Zeitschrift: Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la seconde guerre mondiale (1er septembre 1939 - 30 juin 1947)

Herausgeber: Comité international de la Croix-Rouge

Band: - (1939-1947)

Heft: 2: L'agence centrale des prisonniers de guerre

Rubrik: Les services nationaux et les services spécialisés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DEUXIÈME PARTIE

LES SERVICES NATIONAUX ET LES SERVICES SPÉCIALISÉS

Après avoir exposé dans ses grandes lignes le fonctionnement général de l'Agence centrale des prisonniers de guerre, nous allons nous arrêter plus particulièrement à chacun des services nationaux et des services spécialisés qui la composaient. Dans chacun de ces services, les principes appliqués ont été les mêmes ; mais les circonstances du conflit, les particularités propres à chaque Etat ou à chaque catégorie de victimes de la guerre ont fait qu'ils présentèrent une très grande diversité de caractère, aussi bien dans leur structure que dans leur développement. Nous examinerons en premier lieu les services nationaux, dans l'ordre même de leur création (qui correspond sensiblement, en ce qui concerne les pays belligérants, à la date de leur entrée dans le conflit), puis les services spécialisés.

Service polonais

Créé le 14 septembre 1939, le Service polonais eut à traiter, pendant la durée de son activité, des cas particulièrement complexes, en raison des vicissitudes de ce pays et de ses armées pendant la seconde guerre mondiale. En 1939, le territoire national fut totalement occupé, le Reich considérant même que la Pologne avait disparu comme Etat souverain, ce qui rendit la tâche du CICR fort difficile. Cependant, de nombreux Polonais, résidant à l'étranger ou parvenant à quitter le sol national occupé, allèrent rejoindre des armées alliées et poursuivirent, dans leurs rangs ou à leurs côtés, la lutte contre les Puissances de l'Axe, tandis que d'autres entreprenaient en Pologne même la lutte contre l'occupant.

Dans ces circonstances, le Service polonais fut amené à jouer, moins le rôle d'un intermédiaire entre les belligérants pour la transmission de renseignements officiels que celui d'un organe d'information pour les particuliers et les organisations privées. Les demandes relatives aux militaires ou aux civils qui, pendant et après la guerre, affluèrent de partout dans le monde, nécessitèrent l'ouverture d'un très grand nombre d'enquêtes auprès d'organismes les plus divers.

La campagne de Pologne commença le 1er septembre 1939 avec l'entrée dans ce pays des armées allemandes. Le 17 septembre, les forces soviétiques franchirent à leur tour les frontières du pays et, le 27 du même mois, l'entrée des Allemands à Varsovie mit fin aux opérations militaires.

Une partie importante de l'armée polonaise fut capturée par les forces allemandes et soviétiques ; en outre, de nombreux soldats se réfugièrent dans les pays voisins, où ils furent internés.

Le Gouvernement de l'URSS, n'étant pas partie à la Convention de 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre, n'envoya aucune information au sujet des prisonniers polonais qu'il détenait. Les demandes que reçut le Service au sujet de ces militaires restèrent donc sans réponse. Par la suite, il apparut que ces hommes pouvaient envoyer des messages à leur famille, mais il semble que cet échange de nouvelles ait cessé dès le printemps de l'année 1940.

Le Bureau officiel allemand [1] envoya jusqu'en février 1940 des listes de militaires polonais faits prisonniers par la Wehrmacht, mais, à partir de cette date, ces communications cessèrent et les seules informations que reçut le Service polonais furent les listes de prisonniers nécessiteux que les hommes de confiance des camps étaient autorisés à envoyer.

Ce n'est qu'en 1943 que le Bureau officiel allemand recommença à faire parvenir à l'Agence centrale des listes de prisonniers polonais ; ces dernières ne concernaient toutefois que des officiers, la plupart des prisonniers d'autres grades ayant reçu entre temps le statut de travailleur civil. Il fut heureusement toujours possible au Service polonais d'entreprendre en faveur de ces prisonniers et travailleurs civils des enquêtes auprès de l'OKW ou de la Croix-Rouge allemande.

En ce qui concerne les militaires polonais qui, isolément ou par unités entières, étaient entrés en septembre 1939 dans les pays voisins où ils avaient été internés [2], les Croix-Rouges nationales en fournirent des listes à l'Agence centrale. D'autre part, ces hommes, pour entrer en contact avec leurs familles restées en Pologne, envoyèrent dès le mois d'octobre à l'Agence des messages et des lettres, fournissant par là même sur leur propre personne des renseignements précieux qui furent reportés sur fiches par les soins du Service, lequel assurait ensuite la transmission des messages ou la transcription des lettres. Toutefois, ce travail particulier, pesant trop lourdement sur le Service, fut repris en mars 1940 par le Service des messages civils.

---

[1] Oberkommando der Wehrmacht, Wehrmachtauskunftstelle für Kriegerverluste und Kriegsgefangene, désigné ici sous l'appellation d'OKW.

[2] Roumanie, Slovaquie, Hongrie, Yougoslavie, Suède, Estonie, Lettonie, Lithuanie.

Ces internés ne séjournèrent en général pas longtemps dans les pays qui les avaient accueillis ; la plupart d'entre eux les quittèrent bientôt pour aller constituer en France et en Grande-Bretagne des unités qui reprirent la lutte contre l'Allemagne, aux côtés des troupes de ces deux Etats.

Par suite de l'occupation, la Pologne se trouva séparée du reste du monde ; au désir bien naturel de recevoir et de donner des nouvelles qu'éprouvaient tous ceux qui avaient dans ce pays des parents ou des amis s'ajouta l'anxiété suscitée par l'arrestation de nombreux citoyens polonais par les Autorités occupantes.

Il en résulta pour le Service polonais un afflux de demandes de nouvelles concernant, pour une part importante, des personnes juives. Le Service y donna suite par l'envoi de messages, dans la mesure où des adresses précises figuraient sur ces demandes. Lorsqu'il s'agissait de personnes domiciliées dans la zone occupée par l'Allemagne, les messages étaient transmis par l'intermédiaire de la Croix-Rouge allemande. En ce qui concerne les Israélites, on jugea bientôt ces envois de messages trop dangereux pour les intéressés, en sorte qu'on y renonça. Les relations avec la zone russe étaient beaucoup plus difficiles et il y eut, à un moment donné, près de 100.000 demandes en attente pour cette zone.

* * *

On vient de voir qu'au cours de l'hiver 1939-1940, une part importante des Polonais internés en Hongrie, en Slovaquie, en Roumanie et en Yougoslavie avaient gagné la France dans l'idée d'y reprendre la lutte contre l'Allemagne. Ces hommes constituèrent, avec les Polonais résidant en France, des unités qui, en mai et juin 1940, prirent part aux combats qui se déroulèrent sur le sol français. Les militaires polonais capturés au cours de cette campagne par les forces allemandes furent considérés comme prisonniers de guerre français et leurs noms communiqués comme tels par l'OKW à l'Agence centrale.

Quant aux soldats polonais décédés et inhumés en France, leurs noms furent transmis par la suite à l'Agence centrale par le Ministère français des Anciens combattants.

La place occupée par les unités polonaises dans l'ordre de

bataille des armées françaises détermina le sort des soldats de ces unités qui avaient échappé à la mort ou à la captivité. Les militaires ayant combattu à l'aile droite du front entrèrent en Suisse ; ceux qui avaient combattu à l'aile gauche passèrent en Grande-Bretagne ; enfin ceux des armées du centre se replièrent vers le sud de la France.

Le Commissariat fédéral suisse à l'internement et à l'hospitalisation remit à l'Agence centrale les listes des internés polonais en Suisse. Le cas de ces hommes, qui demeurèrent dans ce pays jusqu'en 1945, ne présenta aucune difficulté pour le Service polonais.

Les militaires qui avaient réussi à s'embarquer pour la Grande-Bretagne reconstituèrent dans ce pays des unités polonaises ou furent incorporés dans des unités britanniques, la « Royal Air Force » principalement. C'est auprès de la Croix-Rouge polonaise de Londres que le Service polonais entreprit généralement les enquêtes qui devaient le mettre en mesure de répondre aux nombreuses demandes de recherche et de nouvelles dont ces hommes furent l'objet.

Les Autorités allemandes traitaient comme prisonniers britanniques les soldats de ces unités qui tombaient en leur pouvoir ; leurs noms figuraient donc sur les listes de prisonniers de guerre des pays du Commonwealth que le Bureau officiel allemand envoyait à l'Agence centrale. Le cas de ces prisonniers était traité conjointement par le Service polonais et le Service britannique : le Service polonais prenait en charge les demandes et les enquêtes alors que le Service britannique transmettait au Bureau officiel de Londres, mêlées aux informations concernant les prisonniers britanniques, toutes les informations qu'il recevait sur des Polonais enrôlés dans les forces de l'Empire.

Une partie des Polonais qui s'étaient repliés, en France même, sur la zone libre, gagnèrent l'Algérie et le Maroc en traversant clandestinement l'Espagne. Certains d'entre eux, au cours de ce voyage, furent arrêtés par les Autorités espagnoles et internés au camp de Miranda de Ebro.

Dans le sud de la France et en Afrique du Nord, les soldats polonais repliés furent rassemblés dans des camps de travail et c'est avec l'aide de la Croix-Rouge polonaise en France, devenue

entre temps le « Groupement d'Aide aux Polonais en France », que le Service fut en contact avec eux.

Mais beaucoup de ces soldats s'évadèrent et rejoignirent les troupes polonaises qui combattaient avec les forces britanniques ou avec celles de la France libre.

Cette situation issue de la campagne de France provoqua un fort courant de demandes, provenant principalement de la Croix-Rouge polonaise à Varsovie. En raison des pérégrinations des soldats polonais à travers l'Europe, le traitement de ces demandes fut souvent malaisé.

* * *

Les hostilités qui éclatèrent, en juin 1941, entre l'Allemagne et l'URSS eurent sur le Service polonais d'importantes répercussions. L'URSS devint en effet, depuis cette date, une Puissance alliée de la Pologne. Dans ces conditions, il fut possible au Commandant en chef des armées polonaises à l'étranger de conclure, en juillet et décembre 1941, avec le Gouvernement soviétique deux accords réglant l'un la libération des prisonniers polonais et de leurs familles en URSS et l'autre la formation dans ce pays d'une armée polonaise.

Par la suite, une grande partie des soldats de cette armée quittèrent l'URSS accompagnés de leur famille et furent dirigés sur Téhéran. Ils constituèrent des unités qui allèrent renforcer les troupes britanniques du Moyen-Orient. Leur sort se confondit alors avec celui de leurs frères d'armes anglo-saxons : ils combattirent à Tobrouk, prirent part à l'offensive d'El Alamein et, plus tard, au débarquement en Italie où, jusqu'à la fin des hostilités, un secteur du front leur fut confié.

Pendant ce temps, leurs familles avaient, de Téhéran, été peu à peu dirigées vers les Indes britanniques, le Kenya, le Tanganyika, la Rhodésie et le Mexique. En 1944, la Croix-Rouge polonaise de Nairobi remit à l'Agence centrale les listes complètes de ces civils. Le Service polonais servit d'intermédiaire entre les soldats et leurs familles pour la transmission d'un très grand nombre de messages. Il ouvrit en outre, à la demande de parents en Pologne, de nombreuses enquêtes sur leur sort auprès de la Croix-Rouge polonaise de Téhéran et du Caire.

C'est ainsi que le Service polonais eut à traiter non seulement les cas relatifs aux prisonniers de guerre et aux internés civils, ainsi que le firent les autres services nationaux de l'Agence, mais encore un très grand nombre de cas concernant des militaires et des civils libres qui, par suite de la guerre, se trouvèrent déplacés ou déportés.

Alors que dans la plupart des autres services nationaux presque tous ceux qu'on recherchait étaient des prisonniers ou des internés, tandis que les demandeurs résidaient le plus souvent à leur domicile habituel, les demandes, au Service polonais, provenaient aussi bien des civils demeurant en Pologne que des prisonniers, des militaires combattant à l'étranger et des civils réfugiés dans de nombreux pays. Cela compliqua sensiblement la tâche du Service. L'absence d'un organe officiel d'information unique accrut d'autre part dans une large mesure, pour les Polonais que la guerre avait séparés, les difficultés qu'ils rencontraient pour renouer les contacts familiaux.

* * *

En 1944, l'offensive des armées soviétiques contre les forces allemandes prit une ampleur considérable. A cette offensive participaient des troupes polonaises formées des soldats qui, pour des raisons diverses, n'avaient pas quitté l'URSS en 1941 en même temps que leurs camarades. Ces troupes formèrent le noyau de la nouvelle armée polonaise qui se constituait à mesure qu'était libéré le territoire national.

C'est à la fin du mois de juin 1944, lorsque les troupes russes arrivèrent dans les faubourgs de la capitale polonaise, dont la population comptait à cette époque 1.300.000 habitants, qu'éclata l'insurrection de Varsovie, qui compte parmi les épisodes les plus tragiques de la guerre. Après une lutte acharnée entre Polonais et Allemands, les insurgés furent contraints de capituler en octobre 1944. Une notable partie de la population de la ville trouva la mort au cours de ces événements et environ 20.000 soldats de l'armée polonaise clandestine, parmi lesquels se trouvaient de nombreuses femmes-soldat, furent faits prisonniers.

L'OKW ne transmit pas à l'Agence centrale les noms de ces prisonniers, mais, dans bien des cas, les hommes de confiance des camps où ils se trouvaient en fournirent les listes. De plus, les prisonniers écrivirent eux-mêmes à l'Agence pour se signaler, pour prier qu'on avise ou qu'on recherche des parents, et enfin, le plus souvent, pour demander des secours.

Entre temps, Varsovie, complètement détruite, avait été vidée du reste de sa population civile par l'occupant allemand. Celle-ci fut graduellement rassemblée à Pruszkow (région de Varsovie), d'où les gens valides furent envoyés en Allemagne pour travailler tandis que les autres — enfants, vieillards — furent dispersés en Pologne. Ces déplacements de population furent à l'origine d'un gros afflux de demandes d'information provenant de parents et d'amis. D'autre part, les intéressés eux-mêmes firent parvenir d'Allemagne de nombreuses demandes de secours à l'Agence centrale. Sur la base de ces demandes, le Service polonais établit des listes et les remit à la délégation de la Croix-Rouge polonaise à Genève, qui fut ainsi mise en mesure de leur faire parvenir des vivres par l'intermédiaire de la Division des secours du CICR.

En automne 1944, les liaisons postales avec la Pologne furent interrompues, et l'Agence achemina les messages destinés à ce pays par l'intermédiaire de l'Union des Patriotes polonais à Téhéran.

En 1945, le Comité central de la Croix-Rouge polonaise se reconstitua définitivement à Varsovie, tandis que la Croix-Rouge polonaise de Londres cessait d'avoir ce titre [1]. Cependant comme la volumineuse documentation dont disposait la Croix-Rouge polonaise de Londres, qui possédait le plus grand fichier existant sur les Polonais se trouvant à l'étranger, n'avait pas été transférée à Varsovie, la Croix-Rouge polonaise de Varsovie, dont les archives avaient été complètement détruites au cours de l'insurrection, se trouvait dans l'incapacité de répondre à bien des demandes ; les demandeurs s'adressèrent, de ce fait, à l'Agence centrale, ce qui contribua à prolonger l'activité du Service polonais.

---

[1] Cette Société prit par la suite le nom de « Relief Society for Poles ». Sa section du Caire continua toutefois à fonctionner en gardant le nom de Croix-Rouge polonaise.

L'Agence, qui possédait les doubles des documents qu'elle avait transmis à la Croix-Rouge polonaise de Varsovie ainsi que les documents originaux qu'elle avait reçus d'elle, établit des copies de ces documents à l'intention de cet organisme, l'aidant ainsi à reconstituer ses archives.

* * *

Pour bien des raisons, la cessation des hostilités n'amena pas la fin de l'activité du Service polonais [1]. D'une part, de nombreux Polonais ne purent, pour des raisons diverses, rentrer immédiatement dans leur pays. Ce fut le cas d'une partie des anciens prisonniers et déportés en Allemagne, d'un grand nombre de militaires des unités polonaises ayant combattu avec les forces alliées et des civils réfugiés dans différents pays. D'autre part, l'interruption des liaisons postales, qui se prolongea entre certains pays longtemps après la fin de la guerre, maintint les nombreux Polonais qui s'y trouvaient dans un isolement d'où l'Agence centrale pouvait seule les tirer ; et c'est à elle que s'adressèrent une fois de plus tous ceux qui désiraient reprendre ou simplement maintenir le contact avec leurs proches. En troisième lieu, la captivité en mains alliées ou la disparition au cours des combats de la plupart des Polonais qui avaient été enrôlés de force dans l'armée allemande provoquèrent un important afflux de demandes après la fin des hostilités [2]. En outre, le Service polonais fut amené à établir de nombreuses attestations de captivité et à effectuer des démarches pour l'obtention de certificats de décès. Enfin, il continua à recevoir de nombreuses demandes relatives à la disparition de prisonniers et de déportés dont le sort, il faut le craindre, restera à jamais inconnu [3].

---

[1] L'effectif maximum du Service fut de 25 personnes.

[2] Une partie de ces enrôlés désertèrent pour s'engager dans les rangs alliés ; comme les familles l'ignoraient le plus souvent, les recherches étaient rendues difficiles.

[3] Le Service polonais fut fréquemment prié d'effectuer des recherches concernant des disparus de l'armée combattant avec l'URSS ; n'ayant aucune possibilité d'action dans ce domaine, il se borna à transmettre ces demandes à la Croix-Rouge polonaise à Varsovie.

Service français [1]

Le Service français fut ouvert le 14 septembre 1939. Il occupe, dans l'histoire de l'Agence centrale, une place particulière, ayant été le premier en date des grands services de l'Agence. En effet, le développement des opérations militaires, en mai et juin 1940, puis l'armistice franco-allemand du 22 juin mirent au pouvoir de l'Allemagne la plus grande partie de l'armée française : en quelques semaines plus de 1.700.000 hommes tombèrent en captivité. Le brusque afflux des cartes d'avis de capture et des listes officielles allemandes plaça presque du jour au lendemain l'Agence, dont les services étaient à cette époque encore très réduits, devant une tâche véritablement énorme. En l'espace de 6 mois, de mai à novembre 1940, l'effectif des collaborateurs du Service français dut être porté d'une dizaine à plusieurs centaines.

Par la force des choses, le Service français fut en quelque sorte le champ d'expérience de l'Agence centrale. Les méthodes de travail que les circonstances l'appelèrent à développer furent, dans de nombreux cas, appliquées par la suite au travail d'autres services de l'Agence.

Le Service français connut jusqu'en été 1941 une activité considérable. Ce n'est qu'à cette époque en effet que s'achevèrent la transmission et le report sur fiches des informations arrivées à Genève à la suite de la première campagne de France. Le Service français put alors fortement réduire son personnel. Mais de nombreuses tâches l'attendaient encore. D'une part, il allait se livrer à la recherche des disparus de la campagne de France

[1] Voir également « Service colonial français », page 225.

et à d'innombrables enquêtes relatives aux prisonniers en Allemagne. D'autre part, les diverses opérations où allaient se trouver engagées les forces constituées par le général de Gaulle et le fait que des troupes étaient restées, en dehors de la Métropole, aux ordres du Gouvernement de Vichy devaient entraîner pour le Service français une recrudescence d'activité.

Pour rendre le présent rapport aussi clair que possible, nous considérons séparément les deux grands ordres de faits qui dominèrent l'histoire de la France pendant la seconde guerre mondiale : la campagne de 1939-1940 et ses conséquences, d'une part, la constitution de forces françaises indépendantes, d'autre part. Ces deux parties, englobant la période 1939-1944, seront suivies d'une troisième partie ayant trait à la libération nationale, au rapatriement des victimes de la guerre et aux tâches d'après-guerre du Service français.

A la suite de la constitution à Londres par le général de Gaulle, en été 1940, du Comité français de la Libération nationale, et de l'entrée en jeu des forces militaires recrutées par lui, le Service français eut à traiter simultanément avec deux groupes d'Autorités françaises.

En France même, les organes officiels du Gouvernement avec lesquels le Service français fut appelé à travailler changèrent à plusieurs reprises de direction, de dénomination et de siège. D'ailleurs, les questions relatives aux prisonniers de guerre ne se trouvaient pas centralisées par un Bureau officiel unique. En effet, l'Agence centrale transmettait les listes de prisonniers à la Direction du Service des prisonniers de guerre à Lyon [1], dépendant du Secrétariat d'Etat à la Guerre, tandis que les annonces de décès de prisonniers étaient envoyées au Service central de l'Etat-civil, des Successions et des Sépultures militaires à Paris, dépendant du Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants. Ces organes se trouvèrent bientôt séparés par la ligne de démarcation délimitant la zone d'occupation. Aussi

[1] De septembre 1939 à mai 1940, ces listes avaient été transmises au Ministère de la Guerre à Paris. De juin à août 1940, elles l'avaient été au Secrétariat d'Etat à la Guerre à Vichy ; ce n'est qu'à partir de septembre 1940 qu'elles furent envoyées à la Direction du Service des prisonniers de guerre à Lyon, qui venait d'être créée par le Gouvernement de Vichy.

furent-ils amenés à créer chacun une succursale dans la zone opposée à celle où ils étaient fixés. De nouveaux organes se constituèrent ainsi à Paris et à Clermont-Ferrand.

En ce qui concerne la France libre, des Bureaux officiels furent successivement créés à Londres puis à Alger et le Service français eut à maintenir d'importantes liaisons avec eux également.

Ce qui précède donne une première idée des difficultés que rencontra le Service jusqu'à la libération du territoire national.

Une des caractéristiques du Service français tout au long de la guerre a été le contact direct qu'il a maintenu avec les familles en France. Il fut en effet amené par les circonstances, en juin 1940, pour quelques semaines pensait-on, à se substituer aux Bureaux officiels et à la Croix-Rouge française désorganisés par la rapidité des événements, et à communiquer directement aux familles françaises les informations reçues sur les prisonniers et les décédés. Mais cette pratique ne fut pas entièrement abandonnée par la suite, et le Service continua à correspondre autant avec les familles qu'avec les organes officiels. Cela lui permit de s'acquitter, dans une plus grande indépendance de toute considération politique, de son rôle d'agent de liaison humanitaire.

I. La campagne de 1939-1940 et ses suites

Les événements militaires et la capture des prisonniers

Les huit premiers mois de la guerre ne virent pas de captures massives de militaires français. La première liste établie par le Bureau officiel allemand [1] parvint au Service français le 2 octobre 1939 ; elle mentionnait les noms de 18 militaires capturés le 9 septembre lors d'une reconnaissance de patrouille. Le jour même de leur arrivée à Genève, ces renseignements furent transmis par photocopie au Ministère de la Guerre à Paris [2].

[1] « Wehrmachtauskunftstelle für Kriegerverluste und Kriegsgefangene » de l'Oberkommando der Wehrmacht, bureau fréquemment désigné sous l'appellation d'OKW.

[2] Plus tard, la transmission des listes se fit au Secrétariat d'Etat à la Guerre à Vichy, puis à la Direction du Service des prisonniers de guerre à Lyon, dépendant de ce Ministère.

Les quelques personnes qui travaillaient à ce moment au Service connaissaient de mémoire la plupart des noms de prisonniers portés à sa connaissance ; elles pouvaient presque se dispenser de recourir aux quatre boîtes dont se composait alors le fichier français. Notons qu'au début de mai 1940, le nombre total de captures et de décès de militaires annoncés par l'OKW ne dépassait guère un millier ; à cela s'ajoutaient quelques centaines d'internés civils annoncés par l'Auswärtiges Amt.

Ce calme presque complet prit brusquement fin le 10 mai avec l'offensive générale des forces allemandes à l'ouest. L'armée française allait tout particulièrement en subir le contre-coup. A la suite de la percée effectuée sur la Meuse et de l'avance foudroyante des blindés allemands, des masses de plus en plus importantes de troupes françaises furent faites prisonnières, tandis que les routes se couvraient de civils cherchant à fuir l'invasion. Le bouleversement matériel et moral s'étendait d'heure en heure dans le pays. Le 5 juin, après quelques jours d'accalmie sur le front de la Somme, l'offensive allemande reprit. Paris tomba le 14, et le 22 juin la France signa à Compiègne la convention d'armistice avec l'Allemagne, aux termes de laquelle la plus grande partie de son armée entra en captivité.

Afflux des demandes

La répercussion de ces événements majeurs sur le Service français fut presque immédiate. Innombrables étaient en effet les familles qui, du jour au lendemain, se trouvèrent dans la plus grande anxiété quant au sort de proches parents, militaires ou civils, avec lesquels elles avaient perdu tout contact. Or, les Bureaux officiels français et la Croix-Rouge française ne possédaient ni le personnel ni le matériel nécessaire pour faire face d'un jour à l'autre au gigantesque travail que les événements allaient entraîner pour eux. Du reste, la plupart des organismes français avaient quitté Paris et leur nouvelle adresse était encore inconnue.

Dans ces circonstances, les familles françaises, dont beaucoup n'avaient pas oublié l'Agence de 1914-1918, ne doutèrent pas que l'institution de Genève ne soit tôt ou tard en mesure de leur

fournir des informations propres à apaiser leurs craintes, et un flot de lettres s'abattit au cours des semaines suivantes sur l'Agence. Alors que le Service français n'avait reçu que 3.755 lettres de septembre 1939 à fin mai 1940, il en reçut 1.047.525 au cours des mois de juin à décembre 1940, dont 358.146 pendant le seul mois d'août. Il faut ajouter à ces chiffres 221.284 cartes-type de demande reçues de juin à décembre 1940. Le total des plis parvenus au Service français atteignit certains jours 60.000. C'est par centaines que les sacs postaux bourrés de courrier arrivaient à cette époque, et la vision de cette accumulation de correspondance n'est pas près de s'effacer de la mémoire de ceux qui en furent les témoins.

L'Agence centrale, dont l'équipement était alors encore quasi embryonnaire, se trouva placée d'un instant à l'autre devant une tâche d'une ampleur que n'avait jamais connue l'Agence de 1914. Il s'agissait de lire chaque lettre et d'établir une fiche. Mais si l'on voulait faire œuvre utile, il fallait absolument que ce travail pût s'accomplir dans un délai relativement court. Heureusement, il fut possible de trouver en grand nombre à Genève des collaborateurs bénévoles ; leur nombre s'éleva à 850 en août et septembre 1940 [1]. Les Sections auxiliaires, qui venaient d'être créées dans un certain nombre de villes de Suisse, furent largement mises à contribution. Douze d'entre elles, groupant plusieurs centaines de collaborateurs bénévoles, travaillèrent à cette époque presque exclusivement pour le Service français. Quant aux travailleurs rétribués du Service, leur nombre atteignit 350 au début de 1941.

De juin 1940 à fin décembre 1941, plus de 774.000 lettres de demande furent retranscrites sur fiches. Ce n'est que par une division très poussée du travail que l'on arriva à faire face à une tâche aussi énorme. Celle-ci était compliquée par le fait que nombre de lettres comprenaient plusieurs demandes et que la plupart d'entre elles ne se bornaient pas à fournir les indications indispensables pour identifier le recherché, mais mentionnaient quantité de détails superflus qui allongeaient sensiblement la lecture.

[1] Ces 850 collaborateurs bénévoles correspondaient à la présence quotidienne pendant huit heures d'environ 250 personnes.

En vue d'accélérer autant que possible son travail et d'accroître l'efficacité de son action, l'Agence créa à cette époque, et fit imprimer en grand nombre, une carte-type de demande pour la recherche de militaires disparus, dite carte « 275 », dont l'usage devait se répandre par la suite tout au long de la guerre dans la plupart des pays. Plusieurs Comités départementaux de la Croix-Rouge française, ainsi que d'autres associations, en firent imprimer de leur côté. De juin 1940 à fin décembre 1941, le Service français en reçut 621.284.

De nombreuses familles, supposant que l'Agence possédait déjà les listes des militaires français tombés aux mains des forces allemandes, avaient joint à leurs demandes de recherche des lettres à faire suivre aux intéressés. Le Service français en reçut près de 100.000 jusqu'à fin 1940. Ces lettres furent par la suite acheminées vers les camps d'Allemagne à mesure que parvenaient à l'Agence les listes de prisonniers.

Arrivée des renseignements

Les premières informations sur la campagne de France que reçut le Service français furent des renseignements isolés envoyés par des sections locales des Croix-Rouges française, belge, hollandaise et luxembourgeoise, des associations diverses ou des particuliers ; des prisonniers eux-mêmes en fournirent fréquemment. Ces documents de fortune, dont l'apparence était aussi variée que le format, et qui étaient souvent difficiles à déchiffrer, portaient les noms de prisonniers ayant stationné quelques heures dans tel ou tel endroit, se trouvant dans des camps de passage ou faisant partie de colonnes en marche vers l'Allemagne.

La capture en quelques semaines d'environ 2 millions d'hommes posa aux Autorités militaires allemandes le difficile problème de la communication de leurs noms à l'Agence centrale. Du fait du nombre énorme d'hommes à recenser, il fallait s'attendre à ce que plusieurs mois s'écoulent jusqu'au moment où les noms de tous les prisonniers français seraient connus de l'Agence. De fait, si la première liste officielle de prisonniers français relative à cette campagne, mentionnant des captures

faites le 15 mai 1940, parvint à Genève le 6 juin déjà, l'arrivée des listes se poursuivit jusqu'en mars 1941. A fin décembre 1940, le nombre de pages de listes reçues s'élevait à 163.667, ce qui représente, à raison d'environ 8 noms par page, plus de 1.300.000 noms ; à fin mars 1941, la quasi-totalité des 1.700.000 noms de prisonniers français étaient connus.

Dans ces circonstances, le système de la carte d'avis de capture envoyée à l'Agence centrale, institué peu auparavant sur l'initiative du CICR [1], et qui fonctionna pour la première fois en grand à l'occasion de la campagne de France, allait voir son utilité pleinement démontrée. Ces cartes, dont plus de 900.000 parvinrent au Service français en 1940, apportaient bien souvent les noms des prisonniers plusieurs mois avant les listes officielles.

A mesure qu'arrivaient les cartes d'avis de capture, les listes officielles ou d'autres renseignements, les familles étaient avisées directement, et sans attendre qu'elles aient interrogé l'Agence, de la capture, de l'état de santé, du numéro et de l'adresse du prisonnier. Une section particulière, dénommée Section des « communications aux familles », fut constituée au sein du Service français pour s'acquitter de cette tâche considérable. On utilisait pour ces communications une carte-type imprimée dont le texte n'avait qu'à être complété. De mai 1940 à juillet 1941, il en fut expédié 911.159. A cette date, l'Agence décida d'interrompre ces communications spontanées, et il ne fut désormais plus fait de communications que sur « concordances » [2]. On était en effet en droit d'admettre que tous les prisonniers avaient entre temps pu entrer en contact avec leurs proches grâce à la carte postale que tout prisonnier, selon la Convention de 1929, doit être mis en mesure d'adresser à sa famille pour l'informer de sa capture.

Mais la communication spontanée et directe des renseignements aux familles, que les circonstances rendirent nécessaire en 1940 au Service français, ne dispensait pas le CICR de l'obligation de les transmettre au pays d'origine des prisonniers, soit

[1] Voir page 38.

[2] Soit la rencontre au fichier d'une fiche de demande et d'une fiche de renseignement.

en l'occurrence aux Autorités françaises de Vichy. Dans le désir d'informer ces Autorités le plus rapidement possible, l'Agence, sans attendre l'arrivée des listes officielles allemandes, établit sur la base des cartes de capture, au moyen des machines Hollerith qu'elle avait depuis peu à sa disposition, des listes de prisonniers français, dont les premières furent remises le 29 juin et le 17 juillet 1940 au Secrétariat d'Etat à la Guerre à Vichy par un envoyé spécial du CICR. Au cours de l'automne 1940, on renonça à l'établissement de ces listes. En effet, les listes officielles arrivaient à ce moment en grandes quantités d'Allemagne et les Autorités françaises se trouvaient suffisamment informées par les photocopies qui leur étaient transmises.

Le Service français, on l'a vu, reçut jusqu'en mars 1941 les listes de tous les prisonniers faits au cours de la campagne de France. Mais l'arrivée des listes ne cessa pas pour autant après cette date. En effet, des transferts de prisonniers d'un camp à un autre s'effectuaient constamment à l'intérieur de l'Allemagne et le Service en était chaque fois informé par de nouvelles listes.

Le nombre total de pages de listes reçues par le Service français durant toute la guerre s'est élevé à 525.106. Les listes envoyées par l'OKW, d'un type uniforme, complètes et fort bien établies, furent pour le Service un précieux instrument de travail.

Intermédiaire entre les familles et les prisonniers

Le Service français servit, pendant toute la durée de leur captivité, d'intermédiaire entre les prisonniers français et leurs familles dans de nombreuses questions, et cela quoique le Gouvernement de Vichy ait disposé à Berlin d'un organisme de liaison, le « Service diplomatique des prisonniers de guerre », dirigé par l'Ambassadeur Scapini. Vu l'effectif des prisonniers et la durée de la guerre, ce rôle d'agent de liaison entraîna pour le Service français un très important travail. A partir de 1941, ce travail représenta même la plus grande part de son activité.

C'est par l'intermédiaire des hommes de confiance que s'établissait le contact avec les prisonniers. En raison du rôle social prépondérant qu'ils jouaient dans les camps, les hommes de

confiance étaient particulièrement préparés à intervenir dans de nombreux domaines intéressant les prisonniers : communications, de nature souvent très délicate, à leur faire, recherches et enquêtes à entreprendre à leur sujet, etc. Aussi des liaisons suivies et fructueuses ne tardèrent-elles pas à s'établir entre le Service et les hommes de confiance de la plupart des camps d'Allemagne. Elles constituèrent même un des aspects caractéristiques de l'activité du Service français à partir de 1941. Le Service ouvrit également de très nombreuses enquêtes auprès des commandants de camp ainsi qu'auprès du Bureau officiel allemand. Grâce à son fichier central des prisonniers, ce dernier était notamment en mesure d'indiquer le lieu de séjour d'hommes dont le Service avait perdu la trace, par exemple des prisonniers évadés et repris.

La psychose de la captivité, agissant sur le moral de certains prisonniers, fit qu'une partie d'entre eux ne pensaient même pas à envoyer des nouvelles à leurs familles, qui questionnaient alors l'Agence. Dans ces cas-là, le Service français envoyait à l'homme de confiance du camp où se trouvait le prisonnier une carte-double de demande dont le volet-réponse était mis à disposition du prisonnier pour qu'il rassure lui-même sa famille ou était utilisé par l'homme de confiance pour donner des nouvelles de l'intéressé. Ce moyen se révéla être le meilleur pour atteindre ces hommes et les sortir de leur apathie.

Avec la prolongation de la captivité, des quantités de plus en plus grandes de pièces officielles et de papiers divers durent être expédiés dans les camps pour y être signés par les prisonniers. Le Service français se chargea de ces transmissions et créa à cet effet une section spéciale. Près de 156.000 documents de toute espèce passèrent ainsi à l'Agence pendant la durée de la guerre : procurations, délégations de solde, testaments, actes de mariage, promesses de vente, mises en liquidation, etc. Les documents étaient groupés par la Direction du Service des prisonniers de guerre à Lyon et à Paris, et envoyés une ou deux fois par semaine au Service français, qui accusait réception de chaque document. Le tri par camp était effectué et les documents expédiés une ou deux fois par semaine par plis groupés aux hommes de confiance des différents camps, avec des bordereaux

d'envoi et une circulaire précisant comment on devait procéder pour leur signature. Les pièces, une fois signées, étaient renvoyées par les hommes de confiance au Service français, qui les transmettait à son tour aux organes français compétents.

Parmi les documents ainsi transmis figurèrent de nombreux actes de mariage. En vertu de dispositions spéciales du temps de guerre prises par les Autorités françaises, les prisonniers étaient en effet autorisés à signer dans les camps, devant témoins, leur propre acte de mariage. Les actes, portant la signature de la fiancée, parvenaient de France au Service français, qui les transmettait aux hommes de confiance des camps. La signature par le prisonnier se faisait devant témoin, puis l'acte était renvoyé en France par l'intermédiaire de l'Agence centrale. Le Service tenait à jour un fichier spécial des actes de mariage. Pendant toute le durée de la guerre, 2.570 actes furent transmis en Allemagne, dont 1.820 aboutirent au mariage et firent retour à l'Agence munis de la signature du conjoint.

Une des principales activités du Service français, dans son rôle d'intermédiaire entre les camps de prisonniers et les familles, fut la transmission des communications relatives aux prisonniers malades ou blessés. Une attention toute spéciale leur était donnée : les listes envoyées par les commandants d'hôpitaux, les rapports des médecins, les messages des hommes de confiance et ceux des camarades de captivité étaient traités par priorité. Lorsqu'il s'agissait de maladies ne présentant pas un caractère de gravité immédiate, les renseignements envoyés par les commandants d'hôpitaux étaient transmis par photocopie à la Direction du Service des prisonniers de guerre à Lyon. En revanche, lorsque les nouvelles reçues paraissaient graves, le Service français en avisait directement les familles par lettre, afin qu'elles se trouvent, dans la mesure du possible, préparées à l'éventualité d'un décès.

Les renseignements concernant le décès de prisonniers étaient recueillis en Allemagne et transmis à l'Agence par la Croix-Rouge allemande. Ces renseignements comprenaient le certificat de décès proprement dit, rédigé sur une formule portant l'entête du CICR et signé par le médecin ayant constaté le décès ainsi que par un témoin, et des lettres d'aumôniers, d'hommes de

confiance et de camarades relatant les derniers instants du défunt et la cérémonie funèbre. Sur la base de ces différents documents, le Service français rédigeait une lettre à l'adresse de la famille. Cette lettre était expédiée avec la photocopie du certificat de décès au Service central de l'Etat-civil, des Successions et des Sépultures militaires à Paris, et c'est ce dernier qui faisait les communications aux familles par l'intermédiaire du maire de la commune de résidence. Le Service français a communiqué au cours de la guerre 15.140 certificats de décès. A sa propre demande, copie de la lettre établie à l'adresse de la famille était remise à la Direction du Service des prisonniers de guerre à Lyon, qui se trouvait ainsi rapidement informée des décès de prisonniers.

Les accords passés en 1942 entre les Autorités allemandes et françaises permettaient la transformation de prisonniers de guerre en travailleurs civils. Le CICR ignora toutefois la teneur de ces accords, et les Autorités allemandes ne lui fournirent jamais de listes de ces prisonniers « transformés ». Dans la plupart des cas d'ailleurs, ces hommes restaient dans le camp qui les avait hébergés en tant que prisonniers, de sorte que les hommes de confiance pouvaient continuer à fournir des renseignements et à répondre aux enquêtes que le Service leur adressait.

Recherche de civils

Parallèlement aux demandes de familles recherchant des militaires, le Service français reçut, à partir de l'été 1940, des quantités de plus en plus grandes de demandes de recherche de civils, émanant en particulier des prisonniers en Allemagne. En effet, le nombre de civils français qui avaient dû quitter leur domicile en raison des événements était considérable. Le Service ouvrit de nombreuses enquêtes auprès des Mairies et des divers bureaux de renseignements créés à l'intention des réfugiés ; mais le travail à cet égard, vu le nombre énorme des demandes, ne laissait pas d'être très lent.

L'administration postale française se trouvait d'ailleurs devant des difficultés du même ordre. Aussi un fichier destiné à centraliser le plus de renseignements possible sur le changement

d'adresse de civils déplacés fut-il créé à Lyon. Les bureaux de poste distribuaient des fiches sur lesquelles les réfugiés inscrivaient leur ancien et leur nouveau domicile. A la demande de l'Agence, un double de chaque fiche lui fut envoyé par l'Administration postale. Le Service eut ainsi à sa disposition un instrument de travail qui fut d'une grande utilité [1] et permit de donner suite à de très nombreuses demandes.

Dans le domaine des civils déplacés, il faut signaler les nombreuses recherches relatives aux Alsaciens-Lorrains repliés dans le Midi de la France (notamment à Montpellier).

Recherche des disparus

La recherche des militaires disparus au cours de la campagne de 1940 a constitué l'une des activités les plus caractéristiques du Service français.

Celui-ci fut assez vite amené, après cette campagne, à ouvrir des enquêtes pour tenter d'éclaircir le sort de militaires que leurs familles présumaient avoir été tués au cours des combats dans telle ou telle région. Ces enquêtes furent entreprises notamment auprès des Mairies des localités dans le voisinage desquelles s'étaient déroulés les combats. Le Service obtint de cette manière des listes de tombes de militaires inhumés dans un grand nombre de cimetières de France, de Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas et de Norvège, listes comprenant au total 5.681 noms de décédés. De leur côté, les Autorités militaires allemandes ne tardèrent pas à envoyer à Genève des listes de noms de militaires français dont les corps avaient été relevés sur les champs de bataille lors de l'avance des armées allemandes. Ces divers renseignements permirent de répondre à de nombreuses demandes de familles. Un premier pas était ainsi fait dans le domaine de la recherche des disparus.

Dès la fin de l'année 1940 cependant, le Service français se rendit compte que ces recherches, en quelque sorte occasionnelles, ne suffisaient pas et qu'une action systématique était nécessaire si l'on voulait arriver à éclaircir le sort de très nom-

[1] A fin 1941, ce fichier comprenait plus d'un million de fiches.

breux militaires recherchés par leur famille et qui, selon toute apparence, n'avaient pas été capturés par l'ennemi mais devaient être considérés comme disparus. En effet, le nombre des demandes auxquelles il n'avait pas été possible jusqu'ici de répondre, nul renseignement n'étant parvenu d'Allemagne, s'accroissait dans une mesure frappante. Ces demandes demeurées par la force des choses en suspens devaient finalement dépasser le chiffre de 40.000. Tel était vraisemblablement le chiffre des disparus de l'armée française en 1940.

L'Agence décida sur ces entrefaites d'interroger systématiquement les prisonniers français en Allemagne sur le sort de leurs camarades d'unité qu'il fallait considérer comme disparus au cours des opérations. Vu la date relativement récente des événements, il n'était guère douteux qu'on obtiendrait ainsi dans de nombreux cas de précieux témoignages.

Telles sont les circonstances qui conduisirent à entreprendre les enquêtes dites régimentaires, enquêtes qui conférèrent à l'activité de l'Agence centrale durant les années 1941 et 1942 un de ses aspects les plus caractéristiques.

On utilisa pour préparer ces enquêtes les machines Hollerith que l'Agence avait depuis peu à sa disposition [1]. Au moyen de ces machines, on établit à partir de janvier 1941 :

1. Les listes des disparus de la campagne de 1940 classés par unité. Ces listes furent établies sur la base des demandes reçues à Genève à la suite d'un appel spécial du CICR, lancé par voie de presse et par radio.

2. Les listes de 570.000 prisonniers français en Allemagne classés par unité d'incorporation.

Grâce à l'aide des Sections auxiliaires, le Service français établit ensuite 570.000 enveloppes nominatives à l'adresse de ces prisonniers, dont chacune contenait :

a) La liste des disparus de l'unité à laquelle appartenait le destinataire ;

b) une lettre-circulaire faisant appel à la mémoire du prisonnier et à son esprit de camaraderie, et lui demandant son aide

[1] Voir page 119.

pour tenter d'éclaircir le sort des disparus mentionnés sur la liste ;

c) une feuille de papier à utiliser pour la réponse et une enveloppe adressée à l'Agence.

Dans le courant de mai, il fut procédé à l'expédition de ces enveloppes dans les camps.

Les réponses ne tardèrent pas à affluer. De juillet à décembre 1941, il n'en parvint pas moins de 142.707 au Service français. Certaines de ces réponses concernant plusieurs disparus, il fut possible d'en tirer environ 170.000 témoignages suffisamment précis pour qu'ils puissent être pris en considération.

Le nombre des témoignages allait pour chaque disparu de un à plusieurs dizaines. La valeur de chacun d'eux variait considérablement. Certains étaient absolument concluants quant aux faits et dates qu'ils mentionnaient, d'autres n'autorisaient pas de conclusion mais donnaient cependant des indications qui permettaient de poursuivre les recherches auprès d'autorités civiles ou militaires, auprès d'hôpitaux, etc. Certains de ces témoignages étaient accompagnés de croquis indiquant souvent avec beaucoup de précision les emplacements où les disparus étaient tombés ou se trouvaient inhumés.

Des copies des témoignages étaient établies à l'intention des familles, du Service central de l'Etat-civil militaire à Paris et de la Croix-Rouge française. Alors que tous les témoignages sans exception étaient communiqués par le Service français à ces deux organismes, seuls ceux qui présentaient un caractère d'évidence étaient communiqués aux familles. Lorsque des témoignages étaient susceptibles de heurter inutilement les familles, le Service préparait à leur intention une lettre personnelle qui en atténuait dans la mesure du possible les termes.

L'examen des 170.000 témoignages positifs qui leur furent transmis par l'Agence centrale permit aux Autorités militaires françaises d'éclaircir les circonstances dans lesquelles plus de 30.000 hommes avaient disparu [1]. Le chiffre des disparus sur

[1] Dans 23.000 de ces cas, l'éclaircissement du sort du disparu résultait des termes mêmes du témoignage; dans 7.000 cas environ d'autres recherches, menées par les Autorités françaises sur la base des indications fournies par le témoignage, permirent seules de conclure.

lesquels portait l'enquête régimentaire s'élevant, rappelons-le, à 40.000, le nombre de ceux dont le sort ne put être éclairci se trouva donc ramené à 10.000 environ.

Les enquêtes régimentaires occupèrent au Service français 60 personnes en moyenne pendant plus d'un an. Ce travail fut l'un des plus fructueux de ceux qu'eut à effectuer l'Agence, et aussi l'un des plus attachants pour les collaborateurs.

Indépendamment des enquêtes régimentaires proprement dites, le Service français mena d'autres enquêtes pour élucider le sort de militaires disparus. Ce fut notamment le cas après les batailles de Dunkerque et de Narvik. Ces recherches se firent en liaison avec la Croix-Rouge britannique et la Croix-Rouge norvégienne.

* * *

Durant toute la période (juin 1940 - novembre 1942) où la France fut coupée en deux par la ligne de démarcation limitant la zone d'occupation, l'Agence, en vue d'accélérer l'acheminement de son courrier à destination de la France, procéda elle-même au tri par zones. L'acheminement des lettres se faisait en effet selon des voies différentes pour chaque zone. En ce qui concerne les départements traversés par la ligne de démarcation, des répertoires permettaient de déterminer à quelle zone appartenait telle ou telle localité. Toute erreur d'acheminement entraînait un gros retard dans la distribution, la poste provenant de l'étranger n'étant pas transférée d'une zone à l'autre en cas d'erreur d'acheminement mais renvoyée à l'expéditeur.

II. De la campagne de France de 1940 au débarquement allié de 1944

La constitution du Comité de la France libre à Londres, en juin 1940, à la suite de l'appel du général de Gaulle, et le recrutement par ce dernier d'une armée, allaient bientôt placer le Service français dans une situation nouvelle. Il y avait désormais deux Gouvernements français, l'un à Vichy, l'autre à

Londres lesquels, bien qu'opposés, avaient ou allaient avoir tous deux des ressortissants prisonniers d'un même Etat détenteur, l'Allemagne.

Avec la liquidation graduelle, au cours de l'année 1941, de la situation issue pour le Service français de la campagne de 1940, il parut indiqué, pour des raisons de commodité, de grouper dans un nouveau fichier les renseignements et les demandes relatifs à toutes les opérations où prirent part des forces françaises postérieurement à l'armistice de juin 1940.

La recherche des marins

A la suite de la signature de l'armistice franco-allemand, des unités de la marine militaire française furent internées en Grande-Bretagne ainsi qu'à Alexandrie (Egypte). De même, un certain nombre de navires de la marine marchande française furent internés par la Grande-Bretagne ou se réfugièrent dans des ports neutres. Les familles des nombreux marins de ces unités s'adressèrent alors à l'Agence centrale pour obtenir des nouvelles ; mais les demandes qui étaient adressées au Service français ne mentionnaient pas, cela va de soi, les lieux où se trouvaient internées les unités.

En vue de grouper tous les renseignements relatifs aux navires de guerre et de commerce et à leurs équipages, un fichier spécial fut créé au sein du Service français. Au moyen d'enquêtes auprès des Autorités alliées ou neutres, des délégations du CICR à l'étranger ou encore par divers recoupements, le Service put rassembler des précisions sur le sort de 1.500 bateaux français. Signalons également que le Service eut un important échange de correspondance avec les Préfectures maritimes de Toulon [1] et de Brest.

Campagne de Syrie

En juin et juillet 1941, se déroula la campagne de Syrie, au cours de laquelle des troupes françaises se trouvèrent engagées

[1] Longtemps repliée à Annecy (Haute-Savoie).

des deux côtés. Des militaires faisant partie des unités envoyées par le Gouvernement de Vichy furent faits prisonniers par les forces britanniques qui ne communiquèrent pas leurs noms à l'Agence. En effet ces hommes, à quelques exceptions près, ne furent pas considérés comme prisonniers de guerre, car aussitôt après leur capture ils demandèrent à être enrôlés dans les unités françaises qui étaient alors en formation au Moyen-Orient et en Grande-Bretagne. En outre, comme les Autorités britanniques du Moyen-Orient et les représentants français au Caire évitaient de fournir des réponses précises aux enquêtes qui leur étaient adressées au sujet de ces hommes, le Service français se trouvait à son tour dans l'impossibilité pratique de fournir des indications aux demandeurs. De nombreuses demandes venaient de la « Direction des Troupes du Levant » à Arles, avec laquelle le Service français eut un important échange de correspondance.

La bataille de Bir-Hacheim

C'est à la bataille de Bir-Hacheim, le 11 juin 1942, que des troupes françaises sous commandement français furent engagées pour la première fois en Afrique du Nord. A la suite d'une démarche pressante du CICR, les militaires français capturés au cours de cette bataille furent considérés par les Autorités italiennes comme prisonniers de guerre et non comme francs-tireurs. Ils furent tout d'abord concentrés à Tobrouk puis tranférés en Italie. Le bateau qui les transportait, le « Nino Bixio », fut torpillé au large des côtes grecques et quoiqu'il ne coula pas, un grand nombre de prisonniers, dont beaucoup de Français, périrent noyés en tentant de se sauver à la nage. Etant donné qu'il n'avait pas été établi de listes détaillées lors de l'embarquement et que, d'autre part, l'on ne releva pas avec soin les noms des rescapés lors du débarquement, le Service français se trouva tout d'abord dans l'impossibilité de fournir des renseignements sur les disparus. Plus tard, toutefois, il réussit à entrer en contact avec le chef du groupe des prisonniers français embarqués sur le « Nino Bixio » et lorsque ce dernier, en septembre 1943, se réfugia d'Italie en Suisse, il put donner à l'Agence les noms de la plupart des disparus, permettant ainsi de rensei-

gner les familles qui se trouvaient dans l'incertitude depuis plus d'un an. Cet exemple illustre bien le rôle décisif que pouvaient jouer dans certaines circonstances les déclarations d'un témoin qualifié, dans le domaine de la recherche des disparus.

Malgré les demandes réitérées du CICR, les Autorités italiennes ne communiquèrent pas spontanément à l'Agence les noms des prisonniers français gaullistes se trouvant en leurs mains. Ce n'est qu'à la suite d'enquêtes individuelles, dont les réponses furent longues à lui parvenir, que le Service français fut finalement informé.

Débarquement en Afrique du Nord et campagne d'Italie

Le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, qui eut pour conséquence le ralliement de ces territoires au Mouvement de la libération nationale, entraîna pour le Service français une notable recrudescence d'activité. Son effectif, qui avait pu être ramené à 50 personnes après la liquidation de la situation issue de la campagne de France, dut être derechef augmenté et atteignit 80 collaborateurs.

A la suite du débarquement, l'Afrique du Nord, où vit une importante population française, se trouva en effet entièrement séparée de la Métropole. Comme entre temps les colonies françaises d'Afrique s'étaient de leur côté ralliées au mouvement du général de Gaulle, le Service français eut alors à servir d'intermédiaire dans divers domaines entre la Métropole et les territoires français d'Afrique. Il entreprit de nombreuses enquêtes, en liaison avec la Croix-Rouge française en France et dans les diverses parties de l'Empire français d'Afrique.

Une des conséquences de la rupture totale entre les territoires français d'Afrique et la France métropolitaine fut que l'Etat-major de la nouvelle armée française en Afrique envoyait à l'Agence centrale les renseignements relatifs au décès des combattants de cette armée [1]. Sur la base des renseignements reçus, le

[1] Pour des motifs de sécurité, les lieux de décès et d'inhumation n'étaient pas indiqués sur les documents.

Service français établissait à l'intention de la famille en France une lettre de communication de décès. Ces lettres étaient envoyées à la Croix-Rouge française à Paris, qui les faisait remettre aux destinataires avec les ménagements d'usage par ses Comités départementaux et ses sections locales. Ce travail se poursuivit pendant toute la durée de la campagne d'Italie et son volume s'accrut à mesure que de nouvelles unités françaises étaient engagées aux côtés des forces alliées.

Déportés politiques

Pendant que se déroulaient ces divers événements militaires, de nombreux Français étaient déportés par les Autorités d'occupation ; des demandes de plus en plus pressantes parvenaient à leur sujet au Service français. Celui-ci créa une section spéciale pour leur traitement. Les Autorités allemandes ne fournissant aucun renseignement sur ces déportés, le Service ouvrit des enquêtes individuelles auprès de la Croix-Rouge allemande, qui s'était déclarée prête à recevoir des demandes et à les transmettre aux organes de police allemands. Mais les Autorités allemandes ne communiquèrent aucun nom à l'Agence, de sorte que l'effort considérable du Service français, dont l'effectif avait été temporairement porté à 115 personnes, demeura vain.

Toutefois, le CICR réussit à envoyer des colis de secours individuels à des déportés dont il connaissait l'adresse. Grâce aux accusés de réception de ces colis, sur lesquels figuraient souvent, outre la signature des destinataires, celle d'autres détenus du même camp qui avaient saisi cette occasion de se signaler, le Service français fut en mesure d'établir des listes qu'il transmit par la suite au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la guerre à Paris.

Travailleurs civils

Aux termes d'accords passés entre les Autorités allemandes et les Autorités françaises de Vichy, des ressortissants français furent recrutés en France et envoyés en Allemagne comme

travailleurs civils. Bien qu'un organisme officiel [1] ait été créé pour traiter toutes les questions se rapportant à cette catégorie de personnes, un grand nombre de travailleurs civils s'adressèrent à Genève, posant des questions de tout ordre. Leurs familles également envoyèrent à l'Agence de nombreuses demandes. Du fait qu'il n'existait pas en Allemagne de fichier central de renseignements sur les travailleurs civils, les recherches qu'entreprenait le Service français à la suite de ces demandes étaient difficiles et demeurèrent souvent sans résultat.

Pour se procurer le nom et l'adresse des travailleurs civils, le Service français aurait évidemment pu les relever systématiquement au passage à l'Agence (Service des messages civils) des très nombreux messages civils que les travailleurs échangeaient avec leurs familles. Mais ce travail considérable eût notablement retardé l'acheminement des messages. Il eut alors l'idée de joindre à ces messages des cartes de format standard qui, dûment remplies par la famille et renvoyées au Service français, fournissaient à ce dernier sans perte de temps le nom et l'adresse du travailleur.

III. Du débarquement allié en France a la libération des prisonniers et des déportés

La libération du territoire national

Les débarquements alliés en été 1944 et la création d'un front en France eurent pour conséquence la rupture des liaisons postales directes entre les régions françaises libérées et les camps de prisonniers en Allemagne. Le Service français reçut alors de grandes quantités de messages destinés aux prisonniers. En même temps, les hommes de confiance des camps envoyaient à Genève des lettres adressées aux familles ou des listes d'adresses de familles dont les prisonniers désiraient recevoir des nouvelles.

---

[1] Le « Commissariat général d'action sociale pour les Français travaillant en Allemagne ».

Au mois de septembre 1944, dès que les forces alliées eurent atteint la frontière suisse, l'Agence centrale entreprit des démarches pour que le courrier des prisonniers de guerre français emprunte le territoire suisse. Des contacts furent pris à Lyon avec la Direction des prisonniers de guerre et la Direction des Postes françaises, et à Berne avec la Direction générale des Postes suisses. A la suite de ces négociations, l'échange direct du courrier fut rétabli et des milliers de sacs postaux transitèrent dès lors par la Suisse. Le Service français se vit ainsi déchargé d'un travail absorbant que son effectif limité ne lui permettait pas d'exécuter dans un délai raisonnable.

En ce qui concerne les opérations proprement dites des forces françaises pour la libération du territoire national (opérations de la 1re Armée française et celles des Forces françaises de l'Intérieur), les Autorités allemandes, malgré de presssantes démarches du CICR, ne fournirent que quelques renseignements occasionnels sur la capture de militaires français. Il est vrai de dire que ces captures furent relativement peu nombreuses, les forces françaises ayant eu la plupart du temps l'initiative lors de ces opérations.

Rapatriement des déportés et des prisonniers de guerre

Cependant que les forces alliées libéraient le territoire français, les délégués du CICR en Allemagne parvenaient à pénétrer dans certains camps de concentration et organisaient au moyen de camions du CICR le rapatriement de déportés par le territoire suisse. Le 9 avril 1945 arriva à Kreuzlingen, venant du camp de Ravensbrück, le premier convoi de déportés français, formé de 301 femmes. Leurs noms furent relevés sur place par les soins de l'Agence et communiqués immédiatement à leurs familles.

Plus tard, le Service français utilisa la radiodiffusion pour faire connaître les noms des prisonniers de guerre et déportés rapatriés traversant la Suisse. Il faisait remplir à ces derniers, durant le voyage, des cartes de signalement qui étaient lues le jour même à la radio.

Lorsque des décès se produisaient au cours du rapatriement, le Service français en était informé et il avisait aussitôt les

familles. Dans de nombreux cas d'ailleurs, les familles furent prévenues à temps et purent se rendre au chevet des mourants.

La libération des déportés et des prisonniers de guerre français par les forces alliées mit un terme à l'activité du Service français en ce qui les concernait mais fit, en revanche, ressortir le cas de tous ceux dont on était sans nouvelles. Le Service français continua donc à recevoir de nombreuses demandes de recherche.

Une grande partie de ces dernières furent transmises par ses soins aux organismes français [1] et alliés qui, disposant de missions de recherche en Allemagne, étaient qualifiés pour ce travail. Toutefois, dans de nombreux cas, le Service français, lorsqu'il trouvait dans ses archives les éléments d'une réponse, la fournissait lui-même, ce qui entraîna pour lui le maintien d'une activité de correspondance bien au delà de la fin de la guerre.

Les Alsaciens-Lorrains

Si le Service français avait pratiquement terminé sa tâche en ce qui concerne les Français se trouvant en mains allemandes, il continua à enregistrer et à traiter les demandes et les renseignements relatifs aux Alsaciens-Lorrains incorporés de force dans la Wehrmacht. En effet, c'est lui qui, pendant la guerre déjà, avait pris en charge les cas se rapportant aux Alsaciens-Lorrains. Comme auparavant, le Service français continua donc à établir, sur la base des documents reçus des Etats capteurs, des listes qu'il envoyait au Ministère des Anciens combattants et victimes de la guerre à Paris.

---

[1] En particulier le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, la Croix-Rouge française, le Comité international de l'Aumônerie catholique et les Associations de prisonniers et de déportés.

Service britannique

Avant d'examiner le travail du Service britannique et son développement, indiquons quelques traits d'ordre général qui le caractérisèrent.

L'Empire britannique comprend avec la Grande-Bretagne, les Dominions et l'Inde autant d'Etats autonomes parties à la Convention de Genève et possédant chacun leur Bureau officiel de renseignements, Etats auxquels s'ajoutent de nombreux territoires et colonies répartis sur toute la surface du globe. Cette pluralité d'Etats avec lesquels l'Agence dut être en rapport direct entraîna pour le Service britannique une certaine complexité de structure.

Cependant, le fait que les territoires de la Métropole et des Dominions ne connurent pas l'occupation ennemie s'est traduit par une grande continuité dans les relations de travail. De plus, l'étroite et confiante collaboration que n'ont cessé d'entretenir avec Genève les Bureaux officiels et les Croix-Rouges nationales de l'Empire ont grandement facilité la tâche du Service britannique.

Enfin, l'éloignement de beaucoup de ces pays, la rupture ou la lenteur des liaisons postales obligèrent ce Service à recourir très largement au télégraphe pour transmettre les renseignements reçus. C'est à ce mode de faire, qui fut une innovation pour l'Agence centrale, que le Service britannique dut un de ses aspects particuliers.

Le Service britannique a été créé le 14 septembre 1939 en vue de traiter les cas relatifs aux ressortissants de tout l'Empire britannique. Pour la clarté de l'exposé, nous distinguerons, dans le relevé des événements ayant influé sur son développement,

entre les théâtres d'opérations européen et africain, d'une part, et celui d'Extrême-Orient, d'autre part.

Théatres d'operations européen et africain

Durant la première phase de son existence, soit depuis sa création jusqu'à la campagne de France de 1940, le Service britannique a présenté tous les caractères d'un petit service. Le corps expéditionnaire britannique n'ayant pas été engagé pendant cette période, le nombre des prisonniers — il s'agissait d'aviateurs et de marins — était minime. A la veille de l'offensive allemande, ce nombre ne dépassait pas quelques centaines. Les renseignements reçus du Bureau officiel allemand à Berlin [1] étaient alors communiqués, par photocopie exclusivement et par voie postale ordinaire, au Bureau officiel de Londres, le « Prisoners of War Information Bureau », dépendant du War Office.

C'est avec les opérations de Norvège et la campagne de France de 1940 que commença véritablement l'activité du Service. L'invasion de la France provoqua la rupture des liaisons postales directes entre Genève et la Grande-Bretagne, et c'est dès lors par télégrammes que, sur l'initiative du Service, se fit l'envoi des renseignements au Bureau officiel de Londres ; le premier de ces télégrammes fut expédié le 18 juin.

La campagne de France valut au Service britannique, durant l'été et l'automne 1940, un important afflux d'informations se rapportant principalement aux événements de Saint-Valéry (capture d'une division écossaise) et de Dunkerque. Le Service dut alors accroître notablement son effectif qui, d'une ou deux personnes, passa à 20 à la fin de 1940.

Avec l'entrée en guerre de l'Italie et la campagne d'Afrique aux péripéties multiples, un facteur nouveau intervint : l'engagement de troupes des Dominions, de l'Inde et des colonies. Au Bureau officiel allemand s'en ajouta dorénavant un autre

[1] « Wehrmachtauskunftstelle für Kriegerverluste und Kriegsgefangene » de l'Oberkommando der Wehrmacht, plus communément désigné dans le présent rapport sous l'appellation d'OKW.

comme source de renseignements : l'« Ufficio Prigionieri di Guerra » à Rome, Bureau officiel de renseignements constitué par la Croix-Rouge italienne.

En prévision des opérations à venir, la délégation du CICR au Caire avait obtenu, au cours de l'été 1940, des Autorités militaires britanniques du Moyen-Orient qu'elles lui remettent directement les informations sur les prisonniers italiens, aux fins de transmission télégraphique à l'Agence centrale.

En contre-partie, le CICR obtint des Autorités italiennes l'annonce télégraphique des captures et des décès de militaires britanniques sur le théâtre africain d'opérations. Sur la demande de sa délégation du Caire, et pour lui permettre d'en informer les Autorités militaires du Moyen-Orient, ces renseignements lui furent désormais retransmis télégraphiquement en même temps qu'ils l'étaient au Bureau officiel de Londres. Le premier de ces télégrammes au Caire fut expédié le 21 août 1940.

A la suite de pourparlers qui eurent lieu dans le courant de 1941 avec les Bureaux officiels des divers Dominions, on décida que l'Agence centrale télégraphierait directement à ces Bureaux les renseignements qu'elle obtiendrait sur les nationaux de ces Etats. Cette décision fut l'origine d'un intense courant d'informations entre le Service britannique et les Bureaux officiels suivants (la date d'expédition du premier télégramme figure entre parenthèses) :

Canada :	Department of External Affairs à Ottawa	(2 juillet 1941)
Australie :	Prisoners of War Information Bureau à Melbourne	(1er septembre 1941)
Nouvelle-Zélande :	Prime Minister Missing POW Inquiry Office à Wellington	(10 septembre 1941)
Afrique du Sud :	South African Red Cross à Johannesburg	(9 octobre 1941)
Inde :	Adjutant General Branches à Dehli	(10 novembre 1941)

Par la suite, les télégrammes destinés à certains de ces correspondants furent adressés, sur leur demande, à leur office de liaison à Londres, qui assurait la retransmission. Nous étudierons plus loin les problèmes techniques que posa la diffusion de ces informations.

Au cours de l'année 1941, la campagne de Cyrénaïque, où l'initiative des opérations passait alternativement à chacune des forces en présence, se poursuivit, et la campagne d'Afrique orientale italienne s'acheva. Mais l'année 1941 fut surtout marquée, en ce qui concerne le Service britannique, par les conséquences de l'intervention des forces britanniques en Grèce, intervention qui trouva son dénouement dramatique sur la plage d'embarquement de Kalamata (Péloponèse) et dans les montagnes de Crète, et qui valut au Service l'arrivée d'une grande quantité d'informations.

Le délégué du CICR à Athènes prit sur ces entrefaites l'initiative de faire établir par la Croix-Rouge hellénique, au camp de passage de Corinthe où la plupart d'entre eux avaient été concentrés avant leur départ pour l'Allemagne, des listes des prisonniers britanniques. Ce travail se révéla précieux, car les listes officielles allemandes ne devaient parvenir que beaucoup plus tard à l'Agence centrale. En outre, la délégation du CICR en Grèce recueillit de son côté de nombreux renseignements sur des prisonniers britanniques et les transmit à Genève, facilitant ainsi la tâche du Service.

La campagne de Libye se poursuivit en 1942 avec les alternatives d'avance et de recul que l'on sait. L'événement le plus marquant, en ce qui concerne le Service britannique, fut la grande offensive des forces de l'Axe vers l'Egypte en juin 1942, au cours de laquelle de forts contingents de troupes britanniques furent capturés. Malgré le rôle important joué dans cette campagne par l'Afrikakorps, ces prisonniers furent pris en charge par les forces italiennes et transférés par la suite en Italie. Conformément aux arrangements qui ont été signalés plus haut, leurs noms furent télégraphiés par l'Ufficio Prigionieri dans le courant de l'été et de l'automne 1942. Ce gros afflux de renseignements contribua pour une large part à conférer au Service britannique le caractère d'un grand service : à fin

1942, en effet, son effectif s'élevait déjà à près de 100 personnes.

En raison des événements militaires d'Afrique et par suite de circonstances particulières dont il va être question, le problème de ses relations avec les Autorités italiennes domina le Service britannique de 1941 à septembre 1943, date de la capitulation de l'Italie.

Si, d'une façon générale, l'annonce télégraphique des captures par le Bureau officiel italien fut effectuée normalement, en revanche les avis de transfert dans les camps définitifs, par suite d'une réelle insuffisance dans l'information de ce Bureau par les Autorités militaires italiennes, et malgré de louables efforts de sa part, laissèrent beaucoup à désirer. Dans de très nombreux cas, c'est avec un retard considérable et à la suite de demandes insistantes que le Service britannique fut informé des lieux de détention définitifs des prisonniers.

L'omission fréquente de l'annonce des décès et le retard dans l'arrivée des rapports d'hôpitaux furent également, durant toute cette période, la cause de notables difficultés pour le Service. Ces difficultés furent d'autant plus sensibles que, jusqu'en avril 1943, les prisonniers des camps d'Italie ne purent pas envoyer de cartes d'avis de capture. Il est vrai qu'à partir de cette date les Autorités italiennes introduisirent un système particulier de cartes dites « cartes de première capture ». Ces dernières étaient établies d'emblée en trois exemplaires, dont l'un était adressé, par courrier postal, à la famille du prisonnier, le deuxième à l'Agence centrale et dont le troisième restait à l'Ufficio. Malheureusement, cette innovation intéressante fut trop tardive pour être encore vraiment efficace.

Quoique le débarquement allié en Afrique du Nord, en novembre 1942, n'ait pas eu de conséquences immédiates pour le Service britannique, cet événement fut cependant important par ses répercussions ultérieures. Dès cette date, en effet, les Alliés conservèrent l'initiative des opérations en Afrique.

A partir de cette époque, les forces de l'Axe n'opérèrent plus de captures massives de troupes britanniques. De fait, on constate que près des trois quarts des prisonniers, décédés et disparus ayant constitué l'objet des préoccupations du Service relèvent d'opérations antérieures à cette date.

La chute du régime fasciste et l'armistice signé par le Gouvernement royal italien au cours de l'été 1943 eurent sur le Service britannique d'importantes répercussions.

A la suite de ces circonstances, le Reich chercha à s'emparer le plus rapidement possible des prisonniers britanniques se trouvant dans les camps italiens. La lenteur relative de l'avance des Alliés dans le courant de l'automne 1943 permit d'ailleurs la réalisation de ce dessein, et le plus grand nombre de ces prisonniers finirent, plusieurs après une liberté éphémère, par tomber en mains allemandes. Un certain nombre d'entre eux purent cependant atteindre les lignes alliées, tandis que 6.000 environ réussissaient à gagner la Suisse où ils se firent interner.

Dans ces conditions, l'Italie disparut en tant qu'Etat détenteur et l'Ufficio Prigionieri ne fonctionna désormais plus qu'occasionnellement pour les prisonniers de guerre alliés.

Le premier soin des Autorités allemandes fut de transférer en Allemagne tous les prisonniers recapturés. Ce transfert fut, pour le Service britannique, la cause de difficultés particulières en ce qui concerne la « poste des prisonniers de guerre ».

Les informations relatives aux nouveaux lieux de détention des hommes ne parvinrent en effet que peu à peu, et à la suite de délais souvent longs, à l'Agence centrale. Ce fait devait tout naturellement entraîner, à l'Agence même comme dans les Offices postaux suisses et britanniques, une accumulation de correspondance. Signalons à ce propos qu'en présence de cette situation générale, le Service britannique avait décidé, le 10 septembre 1943, de bloquer tout le courrier à destination de l'Italie et de classer les lettres au fichier en attendant l'arrivée d'informations permettant leur réexpédition.

Les administrations postales à Londres et en Suisse, après en avoir référé à l'Agence centrale, dirigèrent de leur côté sur cette dernière toute la correspondance destinée aux prisonniers des anciens camps d'Italie. Cette correspondance fut également versée en attente au fichier.

Au cours des mois suivants, le Service modifia, sur la base des renseignements reçus d'Allemagne, les adresses figurant sur les lettres et les cartes et put les acheminer ; il en fut de la sorte expédié plus de 800.000. Ce travail nécessita par moments la

mise à contribution de l'ensemble du personnel du Service ; les Sections auxiliaires et des groupes d'internés britanniques en Suisse y collaborèrent également.

Signalons que, parallèlement à ce travail, le Service britannique contribua, par des pointages appropriés, à la modification des adresses de plus de 150.000 colis destinés aux anciens prisonniers d'Italie et qui se trouvaient en souffrance à la poste de Bâle.

La fin de 1943 et les premiers mois de 1944 ne furent marqués pour le Service britannique par aucun fait saillant se rapportant au théâtre européen d'opérations. Peu à peu, la situation provoquée par le transfert des prisonniers d'Italie en Allemagne se régularisa par la réception des renseignements relatifs aux nouveaux stationnements de ces hommes. A cette « normalisation » contribuèrent pour une large part les cartes d'avis de capture qu'envoyèrent les prisonniers et les listes remarquablement bien établies par les soins des hommes de confiance de la plupart des camps. Ces documents constituèrent à cette époque une des principales sources d'information du Service et furent d'autant plus appréciés que, par suite des circonstances, de fréquents retards intervenaient dans l'arrivée des renseignements allemands officiels.

C'est ici le moment de parler des opérations aériennes, qui prirent une place considérable dans la conduite de la guerre par les Puissances anglo-saxonnes, et dont les répercussions furent de ce fait notables sur le Service britannique. A la différence de ce qui se produisit sur terre, les opérations aériennes britanniques sur le continent, qui avaient commencé à prendre une réelle importance en 1942, se développèrent de façon constante. Aussi l'arrivée au Service d'informations sur les aviateurs britanniques tombés, vivants ou morts, en mains ennemies, demeura-t-elle régulière.

Se fondant sur la réciprocité qu'assuraient les Autorités britanniques, le Bureau officiel allemand télégraphia pendant toute la durée de la guerre les noms de ces aviateurs, comme il le faisait pour les prisonniers décédés : ces télégrammes étaient immédiatement retransmis par le Service britannique. Cette

procédure assurait à la transmission des premiers renseignements relatifs aux aviateurs un traitement privilégié; dans certains cas favorables, les Bureaux officiels de l'Empire purent être ainsi informés en moins d'une semaine.

Avec le débarquement allié sur le sol français en juin 1944, s'ouvrit la dernière période d'activité du Service britannique relativement au théâtre de guerre européen. Si, du point de vue militaire, elle fut fertile en événements décisifs, elle n'eut cependant pas sur lui de répercussions majeures. Les armées alliées, ayant constamment l'initiative des opérations, ne subirent en effet plus de pertes massives en morts et en prisonniers. C'est dans d'autres domaines, et avant tout celui des communications postales, qu'il faut rechercher les répercussions de cette dernière phase de la guerre en Europe sur le Service.

D'une part, le trafic postal fut, par mesure de sécurité, suspendu par certains Etats à la veille de grandes offensives. D'autre part, la transmission du courrier devint précaire ou fut même souvent interrompue par les destructions infligées aux installations et aux voies de communication. En outre la marche des armées alliées, de l'Est comme de l'Ouest, vers le cœur du Reich, eut pour conséquence un repli général et souvent désordonné des camps de prisonniers alliés vers les régions centrales et méridionales de l'Allemagne. De ce fait, un nombre croissant de camps ne purent plus être atteints et la correspondance qui leur était destinée dut être retenue à Genève.

La tâche du Service britannique, qui par suite des circonstances recevait des informations tardives et souvent contradictoires sur la position des camps, en devînt singulièrement compliquée. Or la correspondance avec les camps représentait, à l'époque, le principal travail du Service, les liaisons avec le Bureau officiel allemand se trouvant de plus en plus compromises. Il convient toutefois de relever que ce dernier s'efforça jusqu'à la fin d'envoyer, dans la mesure du possible, les informations relatives aux captures, aux décès et aux transferts.

Dans la phase des opérations ayant immédiatement précédé la capitulation du Reich, le Service britannique s'est efforcé, en dépit de la suspension des relations postales entre la Suisse et l'Allemagne, de se maintenir en contact avec les prisonniers

pour tenter de leur remettre coûte que coûte leur courrier, tout en obtenant d'eux des nouvelles à l'intention des familles ; il put le faire grâce aux « trains-blocs » et aux colonnes de camions organisées par le CICR lui-même pour ravitailler les camps.

La libération et le rapatriement des prisonniers, qui avait commencé lors de l'avance des armées alliées, se poursuivit et s'acheva rapidement après la fin des hostilités. Le prompt dénouement d'une situation peu de temps auparavant encore fort inquiétante pour ces hommes, s'ajoutant au fait que le Service britannique n'eut pas, comme d'autres services de l'Agence, à résoudre des problèmes nés de la situation d'après-guerre, explique que son activité ait décru très rapidement une fois la guerre terminée.

Théatre d'opérations d'Extrême-Orient

La brusque entrée en guerre du Japon, le 7 décembre 1941, plaça rapidement le Service britannique devant de nouveaux problèmes. La supériorité initiale et locale des forces japonaises engendra en effet pour les Alliés, au cours des premiers mois d'hostilités, une série de revers. Deux d'entre eux eurent sur le Service des répercussions majeures : la reddition de Hong-Kong, le 26 décembre 1941, et celle de Singapour, le 15 février 1942. C'est au cours de ces deux événements que furent capturés la plus grande partie des hommes dont allait avoir à s'occuper la section « Far East » constituée au Service britannique en vue de traiter tous les cas relatifs au conflit d'Extrême-Orient. Par la suite, la situation se stabilisa assez rapidement et, dès l'été 1942, les Anglo-Américains reprirent l'initiative des opérations, qui ne devait plus leur échapper jusqu'à la capitulation nippone, le 10 août 1945.

L'intervention du Japon dans la guerre signifia pour le Service britannique l'apparition d'un troisième Bureau officiel : le Huryojohokioku ou Bureau d'information sur les prisonniers du Ministère de la Guerre à Tokio. C'est le 17 février 1942 que la première communication fut reçue de ce bureau. Le Service

avait, il est vrai, reçu auparavant déjà des renseignements de la Croix-Rouge japonaise, ainsi que de la Légation de Suisse et de la Délégation du CICR à Tokio.

Vu la difficulté des liaisons avec le Japon durant la guerre, le télégraphe fut dès le début l'unique mode utilisé par le Bureau officiel de ce pays pour la transmission des renseignements sur les prisonniers de guerre.

Le rythme des communications télégraphiques reçues de ce Bureau, bien qu'assez régulier, fut lent : à la fin des hostilités, une partie notable des captures et des décès survenus dans les camps n'avaient pas encore été annoncés. Au surplus, c'est par la notification de leur transfert dans d'autres camps que la capture de nombreux prisonniers parvint en fait à la connaissance du Service.

Une question particulièrement préoccupante fut celle des prisonniers originaires de l'Inde : c'étaient pour la plupart des Sikhs et des Gurkhas, populations qui de tout temps ont constitué le principal des forces que la Grande-Bretagne recrutait aux Indes. Or les Autorités japonaises ne les considérant pas comme ennemis, du fait qu'ils appartenaient selon elles à la « sphère d'intérêt commun de la Grande Asie orientale », ne s'estimaient nullement tenues à en fournir les listes. On dut alors, par la force des choses, considérer ces hommes comme disparus, et le Service britannique se trouva, bien malgré lui, dans l'impossibilité de donner suite aux longues listes de demandes lui parvenant des Indes.

Si le théâtre africain et européen d'opérations a posé un certain nombre de problèmes, délicats sans doute mais bien délimités et de nature plutôt technique, celui d'Extrême-Orient n'a pas cessé de constituer en lui-même un problème pour le Service britannique. Ce fait s'explique avant tout par l'état d'esprit spécifique animant les peuples d'Asie à l'égard des problèmes touchant à la personne humaine et à la captivité de guerre [1]. Cet état d'esprit les porte à ne pas accorder beaucoup d'importance à l'individu et à négliger de ce fait fréquem-

[1] Voir, au volume I, le chapitre consacré au « Conflit d'Extrême-Orient ».

ment les droits du prisonnier, de même qu'ils ne se préoccupent guère des exigences personnelles de leurs propres frères de race. Si l'on connaît d'autre part l'opprobre qui s'attache, dans l'esprit du Japonais, à l'idée d'une reddition à l'ennemi, on comprendra que la situation des prisonniers alliés en mains nippones ait été particulièrement pénible et l'on ne s'étonnera pas de l'insuffisance des informations reçues à leur sujet, du peu de résultat des enquêtes entreprises auprès des bureaux japonais, ni de l'isolement dans lequel ces hommes ont été tenus par rapport à leur famille.

Cette situation défavorable se trouvait aggravée par l'impossibilité pratique pour le CICR d'avoir des contacts personnels avec ses délégués en Extrême-Orient et par l'interdiction, imposée à ces délégués par l'Autorité militaire japonaise, de nouer des rapports avec les représentants des prisonniers dans les camps.

On comprendra donc avec quel soulagement fut saluée, en 1944, l'initiative du Gouvernement japonais proposant l'échange, par l'intermédiaire de l'Agence centrale, de messages entre les prisonniers de guerre et internés civils en mains japonaises et leurs familles et réciproquement, à raison d'un télégramme par an pour chaque intéressé [1]. Malheureusement, le système ne fonctionna d'une manière satisfaisante que dans le sens familles-prisonniers, car, dans le sens inverse — celui qui offrait le plus grand intérêt — quelques centaines de messages seulement furent reçus du Japon et retransmis aux familles.

Les nombreux internés civils au Japon, en Chine et dans les autres territoires sous administration japonaise ont retenu, pendant toute la durée du conflit d'Extrême-Orient, une part importante de l'attention et de l'activité de la section « Far East » du Service britannique. En plus des listes télégraphiques reçues à leur sujet des bureaux japonais, cette section eut à traiter les nombreux messages civils transitant par Genève et constituant le seul trait d'union entre les internés et leur famille, puisque ces derniers n'avaient pas la possibilité d'utiliser la « poste des prisonniers de guerre ». Si ces messages pas-

[1] Voir, pour plus de détails, page 68.

sèrent au service national plutôt qu'à celui des messages civils, c'est parce qu'ils constituaient une source précieuse de renseignements.

La section « Far East » servit également d'intermédiaire pour les nombreuses enquêtes faites, à la demande de leurs familles, au sujet de civils résidant ou internés en Extrême-Orient. Comme le plus grand nombre d'entre eux se trouvaient en Chine, c'est aux délégués du CICR dans ce pays qu'incomba la tâche, la plupart du temps malaisée, de mener à chef ces enquêtes.

Particularités du Service britannique

Communications télégraphiques

Comme on l'a vu dans l'introduction du présent exposé, le Service britannique recourut largement au télégraphe pour communiquer aux différents Bureaux officiels de l'Empire les renseignements reçus des Etats détenteurs.

Pour éviter à ces bureaux un absorbant travail de dépouillement et pour réduire, dans la mesure du possible, les frais de transmission télégraphique qu'ils avaient à supporter, le Service britannique fut amené, avec l'afflux croissant des renseignements, à faire appel, pour la préparation de ses télégrammes, à une méthode particulière de travail. Cette méthode, que nous allons exposer, se distingue de celles que les autres services nationaux (à l'exception du Service américain) ont utilisées.

Une discrimination était opérée, en ce qui concerne les informations reçues par le Service, entre les deux catégories suivantes de renseignements :

1. Ceux qui, tels les télégrammes sur des aviateurs reçus des Autorités allemandes, paraissaient être des annonces de capture : ils étaient télégraphiés sans que les documents correspondants aient été « pointés » au fichier, et l'établissement de fiches, comme le classement de ces dernières, ne se faisait qu'ultérieurement ;

2. Ceux qui, telles les listes reçues des hommes de confiance des camps d'Allemagne, paraissaient être des renseignements

complémentaires et ne pouvaient être télégraphiés directement sans risque d'erreurs graves dans l'information des Bureaux officiels [1] ou de répétitions onéreuses. Ces renseignements étaient préalablement reportés sur fiches et ces dernières étaient pointées au fichier. Les classeurs décidaient alors, sur la base du résultat de leur recherche, si la communication devait ou non être faite.

Deux cas pouvaient se présenter : si l'on constatait que le renseignement était dépassé ou qu'il était déjà connu, il n'était pas communiqué et la fiche était tout simplement classée ; s'il se révélait nouveau, il était alors communiqué ; dans ce cas, la fiche (ou le faisceau de fiches) était extraite du fichier et y était remplacée par un fichet-témoin, destiné à préciser le but de cette sortie.

Après avoir été triées par pays d'origine des prisonniers, les fiches étaient rassemblées journellement en vue de la rédaction des télégrammes aux différents Bureaux officiels. Des inscriptions concises y étaient portées, indiquant la date et la nature des communications faites et permettant à tout instant le contrôle de ces dernières.

On ne saurait trop insister sur le rôle déterminant joué, à cette occasion, par le personnel du fichier. Ce personnel avait en fait — et ce n'était pas la moindre de ses tâches au Service britannique — la responsabilité de la bonne application du système de communication télégraphique des renseignements adopté d'entente avec les divers pays du Commonwealth. Il devait donc connaître à fond, outre les diverses règles de classement en usage au fichier, le plan d'application de ce système.

Telle est la méthode, dite « moisson spéciale », qui a été utilisée au Service britannique pour la communication télégraphique des renseignements. Quoiqu'elle ait compliqué le travail du Service et quelque peu ralenti, en apparence, la transmission des renseignements, elle était cependant la seule qui permit en définitive la transmission rationnelle des informations qui parvenaient à Genève par afflux massifs.

---

[1] Par exemple le danger de signaler sur la base d'une information déjà ancienne le lieu de détention d'un prisonnier entre temps décédé et dont la mort avait fait à l'époque l'objet d'une communication.

Signalons enfin que le Service a entrepris, à la demande des Autorités britanniques, des enquêtes par témoignage sur le sort des disparus des armées britanniques. On trouvera dans la première partie de ce volume des indications plus détaillées à ce sujet [1].

---

[1] Voir page 55.

Service allemand

Le Service allemand fut créé le 14 septembre 1939, en même temps que les Services polonais, français et britannique. Si ses débuts, comme ceux de la plupart des services nationaux de l'Agence centrale, furent modestes, il était destiné à devenir un jour le plus important d'entre eux, tant par le nombre de cas qu'il eut à traiter que par l'effectif de son personnel. Les circonstances furent telles qu'il finit même, au cours de la dernière phase de son existence, par drainer à lui la plus grande partie de l'activité de l'Agence.

L'histoire du Service allemand doit être divisée en deux grandes périodes : la période de guerre et celle d'après-guerre.

Au cours de la période de guerre, les conditions de fonctionnement du Service furent en quelque sorte normales. Dans celle d'après-guerre au contraire, la disparition du Gouvernement allemand et de tout organe pouvant fonctionner comme Bureau officiel centralisateur plaça l'Agence centrale dans des conditions de travail totalement nouvelles et véritablement uniques dans l'histoire du CICR.

I. Période de guerre

Au cours de cette période, l'Allemagne se trouva en guerre avec un nombre considérable de pays. Cet état de fait eut de profondes répercussions sur le Service allemand et lui causa de notables difficultés techniques. En effet, ces divers adversaires possédant tous des méthodes de travail différentes pour la

communication des renseignements sur les prisonniers et autres victimes de guerre, le Service allemand eut, plus que d'autres services nationaux de l'Agence, de la peine à systématiser ses méthodes de travail. La diversité des sources de renseignements entraînait la même diversité dans la nature et la présentation des documents.

Toutefois, le principal écueil rencontré par le Service allemand, à partir de 1941 et jusqu'à ce jour, fut qu'il ne reçut aucun renseignement relatif au front de l'Est. Les efforts renouvelés du CICR pour remédier à cette grave lacune sont décrits d'une manière détaillée dans le premier volume du présent rapport. Cette absence d'informations, en raison des vides créés au fichier, greva le Service allemand d'une lourde hypothèque et rendit très difficile toute coordination de son travail.

En revanche, le travail méthodique et minutieux des organismes allemands et la discipline de la population eurent une influence favorable sur l'activité du service. Par suite des instructions formelles enjoignant au public allemand de toujours passer par l'intermédiaire de ces organismes pour ses demandes relatives aux prisonniers ou décédés, le Bureau officiel allemand [1] et la Croix-Rouge allemande [2] opérèrent un filtrage des cas qui leur étaient soumis, ne transmettant à l'Agence centrale que les plus délicats d'entre eux. Ainsi, le Service allemand fut déchargé, au profit des tâches plus difficiles, d'une grande partie du travail courant qu'en d'autres circonstances il eût dû également assumer, puisque ce travail s'opérait en Allemagne même.

Telles sont les principales caractéristiques qui donnèrent au Service allemand son aspect au cours de la période de guerre. Voyons maintenant quelle fut sur lui l'incidence des événements militaires.

---

[1] « Wehrmachtauskunftstelle für Kriegerverluste und Kriegsgefangene » de l'Oberkommando der Wehrmacht, bureau communément désigné par le CICR sous l'appellation d'OKW.

[2] Communément désignée sous l'appellation DRK.

Campagnes de Pologne, de Norvège et première campagne de l'Ouest (1939-1940)

Cette phase initiale de la guerre ne donna que peu de travail au Service allemand. Les prisonniers allemands, peu nombreux, furent rapidement libérés. La principale activité du Service fut constituée par la transmission de renseignements concernant des militaires décédés et l'ouverture d'enquêtes au sujet de disparus. Parmi ces dernières, celles qui avaient trait à des hommes disparus en Norvège septentrionale furent souvent difficiles à mener.

La guerre aérienne et maritime contre la Grande-Bretagne (1940-1941)

Ces opérations, comme d'ailleurs la plupart des opérations aériennes et maritimes au cours de la dernière guerre, furent caractérisées par le nombre relativement faible d'hommes engagés ; si ce nombre était faible, il s'agissait en revanche d'équipages d'élite, au sort desquels on portait en Allemagne le plus grand intérêt ; une autre caractéristique était le pourcentage très élevé de disparus et surtout de décédés.

Ces faits expliquent suffisamment que l'Allemagne et la Grande-Bretagne se soient réciproquement télégraphié les noms des aviateurs et des marins ennemis décédés ou tombés en captivité. C'est donc par télégramme que le Bureau officiel britannique [1] annonçait à l'Agence centrale la capture ou le décès d'aviateurs et de marins allemands. Les télégrammes, sitôt reçus au Service allemand, étaient retransmis télégraphiquement au Bureau officiel berlinois.

Les innombrables enquêtes qu'entreprit le Service au sujet d'aviateurs et de marins furent souvent compliquées ; fréquemment, lorsque des avions étaient abattus, il était difficile et parfois impossible d'identifier les corps carbonisés ou rejetés méconnaissables au rivage.

Le Service fit à cette époque de nombreuses enquêtes groupées, par équipages d'avions ou de sous-marins par exemple,

[1] Prisoners of War Information Bureau du War Office.

ainsi que des enquêtes par témoignage qui, dans l'ensemble, donnèrent de bons résultats.

Campagne de Yougoslavie et de Grèce (1941)

Cette campagne se déroula si rapidement que le Service allemand ne fut mis à contribution que pour la dernière phase de la lutte, soit la conquête de l'île de Crète par les forces de la Wehrmacht. On se souvient que cette île fut le théâtre de combats sanglants entre les parachutistes allemands et les troupes néo-zélandaises ; à la suite de ces combats, le Service fut saisi de quelque 3000 demandes d'enquête sur le sort de parachutistes disparus.

Lors de l'évacuation de l'île, les forces britanniques emmenèrent avec elles en Egypte quelques centaines de prisonniers, dont les noms furent télégraphiés par le Bureau officiel du Moyen-Orient.

La guerre en Afrique (1940-1943)

La première action allemande sur sol africain se produisit en fait au cours de la campagne d'Ethiopie, en 1940-41, où de nombreux volontaires allemands servirent dans l'armée italienne. Il s'agissait, d'une part, de colons allemands établis en Afrique Orientale italienne, d'autre part, de marins et de passagers de navires ayant pu rallier au début de la guerre le port italien de Massaoua sur la mer Rouge. Ceux de ces hommes qui furent capturés au cours des combats furent considérés et annoncés par les Britanniques comme prisonniers de guerre ; les autres furent arrêtés et considérés comme internés civils une fois la campagne terminée. Parmi ces derniers, les anciens membres d'équipages de navires furent internés dans des camps spéciaux pour marins de la marine marchande. Le sort de tous ces hommes donna lieu à des enquêtes compliquées et fort longues, enquêtes par témoignage surtout, grâce auxquelles il fut possible de retrouver nombre d'entre eux [1].

[1] Le procédé dit « boule de neige », dont il a été question dans la première partie de ce rapport (voir page 56) donna à cette occasion des résultats très probants, en particulier en ce qui concerne ceux de ces hommes qui étaient morts au combat.

C'est au printemps 1941, lors de la première offensive de l'Axe, que se place le début de l'intervention de forces allemandes dans la campagne de Libye. Mais c'est dans la deuxième offensive, en juin 1942, que l'Afrikakorps se trouva pleinement engagé. Ce corps d'élite suscitait un tel intérêt en Allemagne que chaque disparition d'homme, pour ainsi dire, provoquait une demande individuelle à l'Agence centrale. Mais les conditions de la guerre au désert rendaient la recherche des corps très difficile ; en raison de leur rapide ensablement et du fait que d'ordinaire, une fois l'action terminée, les troupes ne repassaient plus sur le terrain en dehors des pistes, il n'est guère étonnant que les enquêtes auxquelles procéda le Service n'aient le plus souvent pas donné de résultats.

Avec la seconde bataille d'El-Alamein (23 octobre-4 novembre 1942) commença la série des revers allemands sur les fronts méditerranéens et occidentaux. Cette date marque, dans les grandes lignes, le passage pour l'Allemagne d'une stratégie offensive à une stratégie défensive. Ce changement d'orientation de la guerre fut accentué quelques jours après par le débarquement allié en Afrique du Nord française (8 novembre).

Cette époque marque pour le Service le début d'une phase de grande activité. L'afflux de cartes de capture, d'annonces de décès et de captures de la part des Bureaux officiels adverses, conséquence immanquable des revers militaires, et l'accroissement du nombre des demandes, venues d'Allemagne, relatives à des disparus, allaient bientôt faire du Service allemand un important service : l'effectif de son personnel, qui n'était que de 19 en mai 1943, atteignit 56 à la fin de la même année.

A la bataille d'El-Alamein firent suite la retraite de l'Afrikakorps à travers la Libye, les combats défensifs de Tunisie et finalement la capitulation, au début de mai 1943, d'environ 150.000 hommes autour de Tunis et dans la presqu'île du cap Bon.

Jusqu'au début des opérations de Tunisie, le Service allemand n'avait pratiquement eu à faire qu'avec une seule Puissance détentrice de prisonniers, l'Empire britannique, qui transmettait ses communications à l'Agence centrale par l'intermédiaire du

Bureau officiel de Londres et de celui du Moyen-Orient [1]. A partir de ce moment, en revanche, il se trouva en présence de deux nouvelles Puissances : les Etats-Unis et la France gaulliste. C'est en avril 1943 que fut reçu du Bureau officiel américain [2] le premier télégramme d'annonces relatives au front tunisien.

La plus grande partie des prisonniers capturés au cours des dernières phases de la bataille de Tunisie furent pris en charge par les Etats-Unis, le reste étant pris en charge par les Forces françaises libres. Ceux qui se trouvaient en mains américaines furent transférés, des camps de passage nord-africains, aux Etats-Unis, alors que les prisonniers se trouvant en mains françaises demeurèrent sur sol africain. Quant aux hommes capturés auparavant par la 8e Armée britannique et annoncés par le Bureau officiel du Moyen-Orient, ils furent, pour une part importante, transférés en Grande-Bretagne et au Canada.

A partir de juin 1943 et jusqu'en janvier 1944, le Service eut à absorber le flot des télégrammes du Bureau officiel de Washington annonçant, des camps d'Amérique où ils avaient été conduits, les prisonniers faits dans la dernière partie des opérations tunisiennes.

Les prisonniers en mains françaises, eux, furent annoncés au moyen de fiches individuelles par les soins du Bureau officiel français d'Alger [3].

La lenteur des liaisons postales entre les pays d'outre-mer et Genève pendant la guerre explique que jusqu'en 1944 l'Empire britannique et les Etats-Unis aient principalement recouru au télégraphe pour communiquer leurs renseignements à l'Agence centrale. Toutefois, à fin janvier 1944, en présence des frais considérables que ce mode de transmission entraînait, le Bureau officiel allemand demanda qu'il y fût renoncé, et c'est dès lors par listes, fiches signalétiques et microfilms que se firent ces communications.

---

[1] Prisoners of War Information Bureau, 2nd Echelon (Middle East Headquarters) à Héliopolis (Le Caire), chargé de toutes les annonces concernant les prisonniers et les décédés au Moyen-Orient.

[2] Prisoner of War Information Bureau, Office of the Provost Marshal General, War Department, Washington.

[3] Direction du Service des Prisonniers de guerre en Afrique du Nord.

En ce qui concerne la guerre en Afrique, il reste à signaler que la non-reconnaissance des Autorités gaullistes par l'Allemagne obligea le Service allemand à reprendre certaines activités précédemment exercées par la Puissance protectrice.

Campagne d'Italie (1943-1945)

Cette campagne commença le 10 juillet 1943 par le débarquement allié en Sicile et se termina le 2 mai 1945 par la reddition des forces allemandes en Italie du Nord. Marquée par quelques violentes batailles, elle se présenta dans l'ensemble comme une lente guerre de mouvement interrompue par deux périodes de stabilisation du front, en hiver 1943-44 devant Cassino et au cours de l'hiver suivant dans l'Apennin ligure et devant Bologne, sur la « ligne des Goths ».

La campagne d'Italie valut tout d'abord au Service allemand une grande quantité d'annonces de décès. Le pourcentage des inconnus était considérable et donna lieu à des tentatives d'identification qui étaient rendues difficiles par le continuel déplacement des organes militaires alliés auxquels on s'adressait. Plus tard, les cartes de capture et les renseignements sur des prisonniers de guerre affluèrent également.

Après la stabilisation provisoire du front en hiver 1943-44 et la naissance d'une véritable guerre de position rappelant celle de 1914-18, le Service allemand reçut de très nombreuses demandes d'enquête auxquelles il donna suite dans la mesure du possible. Ignorant aux mains de quelle Puissance se trouvaient les militaires recherchés, le Service adressait simultanément les enquêtes aux bureaux militaires de chacune des trois armées alliées combattant en Italie, par l'intermédiaire des délégations du CICR à Alger, puis à Naples.

Durant la première partie de cette campagne, les prisonniers faits par les Alliés ne demeuraient pas en Italie, mais ils étaient transférés en Afrique du Nord, en Egypte, dans l'Empire britannique ou aux Etats-Unis. C'était alors, selon le cas, le Bureau officiel américain d'Alger, le Bureau officiel de Londres ou celui du Moyen-Orient qui les annonçait. Dans le courant de 1944, en revanche, des camps définitifs de prisonniers furent consti-

tués par les forces alliées en Italie même, et dès lors les occupants en furent annoncés à l'Agence centrale par les soins du Bureau d'information de la « Peninsular Base Section ».

En ce qui concerne la campagne d'Italie, les renseignements fournis par les forces américaines parvenaient sous forme de listes de camps ou « rosters », alors que les forces britanniques et françaises recouraient à des feuilles individuelles dites « fiches signalétiques ».

La libération de la France, l'invasion de l'Allemagne et l'offensive aérienne contre le Reich (1944-1945)

Avec le débarquement des Alliés en Normandie, le 6 juin 1944, puis dans le Midi de la France, le 15 août, commença la dernière période de la guerre en Europe, période au cours de laquelle le Service allemand allait connaître une activité débordante. En effet, à partir de la fin de l'été, il commença à recevoir les avis de capture des centaines de milliers de prisonniers tombés en quelques mois aux mains des forces alliées, soit lors de la bataille de Normandie, soit au cours de l'avance rapide des armées alliées à travers la France et la Belgique. Aussi devant cet afflux massif et croissant d'informations l'effectif du Service dut-il être considérablement augmenté : de 61 à fin juin 1944, il passait à 93 en décembre pour atteindre 169 en juin 1945.

Vu l'ampleur des événements et leur rythme, le Service fut obligé de se vouer désormais presque uniquement aux travaux les plus urgents : communication au Bureau officiel allemand des innombrables renseignements provenant des organes militaires alliés sur les décédés et les prisonniers, transmission aux demandeurs des « concordances » que cet afflux d'informations faisait naître au fichier. Il ne fut plus possible de donner suite dans la même mesure que par le passé aux demandes d'enquêtes, et l'on dut se résoudre à ne plus prendre en considération que celles qui offraient un caractère vraiment exceptionnel.

Dans le courant de l'automne 1944, l'afflux des renseignements prit une ampleur sans précédent, et le rythme, loin de se ralentir,

s'accéléra encore au cours de l'année 1945. En effet, aux annonces massives concernant la campagne de France firent suite sans désemparer celles se rapportant aux diverses phases de la bataille d'Allemagne, au cours de laquelle des masses d'hommes de plus en plus compactes tombaient en captivité.

Cette abondance extraordinaire de travail, malgré l'aide croissante que lui apportaient les Sections auxiliaires fonctionnant dans diverses villes de Suisse, plaça le Service allemand et les services techniques généraux de l'Agence centrale, notamment le Service des listes et le Service de photocopie, dans une situation difficile. D'une part, le recrutement de personnel nouveau était incertain, d'autre part, la capacité des locaux et des installations matérielles de l'Agence atteignait ses limites. Dans ces conditions, on ne put éviter un retard grandissant dans le traitement (photocopie, report sur fiche) des centaines de milliers de cartes de capture et de documents affluant de toute part.

Durant la phase de la guerre en Europe comprise entre le débarquement en France et la capitulation de l'armée allemande, les modalités de la communication des renseignements à l'Agence centrale étaient les suivantes : les informations de source américaine provenaient, sous forme de microfilms, du Bureau de renseignements attaché au Commandement pour le théâtre européen d'opérations, installé en Angleterre puis en France ; celles de source britannique, consistant en fiches signalétiques individuelles de prisonniers et en listes de décédés, provenaient du Bureau officiel de Londres ; quant aux informations d'origine française, elles provenaient au début directement des diverses autorités militaires régionales (Forces françaises de l'Intérieur, etc.). Ce n'est qu'au bout de plusieurs mois qu'entra en fonction, à Paris, un Bureau officiel central [1], qui prit en charge ces communications. Ces dernières se faisaient sous forme de fiches individuelles, dont les premières parvinrent à Genève en août 1945.

Les destructions opérées en Allemagne par l'offensive aérienne alliée compliquèrent énormément, à partir de cette époque, la tâche du Service. Le déplacement forcé d'une fraction impor-

[1] Attaché à la « Direction générale des prisonniers de guerre » du Ministère de la Guerre.

tante de la population — on admet qu'elle finit par atteindre le sixième de la population totale — qui en fut la conséquence, la destruction partielle et le fréquent déplacement des bureaux chargés de recueillir les informations fournies par l'Agence centrale, enfin la perte d'innombrables sacs de courrier dans les trains bombardés, accrurent graduellement l'incertitude de l'Agence, qui ne savait plus dans quelle mesure les communications du Service parvenaient encore à destination.

Au cours de l'ultime phase des opérations, accompagnée de la dislocation définitive de l'appareil administratif allemand, ces difficultés s'aggravèrent encore, et l'Agence jugea qu'il était prudent de cesser de transmettre les renseignements ; ces derniers furent alors gardés en attente à Genève. C'est le 30 avril 1945 que la dernière communication au Bureau officiel allemand fut effectuée.

Durant la période d'après-guerre, qui sera examinée plus loin, l'Agence centrale allait être amenée à se substituer à plusieurs égards, et jusqu'au moment de sa reconstitution, au Bureau officiel allemand disparu.

Front de l'Est

S'il n'obtint pas de renseignements officiels relatifs au front de l'Est [1], le Service allemand reçut, notamment après la bataille de Stalingrad, de nombreuses demandes se rapportant à ce front. Il fit diverses tentatives infructueuses pour obtenir en URSS des renseignements par voie d'enquête. Dans ces conditions, il ne lui fut possible de transmettre en Allemagne que les informations occasionnelles qu'il recevait en très petit nombre [2], ainsi que quelques cartes postales de messages à l'adresse des familles, parvenues à l'Agence par Ankara ; les prisonniers de certains camps de l'URSS avaient en effet été autorisés, vers la fin de 1942, à donner des nouvelles aux leurs au moyen de semblables cartes.

---

[1] Voir page 173.

[2] Par exemple des noms de prisonniers recueillis sur des feuillets volants lâchés par des aviateurs soviétiques ou des témoignages fournis par des évadés sur des camarades en captivité.

En ce qui concerne le Sud-Est européen en revanche, la situation fut quelque peu différente lorsque la Roumanie et la Bulgarie passèrent dans le camp allié et que la Yougoslavie et la Grèce parvinrent à se libérer. Les deux premières envoyèrent au début à l'Agence centrale quelques listes de prisonniers, mais tous les efforts tendant à obtenir des renseignements complets furent vains du fait de la remise ultérieure de ces hommes à l'URSS. En Grèce et en Albanie, si le nombre des enquêtes ouvertes par le Service fut peu élevé en raison du petit nombre d'Allemands capturés ou décédés en mains adverses, ces enquêtes furent particulièrement délicates par suite des circonstances ayant entouré la disparition de ces hommes. Quant aux noms des prisonniers internés en Yougoslavie, ils ne purent être obtenus qu'après l'armistice. La situation de ces hommes, qui se trouvaient souvent isolés de leur famille depuis bien longtemps avant la date de leur capture, préoccupa beaucoup le Service, qui s'efforça par tous les moyens de rétablir le contact rompu.

Vers la fin de la guerre, la Pologne et la Tchécoslovaquie se rangèrent également parmi les Puissances détentrices de prisonniers allemands ; le Service reçut de ce fait, avec le temps, de nombreux renseignements de ces pays.

Les transferts de prisonniers

On ne saurait terminer cet aperçu de l'évolution des événements militaires et de leurs répercussions sur le Service allemand sans dire quelques mots d'un ordre de faits issu des conditions géographiques dans lesquelles se déroula la guerre et qui eut sur le Service d'importants effets ; nous voulons parler des transferts de prisonniers allemands d'un pays et surtout d'un continent à l'autre.

Si les fréquentes mutations à l'intérieur d'un pays ou d'un territoire particulier n'affectèrent pas trop la marche du Service [1], par suite de l'existence d'organisations postales régionales ou

[1] A l'exception des tout derniers mois de la guerre et de l'époque d'après-guerre, en France, lorsqu'une partie des prisonniers furent dispersés en une multitude de petits détachements de travail et transférés ailleurs une fois leur tâche achevée.

nationales permettant généralement de maintenir sans retard exagéré le contact avec les prisonniers, les transferts effectués sur une grande échelle d'un pays ou d'un continent à l'autre furent la source de grandes difficultés. En effet, ces transferts interrompaient, et souvent pendant de longs mois, le courrier des prisonniers ; à cet égard, le flot de lettres parvenant au Service reflétait bien l'anxiété des familles et la démoralisation des prisonniers.

Qu'on se représente en effet, et ce n'est qu'un exemple, certains prisonniers capturés en Libye, amenés dans des camps en Egypte, naviguant ensuite sur l'Océan Indien, internés temporairement en Afrique du Sud pour être embarqués à nouveau et traverser l'Atlantique jusqu'à leur destination finale, le Canada. L'impossible fut fait pour se renseigner et informer les intéressés dans des délais normaux, mais au prix de quelles difficultés ! Bien souvent l'on perdait la trace de ces hommes, du fait qu'à la dernière minute certains d'entre eux, figurant sur des listes d'embarquement, ne pouvaient partir en raison de leur état de santé ; que certains autres étaient remis en cours de route à des hôpitaux sans qu'on en fût avisé ; que d'autres enfin s'évadaient ou décédaient avant l'arrivée des convois à destination.

Ces transferts eurent encore le grave inconvénient d'arrêter presque complètement les enquêtes par témoignage systématiquement entreprises par le Service, en raison de la difficulté où l'on était d'atteindre en temps utile la plupart des témoins à questionner.

Internés civils

D'importantes colonies allemandes existaient avant la guerre dans de nombreux pays. La plupart des pays s'étant trouvés, à un moment donné, en état de guerre avec l'Allemagne ou ayant tout au moins rompu les relations diplomatiques avec elle, les Allemands furent internés en grand nombre, et des listes officielles d'internés civils affluèrent à l'Agence. Ces listes furent transmises aux organes allemands qualifiés, et le Service fut amené à étendre ses recherches dans le monde entier. Un très grand nombre d'enquêtes furent ouvertes, notamment aux

Etats-Unis, en Grande-Bretagne, aux Indes, en Australie et en Afrique du Sud, pays où l'effectif des internés civils allemands était particulièrement important. En ce qui concerne l'Europe, le Service eut à donner suite, vers la fin de la guerre, à plusieurs milliers de demandes concernant des ressortissants allemands se trouvant en Roumanie, et put transmettre environ 2.000 messages télégraphiques d'internés avant qu'ils ne soient transférés en URSS.

Il arriva fréquemment que des civils furent d'abord internés, puis libérés et enfin de nouveau internés ; leur statut définitif ne pouvait dès lors être connu qu'après plusieurs enquêtes de longue durée. De plus, il était parfois difficile d'établir une limite précise entre internés civils et internés de droit commun. Dans tous ces cas-là, les recherches, les enquêtes relatives à l'état de santé, l'acheminement du courrier, la transmission de documents ou toute autre démarche se heurtèrent à de grandes difficultés.

Le sujet des enquêtes entreprises était aussi varié que les conditions de vie des internés, dont certains vivaient séparés de leur famille depuis de longues années ; ces conditions de vie, notamment dans les pays tropicaux, étaient parfois très particulières. De plus, certaines régions, déjà difficiles à atteindre en temps de paix, devenaient presque inaccessibles faute de moyens de communication ou de bureaux intermédiaires.

Les transferts d'un continent à l'autre furent moins fréquents pour les internés civils que pour les militaires. Il y en eut toutefois. Ainsi, les hommes internés aux Indes néerlandaises furent transférés aux Indes britanniques à l'approche des Japonais, alors que les femmes et les enfants, laissés sur place, furent évacués par la suite au Japon et en Mandchourie par les forces nippones. Le Service eut à établir le contact entre les membres des familles ainsi séparées et le courrier put effectivement être acheminé du Japon, par le Transsibérien, Tiflis et Ankara, à Genève, d'où il fut expédié aux Indes par le Caire.

Signalons un fait caractéristique : certains internés civils hésitaient à se signaler. Adversaires du régime hitlérien, ils craignaient pour leur famille. De même certains d'entre eux ne demandaient des nouvelles de leurs parents restés en Alle-

magne qu'en s'entourant de mille précautions. On peut imaginer à cet égard la situation de ressortissants allemands ayant servi dans la Légion Etrangère. Tout cela, il va de soi, créait de notables difficultés au Service.

Quant aux cas intéressant les Israélites allemands ou apatrides, ils furent tout d'abord groupés dans une section autonome, dite des Civils internés divers (CID) ; mais, par la suite, lorsqu'on se rendit compte de la difficulté croissante de les distinguer des autres civils en l'absence d'indications suffisamment précises, ils furent incorporés au fichier du Service allemand.

Les internés civils et leurs familles ont exigé du Service allemand un travail non seulement considérable et très diversifié mais comportant également une lourde responsabilité morale.

* * *

Voyons maintenant comment évoluèrent les conditions techniques du travail au cours de la période de guerre.

Les renseignements

Jusqu'en 1943, et bien que l'Empire britannique, alors seule Puissance détentrice entrant en considération pour le Service allemand, fournît ses renseignements, à tous égards exacts et complets, sous des formes très diverses, le nombre comparativement peu important de ces renseignements et le rythme relativement régulier de leur arrivée à l'Agence centrale permettaient d'informer les organes allemands qualifiés et de donner satisfaction aux demandeurs dans des délais normaux.

Après la capitulation de l'armée de l'Axe en Tunisie et les importants transferts de prisonniers qui suivirent, la situation changea totalement ; la transmission des renseignements donna lieu dès lors à de sérieuses difficultés. En effet, les hommes internés aux Etats-Unis étaient signalés par des télégrammes d'une longueur inaccoutumée, présentant un pourcentage

élevé de noms estropiés [1]. En outre, les cartes de capture, transportées par les bateaux du CICR en l'absence d'autres moyens de transport, ne parvenaient à Genève qu'avec d'énormes retards. Bien souvent, dans ces conditions, il ne fut plus possible de rassurer dans des délais raisonnables les familles qui, par suite du fonctionnement sporadique de la poste des prisonniers de guerre, attendaient anxieusement des nouvelles.

Cette situation incita le Service allemand à répandre par tous les moyens l'emploi par les prisonniers et leurs familles du message-express comme moyen de correspondance [2]. Ces messages transitèrent dès lors par Genève au rythme de plusieurs milliers par mois.

Toutefois, la situation ne redevint à peu près normale que grâce à l'emploi des microfilms. Ceux-ci, donnant sous un format extraordinairement réduit plus de 2.000 noms de prisonniers avec leur adresse de famille, pouvaient en effet être expédiés par avion. Dans la grande majorité des cas, ils apportaient des éléments d'identification suffisants. Les clichés rectangulaires dont se composait le film donnaient chacun les noms d'une quinzaine d'hommes et pouvaient être agrandis au rythme de 60 [3] par heure. Ils remplacèrent ainsi avantageusement le télégraphe, précédemment utilisé comme mode de transmission.

Une nouvelle difficulté surgit lors de la libération d'une partie de la France par les Forces françaises de l'Intérieur. Ces troupes n'étant, on le conçoit, guère outillées pour organiser un service de renseignements officiel, le Service allemand vit affluer une multitude d'informations hétéroclites transmises par des sections locales de la Croix-Rouge française, des prêtres et des pasteurs, des particuliers. Il reçut même fréquemment de simples notes anonymes. Aussi n'utilisa-t-il ces renseignements qu'avec la plus grande prudence, surtout lorsqu'il s'agissait d'annonces de décès.

---

[1] De 6 à 20% des noms. Ces télégrammes comprenaient une moyenne de 7 à 8.000 mots chacun ; le plus long d'entre eux, reçu le 27 décembre 1943, et représentant en même temps le plus long télégramme jamais reçu par le CICR, comportait 335 pages, 21.590 mots et donnait le signalement de 2.341 prisonniers.

[2] Voir page 69.

[3] Soit 900 noms.

Un dernier ordre de difficultés relatif aux renseignements venait de ce que les listes de prisonniers comprenaient un pourcentage élevé de non-Allemands ou de militaires de nationalité douteuse enrôlés dans la Wehrmacht, ce qui posait une série de problèmes techniques fort délicats dans le détail desquels il serait trop long d'entrer ici. Quoi qu'il en soit, le Service allemand traita toujours les documents dits « panachés » [1] avec beaucoup d'attention et de prudence.

Les demandes

Pendant toute la durée de la guerre, le Service allemand eut à répondre à trois catégories de demandeurs :

1. *Les Autorités allemandes*, soit le Haut Commandement de l'Armée (Oberkommando der Wehrmacht ou OKW) et le Ministère des Affaires étrangères (Auswärtiges Amt).

L'OKW envoyait presque exclusivement des demandes de recherche de militaires disparus. Pour satisfaire à certaines exigences d'ordre légal, il demandait une enquête individuelle pour chacun des cas qu'il transmettait. Souvent, il recommandait une enquête par témoignage en désignant les hommes à questionner. Quant à l'« Auswärtiges Amt », il adressait à l'Agence, par les représentants diplomatiques du Reich, des demandes d'enquête concernant principalement des personnalités occupant des positions en vue.

2. *La Croix-Rouge allemande.* Cette dernière envoyait des demandes de recherche concernant des civils ou des internés civils, des demandes d'enquête sur l'état de santé de prisonniers, la situation et l'entretien des tombes, etc., enfin des communications urgentes à télégraphier aux prisonniers et des réclamations portant sur le fonctionnemant de la poste des prisonniers de guerre. En ce qui concerne le front de l'Est, elle envoyait en outre des demandes de recherche de militaires disparus.

---

[1] Soit ceux où figuraient des hommes de nationalités différentes.

3. *Les particuliers*. En principe, les familles domiciliées en Allemagne étaient tenues de s'adresser à l'OKW ou à la Croix-Rouge allemande chargés de « filtrer » ces demandes et de ne les transmettre au CICR que lorsqu'ils jugeaient son intervention indispensable. Cependant, à mesure que les pertes grandissaient et que l'inquiétude s'emparait d'une part plus importante de la population, le maintien de cette restriction devenait plus difficile. Le Service reçut alors en nombre croissant des demandes de famille par l'intermédiaire de parents et amis de passage en Suisse ou domiciliés dans ce pays, d'organisations internationales ou de Croix-Rouges nationales. Même, de nombreuses lettres arrivaient directement d'Allemagne, bien qu'elles aient été ouvertes par les organes de censure.

* * *

Pour bien saisir quelles furent, en face de cet afflux de renseignements et de demandes, les possibilités d'action du Service allemand durant la période de guerre, il faut se représenter que les prisonniers et les internés civils allemands se trouvaient pour la plupart dans des pays fort éloignés de Genève, tandis que les familles et les organes publics et privés recevant les informations du CICR se trouvaient, dans la plupart des cas, en Allemagne ou en pays neutre, c'est-à-dire près de Genève. Cela signifie que jusqu'à l'effondrement du Reich des relations postales à peu près normales permirent de transmettre assez rapidement aux intéressés en Allemagne, par voie postale ordinaire, les renseignements dont on disposait à Genève. L'envoi direct de documents (photocopies) et de lettres fut donc la règle, l'usage du télégraphe l'exception. Au contraire, les messages à transmettre aux prisonniers et internés restaient souvent longtemps en route : distances, moyens de transport précaires, censure, tout contribuait à rendre le contact difficile. Il fallut donc recourir souvent au télégraphe ou au message-express.

Jusqu'en 1944 et tant que les demandes des organes officiels (OKW et Croix-Rouge allemande) prédominèrent, le Service allemand put organiser et maintenir un service complet d'enquêtes individuelles. En effet, l'OKW n'envoyait ses demandes

qu'à bon escient et lorsque la date de disparition permettait d'admettre que le disparu ne figurerait plus dans les listes officielles qui lui étaient transmises. Bien que le nombre de ces demandes fût malgré tout relativement important, le pourcentage de « concordances » qu'elles provoquaient au fichier demeurait comparativement faible. Les enquêtes qu'ouvrait le Service étaient en général bien accueillies par les organes auxquels elles étaient adressées. Ces organes étaient, selon les cas, les Bureaux officiels ou les Croix-Rouges nationales des Etats adverses ; de plus, on s'adressait fréquemment aux délégués du CICR ainsi qu'aux prisonniers eux-mêmes, auxquels on demandait de fournir des témoignages.

Malheureusement, dès l'été 1944, l'évolution de la situation limita de plus en plus les possibilités d'action du Service. En même temps que s'accroissait le nombre des prisonniers et des morts, les lettres privées formaient la majorité des demandes, et des sollicitations précipitées devançaient de plus en plus fréquemment l'arrivée des renseignements. D'autre part, les principaux Bureaux officiels des Etats adverses déclarèrent l'un après l'autre ne plus pouvoir, faute de temps, donner suite à des demandes d'enquête individuelles, ou ne pouvoir le faire qu'au détriment du rythme de transmission des renseignements qu'ils fournissaient spontanément. Dans ces conditions, le Service dut réduire d'une manière radicale le nombre de ses enquêtes. Il va de soi que l'accroissement du nombre des demandes se traduisit au fichier par une augmentation sensible du nombre de concordances, ce qui entraîna une plus forte mise à contribution des services de correspondance.

Au cours de la deuxième période de l'existence du Service allemand, ses possibilités d'action allaient se trouver encore bien autrement réduites.

II. Période d'après-guerre

L'armistice du 7 mai 1945 marqua pour l'Allemagne le début d'une période encore plus troublée que ne l'avait été la dernière phase de la guerre. La reddition de l'armée allemande, la capture

de plusieurs millions d'hommes par les forces alliées, l'effondrement du commandement militaire et de l'autorité gouvernementale, enfin la disparition de la souveraineté politique et de l'intégrité nationale créèrent en Allemagne une situation sans précédent. Cette situation plaça l'Agence centrale devant d'immenses difficultés.

L'Agence se trouvait, en effet, n'avoir plus en face d'elle, en Allemagne, d'organes nationaux avec lesquels elle pût travailler, et l'accomplissement de sa tâche, en de telles conditions, devenait problématique. Aussi les premiers temps de l'après-guerre furent-ils pour le Service allemand une époque de transition véritablement critique. La suspension totale du trafic postal, s'ajoutant à la destruction des moyens de communication, venait encore compliquer sa tâche.

C'est après plusieurs mois seulement que cette situation s'améliora quelque peu et qu'une lente adaptation aux circonstances exceptionnelles nées de la défaite et d'une occupation quadripartite du territoire allemand commença à se dessiner. Le CICR appuya de toutes ses forces cette évolution. Il s'efforça tout d'abord de remédier à la disparition des organes nationaux allemands en constituant en Allemagne un réseau de délégations plus particulièrement adaptées à leur nouvelle tâche par l'adjonction de spécialistes de l'Agence. Par la suite, il encouragea la création d'un organe allemand qui, sous le contrôle des Puissances occupantes, pût reprendre les activités de l'OKW et de la Croix-Rouge allemande et remplacer le Bureau officiel disparu.

L'évolution ainsi commencée s'accéléra notablement à partir de la reprise des relations postales avec l'Allemagne le 1er avril 1946 ; cette date eut une telle importance dans le développement du Service allemand au cours de la période d'après-guerre qu'il est indiqué de la choisir pour diviser en deux parties la suite de cet exposé.

1. *De la fin des hostilités (7 mai 1945) à la reprise du trafic postal avec l'Allemagne (1er avril 1946)*

Nous avons vu que le 30 avril 1945, quelques jours avant la fin des hostilités, l'Agence centrale, en présence des conditions

chaotiques régnant en Allemagne, avait décidé de suspendre entièrement l'envoi des renseignements au Bureau officiel aussi bien qu'à la Croix-Rouge allemande. Comme on l'apprit ultérieurement à Genève, la plupart des envois réguliers du Service allemand n'avaient plus atteint leur destination depuis quelque temps déjà et s'étaient perdus en route.

Les renseignements envoyés par une dizaine de Puissances détentrices s'accumulaient donc en quantité considérable à Genève, où l'on continuait à les traiter selon les règles établies en attendant le jour où ils pourraient être transmis en Allemagne à une autorité qui soit apte à les recevoir. En juin 1945, les photocopies de documents ainsi retenues remplissaient déjà 21 grandes caisses.

Ainsi, la première phase de la période d'après-guerre devait être avant tout pour le Service allemand une phase de préparation. C'est au cours de ces mois que l'Agence allait s'appliquer, dans la mesure du possible, à la tâche pressante, impérative même, du rétablissement de la liaison entre les prisonniers allemands et leurs familles.

De même, la communication aux familles des renseignements que rencontraient au fichier leurs nombreuses demandes ne fut-elle pas possible, du moins sur une grande échelle, pendant les premiers mois ayant suivi la fin des hostilités, époque où l'on était réduit à des moyens d'acheminement occasionnels. De grandes quantités de ces communications, prêtes au départ, s'accumulaient donc au Service allemand.

Afflux des demandes de familles : la carte « 275 »

Les familles allemandes, qui, depuis de nombreux mois déjà, n'avaient presque plus reçu de lettres ni de nouvelles du front, voyaient maintenant se tarir les sources officielles de renseignements qu'une administration méthodique avait alimentées pour elles pendant toute la durée de la guerre. La poste des prisonniers allemands, de son côté, devait par suite des circonstances rester pour ainsi dire suspendue pendant les premiers mois ayant suivi la fin des hostilités. Les prisonniers constituaient

en effet à cette époque une masse encore mouvante ; campés provisoirement, souvent transférés, ils étaient mal desservis en cartes d'avis de capture et en papier à lettre.

Les familles, que l'incertitude et l'inquiétude torturaient, se tournaient spontanément vers le CICR, sachant que c'était de lui entre autres que l'OKW aussi bien que la Croix-Rouge allemande tenaient leurs informations. A défaut de communications postales, les familles qui en avaient l'occasion recouraient de plus en plus fréquemment, en vue de saisir l'Agence centrale de leurs demandes, à l'intermédiaire de correspondants en Suisse. De plus, elles s'adressaient dans une mesure croissante aux diverses délégations que le CICR avait organisées en toute hâte à travers l'Allemagne ainsi qu'aux organisations charitables nationales et régionales, qui transmettaient à leur tour les demandes qu'elles recevaient aux délégations. Grâce aux moyens de transport (camions) dont disposait le CICR, toutes ces demandes étaient acheminées sur Genève.

Ainsi, malgré la fermeture de la voie postale, l'Agence vit bientôt affluer les demandes de recherche. Ces dernières parvenant sous de multiples formats, il était nécessaire, pour pouvoir les introduire au fichier du Service allemand, de les transcrire sur fiches, ce qui prenait un temps considérable. Si l'on voulait que le Service pût s'acquitter de sa tâche, il fallait sans tarder recourir à l'emploi d'une carte de recherche standardisée pouvant être introduite elle-même dans le fichier, une fois remplie : on recourut à la carte « 275 », créée en 1940 lorsque le Service français s'était trouvé devant des difficultés analogues. Le recto de cette carte était réservé au signalement du militaire recherché, alors que le verso portait l'adresse de l'Agence centrale. Un passage du texte imprimé avertissait le demandeur qu'il ne lui serait pas envoyé d'accusé de réception. Cette mesure permit au Service allemand de gagner un temps précieux.

L'Agence fit imprimer elle-même des cartes « 275 » et les répandit en Allemagne au cours de l'été 1945, par l'intermédiaire des délégations du CICR. De leur côté, de nombreuses organisations allemandes en imprimèrent. En raison de la suspension du trafic postal, c'est également par l'intermédiaire des délégations que les cartes, une fois remplies, faisaient retour à l'Agence.

Le nombre de cartes ainsi reçues s'est élevé jusqu'au 30 juin 1947 à 535.400 [1].

Toujours par l'intermédiaire des délégations, les renseignements que les cartes « 275 » rencontraient au Service allemand étaient, dans la mesure du possible, communiqués aux demandeurs [2].

Par suite du temps considérable que nécessitait le report sur fiches et l'insertion au fichier des masses énormes de renseignements parvenant à Genève, de grandes quantités de cartes « 275 » en attente emplirent bientôt les boîtes du fichier. A cette accumulation contribuait aussi le fait qu'aucune publicité n'arrivait à dissuader les familles allemandes d'envoyer des demandes à l'Agence au sujet des innombrables disparus du front de l'Est.

Rétablissement de la liaison entre prisonniers et familles allemandes : Le « message Croix-Rouge » (carte P. 10.079) [3].

Si, par suite du défaut de nouvelles, les familles allemandes se trouvaient dans une incertitude quasi complète sur le sort des militaires, les prisonniers allemands, de leur côté, se trouvaient souvent dans une ignorance absolue quant à l'existence et au lieu de séjour de leurs proches.

En effet, à l'intérieur même de l'Allemagne, un pourcentage important de la population avait dû abandonner son ancien domicile — seule adresse connue des prisonniers — à la suite des événements de la fin de la guerre et du début de l'après-guerre. A ces réfugiés et sinistrés « intérieurs » de toute espèce, vinrent bientôt s'ajouter les évacués des territoires situés à l'est de la ligne Oder-Neisse, la population allemande des Sudètes et les « Volksdeutsche » expulsés des régions danubiennes et

[1] Le nombre de cartes imprimées à Genève et distribuées en Allemagne s'était élevé à 82.400.

[2] Les délégations recevaient de l'Agence les communications aux familles sous forme d'envois collectifs acheminés par les camions du CICR ; elles les remettaient pour la suite du trajet à la poste allemande qui avait repris en grande partie son service à l'intérieur de l'Allemagne.

[3] Le « message Croix-Rouge » ne doit pas être confondu avec le « message civil » ou « formule 61 » également institué par le CICR, dont il est parlé à la page 70.

balkaniques. Au total, une masse mouvante et grandissante de civils allemands déplacés et dispersés, disparus de leurs foyers et de leur région sans laisser de traces, donc introuvables, masse infiniment plus considérable encore que les quelques millions de prisonniers de guerre.

On se trouvait donc en présence d'une véritable équation à deux inconnues : de part et d'autre, se trouvaient des gens qui ignoraient leurs adresses respectives et désiraient reprendre le contact perdu. Le problème ne pouvait être résolu que par l'intervention d'un organe centralisateur. Le nombre énorme de personnes ainsi isolées les unes des autres ne laissait aucun doute sur l'ampleur de l'entreprise envisagée ; le CICR devait cependant, par l'institution du « message Croix-Rouge », la tenter à partir de l'automne 1945.

L'Agence centrale disposait, pour agir avec efficacité dans ce domaine, d'un matériel précieux : la somme considérable, et de jour en jour plus grande, de renseignements sur les prisonniers de guerre allemands contenus dans le fichier du Service allemand, c'est-à-dire autant d'adresses de captivité prêtes à être communiquées aux familles qui en feraient la demande. En revanche, l'Agence était presque complètement démunie de renseignements concernant les civils allemands déplacés. Il était donc indispensable, si l'on voulait rétablir le contact entre les prisonniers et ces civils, d'amener les familles allemandes déplacées et sans nouvelles d'un parent prisonnier ou supposé être en captivité, à se signaler à l'Agence centrale. Le plus sûr moyen d'y parvenir était de provoquer un afflux de demandes de recherche concernant les dits prisonniers, accompagnées d'un message de 25 mots de caractère familial et personnel à leur transmettre et de l'indication du domicile des requérants.

C'est dans ce but que fut imaginé et créé le « message Croix-Rouge » ou carte « P. 10.079 ». Il fallait, en effet, pour accélérer les délais de cheminement et pour éviter au Service allemand une longue opération de transcription, que le signalement de la famille, le message à transmettre et l'adresse du prisonnier figurassent sur une même formule aisément censurable.

Le « message Croix-Rouge » fut donc établi pour offrir simultanément aux familles allemandes les trois possibilités suivantes :

a) signaler aux prisonniers de guerre, par l'intermédiaire de l'Agence centrale, leur nouvelle adresse ;

b) obtenir l'adresse de ces prisonniers lorsqu'elles ignoraient où ils se trouvaient ;

c) transmettre un message.

Le recto de la carte était réservé à l'adresse exacte du requérant et au texte du message de 25 mots, le verso au signalement détaillé du prisonnier recherché à qui le message était destiné.

La carte « P. 10.079 » apportant à l'Agence, et par son canal au prisonnier, la nouvelle adresse de sa famille, jouait en quelque sorte à l'égard de ce dernier le rôle que la carte d'avis de capture remplissait pour la famille. Fréquemment, ce premier message était attendu dans le fichier du Service allemand par la demande anxieuse d'un prisonnier qui, depuis longtemps souvent, avait perdu toute trace des siens. Ces demandes de prisonniers, favorisées par les Puissances détentrices, arrivaient à l'Agence en nombre toujours croissant.

A fin septembre 1945, les Autorités françaises autorisaient la distribution, par l'intermédiaire des bureaux de poste, des cartes « P. 10.079 » dans toute la zone d'occupation française en Allemagne. Dans le courant d'octobre, le CICR était de même autorisé à introduire ces cartes dans la zone d'occupation américaine ; la distribution en fut confiée aux sections locales de la Croix-Rouge allemande. Enfin, au début de 1946, l'emploi du « message Croix-Rouge » était admis dans la zone d'occupation britannique et la Croix-Rouge allemande de Hambourg était chargée de les distribuer aux familles. Ainsi le système fonctionnait bientôt dans les trois zones occidentales. L'extension remarquable qu'il y prit depuis a montré à quelle impérieuse nécessité il répondait.

Les cartes « P. 10.079 », une fois remplies par les familles, étaient censurées par les organes compétents de chaque zone, puis acheminées à Genève par l'intermédiaire des délégations du CICR et au moyen des camions dont celui-ci disposait, et remises au Service allemand où elles étaient pointées au fichier et traitées de la manière suivante :

Lorsque l'adresse du destinataire était indiquée de façon complète et correcte, le message était immédiatement transmis aux destinataires. Lorsque l'adresse n'était pas indiquée ou qu'elle était incomplète ou inexacte, le Service allemand, dans la mesure où il possédait déjà les informations voulues, complétait la carte avant de l'expédier, en même temps qu'il informait la famille de l'adresse du prisonnier au moyen d'une formule spéciale. Enfin, lorsque l'adresse du destinataire n'était connue ni de l'expéditeur ni du Service allemand, la carte était insérée dans le fichier en attendant l'arrivée d'un renseignement permettant de l'acheminer à destination et d'informer la famille.

Le CICR fit imprimer en Suisse et distribuer en Allemagne, par l'intermédiaire de ses délégations, près d'un million et demi de cartes « P. 10.079 ». De leur côté, de nombreuses organisations charitables allemandes firent imprimer sur place des cartes semblables. Ainsi le « message Croix-Rouge » connut-il une très large diffusion.

C'est en novembre 1945 que les premières cartes remplies par les familles firent retour à l'Agence centrale. A la date du 30 juin 1947, l'Agence en avait reçu 1.644.036 ; de ces dernières, 806.793 avaient pu être transmises aux destinataires.

Le pourcentage de cartes ayant pu être réexpédiées eut tendance à décroître avec le temps. Ce fait ne doit pas surprendre si l'on songe que le nombre des familles ayant pu reprendre contact avec les prisonniers s'accroissait constamment et que les cartes « P. 10.079 » arrivant à l'Agence concernaient donc dans une mesure de plus en plus grande des militaires disparus au sujet desquels toute autre recherche de la part des familles était jusqu'alors restée vaine.

Les dispositions du système prévoyaient qu'une famille ne pouvait se servir qu'une seule fois du « message Croix-Rouge ». Dans la pratique toutefois, il arrivait fréquemment que deux ou trois membres d'une même famille utilisaient chacun un message pour rechercher le même prisonnier, ce qui compliquait la tâche de l'Agence et risquait de retarder la reprise de contact souhaitée.

Le système du « message Croix-Rouge » a permis à l'Agence centrale de résoudre d'une manière satisfaisante un problème

aussi pressant que difficile et au Service allemand de maîtriser peu à peu une situation qui, par son ampleur même, ne laissait pas d'être alarmante.

Ainsi, grâce à la carte « 275 » puis au « message Croix-Rouge » d'une part, aux moyens de transport dont disposait le CICR d'autre part, le chassé-croisé des demandes et des renseignements put graduellement entrer en action, à une époque où tout échange de messages et d'informations par voie postale était encore impossible.

Afflux massif des renseignements

Au cours des premiers mois de la période d'après-guerre, les renseignements sur les centaines de milliers de prisonniers allemands capturés par les forces alliées durant la dernière phase des opérations et après la cessation des hostilités ne parvenaient à l'Agence centrale qu'au ralenti. Les prisonniers représentaient en effet à cette époque une masse encore flottante, installée provisoirement, et les Autorités militaires alliées, elles-mêmes en continuel déplacement, devaient vouer toute leur attention à des tâches (ravitaillement des prisonniers, etc.) plus urgentes que le dénombrement des captifs et l'établissement de listes. En outre, comme on le verra plus loin, les Alliés, étudiant à cette époque la question d'un statut particulier à réserver aux militaires des unités qui s'étaient rendues conformément aux clauses de la capitulation, n'en fournissaient pas les listes.

Il est vrai que ce retard dans l'envoi des renseignements par les Bureaux officiels des trois Puissances alliées occidentales [1] n'était guère ressenti par les services généraux de l'Agence et par le Service allemand, qui étaient complètement absorbés par la réception et le traitement des renseignements arrivés antérieurement. On a tenté de caractériser plus haut [2] la situation difficile dans laquelle s'étaient trouvés placés ces services

---

[1] Bureau officiel américain en France, Bureau officiel britannique à Londres et français à Paris, auxquels s'ajoutaient les Bureaux officiels alliés en Italie (Bureau britannique à Rimini et Bureau américain à Livourne).

[2] Voir page 180.

à partir de la fin de 1944 par suite de l'afflux croissant d'informations. Cette situation ne fit que s'aggraver au cours de l'été et de l'automne 1945 ; c'est en effet vers cette époque que le flot des listes officielles et fiches signalétiques de source alliée atteignit sa plus grande intensité, intensité qu'il devait conserver au cours de l'année 1946. A cela s'ajoutait l'afflux sans cesse plus grand au Service allemand des demandes (cartes « 275 » et « P. 10.079 »), dont le traitement occupait une part importante de l'effectif du Service.

En raison de l'abondance extraordinaire de renseignements qui, souvent avec un retard de plus d'une année sur la date des captures ou des décès, parvenaient à l'Agence, le temps s'écoulant jusqu'à l'instant où les renseignements, après avoir été transcrits sur fiches, se trouvaient classés à leur place au fichier, s'accroissait dans des proportions inquiétantes. Des quantités énormes de demandes en attente s'accumulaient donc dans le fichier, et l'accomplissement de ce qui était à cette époque la tâche même du Service allemand, le rétablissement du contact entre les prisonniers et leurs familles, se trouvait mis en péril.

Si l'on voulait éviter un grave échec, il fallait à tout prix obtenir du Service un rendement accru. Alors que la longue période de la guerre où les pertes des armées allemandes étaient relativement faibles avait laissé au Service allemand le loisir de développer des méthodes répondant aux désirs et aux besoins des organes officiels avec lesquels il collaborait, l'évolution de la situation rendait indispensable et urgent de recourir dès lors à des méthodes de travail assurant un rendement quantitatif beaucoup plus élevé.

Les difficultés auxquelles on se heurta furent notables : d'une part, la dispersion inévitable d'une partie du personnel à la fin de la guerre et le manque de personnel qualifié pour le remplacer ; d'autre part, la diminution progressive des ressources financières du CICR qui s'opposait à l'augmentation du nombre des collaborateurs.

Si, de ce fait, le Service allemand ne put éviter quelques flottements et d'importants retards, il eut cependant la satisfaction de constater que ses efforts avaient eu finalement raison de la plupart des obstacles rencontrés. Dans aucun des autres services

nationaux et à aucun autre instant de l'existence de l'Agence centrale de 1939 à 1947, un changement d'une ampleur aussi considérable ne s'est produit. Quelques chiffres le montreront :

	1944	1945	1946
Nombre de fiches classées au Service allemand pendant l'année	612.000	2.870.000	4.605.000
Courrier (nombre de plis) reçu par le Service durant l'année [1]	873.000	2.753.000	2.900.000
Effectif moyen du personnel du Service allemand.	66	145	190

A partir de 1944, le Service allemand avait eu dans une mesure croissante recours à l'aide si utile des Sections auxiliaires travaillant pour l'Agence dans d'autres villes de Suisse. Mais cette aide était encore insuffisante. Aussi, le personnel disponible faisant défaut à Genève, l'Agence fut-elle amenée à constituer, à partir de l'automne 1945, en accord avec les Autorités militaires compétentes, des équipes de travail parmi les internés allemands en Suisse et, plus tard, parmi les prisonniers allemands d'un camp français voisin de Genève. Ces équipes, formées fréquemment d'éléments très qualifiés, devaient dès lors fournir au Service allemand un appui précieux et souvent décisif [2].

Transmission de la poste des prisonniers de guerre allemands

Dans le courant de l'été 1945, les Postes suisses informèrent le CICR que plus de 1.200 sacs contenant de la correspondance de prisonniers allemands en France, en Grande-Bretagne, en Italie et aux Etats-Unis, étaient en souffrance dans ses bureaux de Bâle, par suite de la suspension des relations postales avec l'Allemagne, et lui demandèrent d'acheminer si possible ce courrier en Allemagne par ses propres moyens de transport. Le CICR ayant pu donner suite à cette demande, l'Agence organisa, en

[1] Les chiffres indiqués ne comprennent pas les plis concernant le Service allemand reçus par le Service des listes.

[2] Voir page 101.

septembre, le tri de tout ce courrier par secteur postal. Ce travail considérable, ne pouvant être exécuté à l'Agence même, fut confié, avec l'accord des Autorités compétentes, à des équipes d'internés militaires allemands en Suisse qui furent spécialement constituées à cette intention. A mesure que s'achevait le tri, le courrier était acheminé en Allemagne au moyen des camions du CICR, pour y être remis à la poste allemande ou aux autorités de censure. En l'espace de 7 mois, soit d'octobre 1945 à avril 1946, plus de 6 millions de lettres et cartes furent ainsi triées par les soins du CICR et acheminées par ses propres moyens. La réouverture du trafic postal en avril 1946 devait bientôt décharger l'Agence de ce souci supplémentaire.

Problèmes particuliers : le « SEP » et les civils allemands évacués de l'Est européen

Le tableau de l'époque qui suivit la fin des hostilités serait incomplet s'il n'était pas fait allusion à deux catégories particulières de victimes de la guerre qui, l'une dans le secteur militaire, l'autre dans le secteur civil, placèrent le Service allemand devant de notables difficultés.

Aussitôt après la capitulation de l'armée allemande, de nouvelles masses de militaires allemands tombèrent aux mains des vainqueurs, le plus grand nombre conformément aux clauses mêmes de la reddition. Ces unités furent désarmées et confinées dans certaines régions. Le statut de prisonniers de guerre n'ayant pas été reconnu par toutes les Puissances à ces hommes — le « SEP » (surrendered enemy personnel) comme on devait dire plus tard — le Service allemand ne reçut sur eux que des informations fragmentaires et se trouvait privé de tout moyen d'investigation à leur sujet. La position de l'Agence, en présence de l'afflux de demandes relatives à ces militaires que leurs familles considéraient comme « disparus », ne laissait pas d'être délicate. Elle en était réduite aux listes et nouvelles occasionnelles fournies par les commandants et les hommes de confiance allemands des vastes campements régionaux dans lesquels les membres du « SEP » étaient installés. Les efforts du CICR en en vue d'obtenir l'assimilation de leur statut à celui de prison-

niers de guerre n'obtinrent que des résultats partiels et ne contribuèrent guère à réduire les difficultés de l'Agence. Ce n'est que par le retour de ces hommes à leur foyer, à la suite de leur graduelle libération ou par leur transformation en travailleurs civils, que le problème du « SEP » s'achemina vers une solution pratique.

Quant aux civils allemands évacués des pays de l'Est européen, ils posèrent au Service allemand des problèmes d'ordres divers. Face aux grands transferts de civils de langue allemande évacués de Tchécoslovaquie, de Pologne, de Hongrie, de Yougoslavie et de Roumanie, et affluant dans une Allemagne en plein désordre, avec l'avalanche de demandes, souvent télégraphiques, qui les accompagnaient, les moyens d'action du Service allemand étaient fort réduits. Les recherches, aléatoires et le plus souvent infructueuses, impliquaient des enquêtes au lieu du dernier domicile hors d'Allemagne pour tenter de suivre la trace des déplacés jusqu'au lieu d'hébergement, de refuge ou d'internement quelque part en Allemagne. En Tchécoslovaquie, la délégation du CICR put, dans un nombre limité de cas, fournir des renseignements directs. Plus tard, les administrations communales (Narodny Vibor) se chargèrent d'effectuer les recherches concernant les civils allemands se trouvant dans ce pays. En Pologne, ce n'est qu'en 1947 que la Croix-Rouge polonaise put collaborer à la recherche de civils allemands. Enfin, à défaut d'un moyen d'action plus efficace, et malgré le peu de certitude qu'offre ce procédé, le Service allemand a souvent eu recours, durant la première période particulièrement critique de l'après-guerre, à la radiodiffusion de listes de noms, et l'on ne peut nier que ce procédé ait rendu des services.

2. *Après la reprise du trafic postal avec l'Allemagne (1er avril 1946)*

Afflux accru des demandes

Si le rétablissement officiel des relations postales entre l'Allemagne d'une part, la Suisse et la majorité des autres pays d'autre part, apporta au Service allemand un certain soulagement, en permettant l'acheminement direct et dès lors régulier

aux familles des innombrables communications préparées par lui, il fut en revanche le signal d'un nouvel et énorme afflux de demandes. La plupart des cartes « 275 » et « P. 10.079 » étant à ce moment restées encore sans réponse, il était naturel que les familles usent largement de la faculté qui leur était donnée d'écrire directement à l'Agence. Aussi un flot de lettres, la plupart du temps longues et pressantes, souvent renouvelées, s'abattit sur le Service allemand, sans que l'afflux des cartes-formule diminue pour autant. L'énorme pression subie de ce fait par le Service à cette époque ressort bien de la comparaison des chiffres suivants :

Nombre de demandes (lettres ou formules) arrivées au Service allemand

Moyenne des années 1942 à 1944	44.000
en 1945	207.000
en 1946	737.000

Si l'on se rappelle que, dans le même temps, c'est par centaines de milliers que les renseignements de source alliée parvenaient à Genève et que des raisons majeures s'opposaient au développement de l'effectif du personnel, on ne s'étonnera pas des difficultés que connut le Service. Quoique à partir de l'automne 1946 il ait été établi jusqu'à 1.000 « concordances » par jour, ces dernières, au moment où elles se faisaient au fichier, étaient souvent dépassées depuis longtemps par les faits ou même en contradiction avec eux. C'est ainsi que, dans certains cas extrêmes, le renseignement concernant la capture d'un militaire n'entrait au fichier du Service allemand qu'après la libération du prisonnier. Il en résultait de nouvelles demandes des familles.

Les renseignements étaient également souvent dépassés par les événements du fait que certaines Puissances détentrices, les Etats-Unis notamment, se mirent à transférer une partie des prisonniers allemands se trouvant en leurs mains à d'autres Puissances comme la France et l'Empire britannique. Ces transferts étaient la cause de fréquents malentendus liés au fait que les Autorités américaines signalaient ces hommes, qui n'étaient en réalité que ramenés en Europe, comme « repatriated » (rapatriés), alors que les prisonniers eux-mêmes, l'Agence et les

familles donnaient à ce dernier terme sa véritable signification. Parmi les demandes relatives à des militaires, celles concernant des disparus sur le front de l'Est étaient extrêmement nombreuses. Ne possédant à cet égard, comme on l'a vu, ni renseignements ni moyens d'action, le Service allemand s'efforça, notamment au moyen de cartes-circulaires, de dissuader le public d'avoir recours à l'Agence, en le renvoyant aux offices de recherche allemands dont il va être question.

Le flot de demandes que recevait le Service allemand ne concernait pas que des militaires : on s'adressait de plus en plus à l'Agence pour la recherche de civils, et cette activité non prévue par les Conventions pesait lourdement sur le Service. Or, il s'était constitué depuis la fin de la guerre et il se développait en Allemagne même tout un réseau de « Suchdienste » (Services de recherche), spécialisés dans cette catégorie de recherches, dont les centrales, à Munich et à Hambourg, possédaient de vastes fichiers. Le recours, de la part du public et des prisonniers, aux bons offices de l'Agence dans ce domaine n'était donc nullement obligé comme il l'était dans le domaine de la recherche des militaires. Aussi le CICR établit-il très vite des relations avec les « Suchdienste », en s'efforçant de les conseiller, de les stimuler et de leur fournir dans la mesure du possible son appui dans la coordination de leurs activités. Son but était d'obtenir que ces offices déchargeassent graduellement l'Agence du lourd fardeau des demandes de recherche au sujet de civils. Simultanément, une intense publicité était faite dans la presse et par la radio pour engager le public allemand à ne s'adresser à l'Agence centrale qu'au sujet de militaires.

Le problème de la transmission spontanée des renseignements

L'Agence centrale, consciente de la lourde responsabilité qu'impliquait pour elle la présence à Genève de quantités considérables d'informations encore inconnues des familles, était de plus en plus préoccupée par le grave problème de leur acheminement aussi rapide que possible en Allemagne. En effet, rappelons-le, les renseignements, stockés à Genève depuis le 30 avril 1945, en raison de la disparition du Bureau officiel alle-

mand, n'étaient depuis lors communiqués aux familles qu'à la suite des « concordances » que faisait naître au fichier du Service allemand l'arrivée des demandes. D'innombrables informations échappaient donc à la communication. La situation était particulièrement grave en ce qui concerne les renseignements ayant trait au décès de militaires : par suite de ce défaut de communication, de nombreuses familles allemandes, sur qui pesait depuis de longs mois déjà la fatalité, étaient maintenues dans une tragique ignorance.

Il fallait donc absolument arriver à ce que des organes allemands locaux et régionaux pussent assurer au moins la distribution aux familles intéressées des informations les plus pressantes, celles relatives aux décès, en attendant qu'un office central, pouvant remplacer le Bureau officiel disparu, fût rétabli [1].

C'est à ce problème urgent que s'attacha dès ce moment l'Agence. En vue de hâter sa solution, un de ses spécialistes alla reconnaître sur place, à partir de l'été 1945, quelques-uns des nombreux organismes régionaux qui étaient nés en Allemagne depuis la fin des hostilités. Toutefois, un certain temps devait encore s'écouler avant qu'il se trouve un organisme central présentant les garanties nécessaires pour que, les Autorités alliées d'occupation l'ayant reconnu et dûment mandaté pour ses nouvelles fonctions, l'Agence puisse songer à lui remettre ses précieuses informations.

En avril 1946, après la reprise des relations postales entre la Suisse et l'Allemagne, il fut décidé de ne pas attendre davantage et de communiquer spontanément toutes les annonces de décès qui s'étaient accumulées au Service allemand depuis la fin de la guerre et toutes celles qui lui parviendraient ultérieurement aux bourgmestres des communes de résidence des familles, chaque fois que l'adresse de ces dernières était connue, à charge par eux de faire établir par l'Etat-civil un acte de décès destiné aux familles. Ce moyen paraissait offrir une sécurité suffisante en

[1] La Croix-Rouge allemande, qui aurait en principe pu entrer en ligne de compte comme organe central pour l'information des familles, n'existait en réalité plus sous sa forme centralisée et ne put se reconstituer que lentement et dans certaines des zones d'occupation seulement.

raison des attributions administratives des bourgmestres et de la possibilité de les atteindre dorénavant directement par voie postale. En outre, de nombreux bourgmestres, collaborant les uns avec les autres, avaient constitué de véritables petites communautés de travail. Quant aux annonces de décès pour lesquelles l'adresse de la famille était inconnue, il fut décidé de les remettre au Bureau de recherches de la Croix-Rouge bavaroise à Munich, qui, vu le vaste fichier dont il disposait, semblait offrir la maximum de garanties pour que la famille intéressée soit finalement atteinte. Au cours des mois suivants, une part importante de l'activité du Service allemand fut consacrée à l'expédition de ces avis de décès.

A partir de cette époque également, de nombreuses transmissions de documents et d'actes civils en provenance de prisonniers furent faites aux familles par l'intermédiaire des Tribunaux de district compétents.

Entre temps, il s'était révélé que l'ancien fichier de l'armée allemande, et une bonne partie du personnel de ce qui avait été la « Wehrmachtauskunftstelle » ou « WAST » (Bureau officiel allemand), qui avaient repris en été 1945 leur activité sous contrôle américain à Fürstenhagen, près de Cassel, avaient été transférés au cours du printemps 1946 dans le secteur américain d'occupation de Berlin, puis dans l'été 1946 à Frohnau, dans le secteur d'occupation français. Là, sous le nom de « Bureau liquidateur de l'ancienne Agence allemande Wast » [1] et sous contrôle français, cet office poursuivait et achevait, fort du mandat du Conseil interallié de contrôle, la notification aux familles, par l'intermédiaire des bureaux d'état-civil, des décès de militaires allemands survenus avant la fin des hostilités. L'Agence put elle-même constater sur place que cet organisme travaillait d'une manière satisfaisante. Aussi le Service allemand décidait-il, en décembre 1946, de ne plus recourir à l'intermédiaire des bourgmestres mais de se décharger entièrement sur le nouvel organisme, la « WAST » comme on l'appelait couramment,

---

[1] « Abwicklungsstelle der Deutschen Dienststelle für die Benachrichtigung der nächsten Angehörigen von Gefallenen der ehemaligen deutschen Wehrmacht ».

de toutes les informations qui lui parviendraient à l'avenir au sujet du décès de militaires.

Cette décision rétablissait en fait, dans le secteur des décès, le rôle et la procédure normale de l'Agence, interrompus depuis la fin de la guerre. Le Service allemand fit à ce moment remise à la « WAST » de toute la documentation relative au décès de militaires inconnus qu'il détenait. Dans la plupart des cas, la seule indication utile était le numéro-matricule militaire fourni par la plaque d'identité de l'homme, et la « WAST » était seule en mesure d'établir, grâce à l'ancien fichier de la Wehrmacht qu'elle détenait, l'identité du décédé.

Dans le même ordre d'idées, l'Agence expédiait à la « WAST » au cours de l'été 1947 les quelque 75.000 « collections » d'objets de succession de militaires allemands que lui avaient remis depuis 1945 les Bureaux officiels de plusieurs Etats [1]. Une section spéciale fut constituée au sein de cet organisme pour prendre en charge la remise aux familles de tous ces biens ainsi que de tous ceux qui parvenaient directement à la « WAST » d'un peu partout dans le monde.

Le problème si important de la transmission systématique en Allemagne de tout le matériel d'information que détenait le Service allemand au sujet du décès de militaires se trouvait ainsi résolu d'une manière satisfaisante.

Le Service continuait en revanche à ne communiquer les informations qu'il détenait sur les prisonniers de guerre allemands qu'à la suite des demandes qu'il recevait. On pouvait admettre qu'à cette époque, c'est-à-dire à la fin de 1946, toutes les familles — ou presque — avaient pu reprendre le contact postal avec les prisonniers et qu'une communication systématique des renseignements concernant ces derniers n'était dès lors plus indispensable.

Début de liquidation

Par le rapatriement et la libération d'un nombre de plus en plus grand de prisonniers, la situation de cette catégorie de

---

[1] Voir pages 87 et suivantes.

victimes de la guerre tendait d'ailleurs graduellement à se régler d'elle-même en même temps que s'allégeaient dans une mesure semblable les charges du Service allemand. Ces charges se réduisaient également dans une certaine mesure du fait que les cas ayant trait aux Autrichiens étaient groupés depuis l'automne 1945 dans un service national indépendant, que les cas concernant les Alsaciens-Lorrains étaient traités par le Service français et que ceux qui étaient relatifs aux Tyroliens du Sud l'étaient par le Service italien.

Au cours des premiers mois de l'année 1947, le report sur fiches des renseignements reçus des Bureaux officiels alliés en quantités massives jusque vers la fin de l'année précédente était enfin achevé. Dès lors le Service allemand, dont l'effectif commençait à diminuer [1], put consacrer la plus grande part de son activité au travail de correspondance et d'enquête que nécessitait encore l'arrivée de très nombreuses lettres de demandes, demandes portant de plus en plus sur des cas complexes.

Ainsi, ce n'est que plus de deux ans après la fin de la guerre que le plus important des services nationaux de l'Agence centrale, le Service allemand, après une existence mouvementée de huit années dont ce récit n'a pu donner qu'une image incomplète, commençait à s'acheminer à son tour vers sa liquidation.

---

[1] A la date du 30 juin 1947, l'effectif du Service allemand était encore de 98 collaborateurs.

Service espagnol Service portugais Service « Amérique latine »

Dès l'ouverture de l'Agence centrale, en septembre 1939, un Service espagnol fut créé. Ce dernier ne fit d'ailleurs que reprendre l'activité et les tâches du « Service d'Espagne » constitué à Genève en 1936 au début de la guerre civile espagnole[1]. Après la fin de la guerre civile en avril 1939, en effet, un important courrier avait continué de parvenir au CICR d'Espagne et de France. Ce courrier se raportait autant à des situations concernant encore la guerre elle-même qu'à des cas relatifs à des réfugiés espagnols en France, en Amérique latine, en URSS et dans d'autres pays.

Plus tard, au fur et à mesure des nécessités, un Service portugais et un Service « Amérique latine » furent créés. Pour des raisons de commodité, ces différents services furent groupés sous une même direction[2].

Nous allons considérer séparément l'activité déployée par chacun de ces trois services.

Service espagnol

En avril 1939, à la fin de la guerre civile, environ 500.000 Espagnols républicains s'étaient réfugiés en France ; c'est principalement d'eux qu'eut à s'occuper le Service espagnol tout au long de la deuxième guerre mondiale.

A partir de mai 1939, un certain nombre de ces réfugiés s'enrôlèrent dans la Légion étrangère française et leur sort fit l'objet

[1] L'activité du CICR pendant la guerre d'Espagne a fait l'objet d'un rapport particulier.

[2] L'effectif de ces services de dépassa jamais 5 personnes.

de nombreuses enquêtes de la part du Service. D'autres, plus nombreux, furent réquisitionnés par l'Autorité française et versés dans des groupes de travailleurs étrangers ; mais leur statut ne fut jamais clairement défini. En mai et juin 1940, un certain nombre d'entre eux furent capturés par les forces allemandes, internés avec les militaires français dans des camps de prisonniers et annoncés à l'Agence centrale comme Espagnols.

L'Agence apprit en 1942, par des demandes de familles, que des Espagnols se trouvaient au camp de concentration de Mauthausen en Autriche, et elle constata que dans un grand nombre de cas il s'agissait précisément des prisonniers dont il vient d'être question. Mais ce n'est qu'à la fin de la guerre qu'on sut que 7.211 Espagnols avaient été déportés à Mauthausen.

Ainsi qu'il le fit pour les déportés de toutes nationalités, le CICR intervint à plusieurs reprises pour obtenir les noms des Espagnols et tenter de connaître leur sort. Mais aucune liste ne fut jamais fournie à l'Agence. Seuls quelques rares messages furent transmis, et quelques communications de décès seulement parvinrent en réponse aux enquêtes ouvertes par le Service.

Le 5 mai 1945, les survivants espagnols de Mauthausen furent libérés par les troupes américaines et rapatriés peu après en France. L'un d'entre eux, qui se trouvait avoir travaillé dans le bureau du camp, avait réussi à mettre en lieu sûr les listes de noms établies tout au long de la captivité des Espagnols, et il put les remettre lui-même à l'Agence. On sut alors que 4.813 déportés étaient décédés au camp durant leur captivité. Leurs noms furent aussitôt communiqués aux familles intéressées en France et en Espagne.

Les nombreux réfugiés espagnols demeurés en France s'adressaient fréquemment à l'Agence centrale en lui demandant de servir d'intermédiaire entre eux et leurs familles en Espagne. Le Service espagnol eut ainsi à assurer la transmission de messages et de documents divers. Il procéda en outre à certaines enquêtes concernant des enfants espagnols recueillis dans divers pays au cours de la guerre civile et dont les familles avaient perdu la trace. Enfin, il eut à s'occuper des cas relatifs aux Espagnols engagés dans des armées belligérantes.

Service portugais

Le Portugal n'ayant pas été impliqué militairement dans la guerre, l'activité du Service portugais fut très restreinte.

Le Service eut à traiter quelques cas relatifs à des marins portugais, pour la plupart ressortissants des territoires de Goa et de Damao (Indes portugaises), engagés sur des bateaux de commerce britanniques et capturés par les Allemands. Il reçut en outre des listes de militaires portugais du « Hongkong Volunteer Defense Corps » capturés par les Japonais, ainsi que des listes de civils portugais hébergés dans des camps de réfugiés en Extrême-Orient.

Enfin, il eut à traiter divers cas relatifs à des civils portugais se trouvant dans des pays avec lesquels les relations postales étaient difficiles.

Service « Amérique latine »

A la suite de la rupture des relations diplomatiques des Etats de l'Amérique latine avec les Puissances du Pacte tripartite et de l'entrée en guerre de certains d'entre eux, l'Agence centrale fut amenée à étendre son activité à des ressortissants de ces Etats.

C'est avant tout des civils internés dans les pays de l'Axe et au Japon que le Service « Amérique latine » eut à s'occuper. Les listes reçues furent transmises aux Gouvernements des pays intéressés. Dans certains cas, ce sont les délégués du CICR qui signalèrent à Genève la présence d'internés ressortissants d'Etats de l'Amérique du Sud.

Le Service eut également à s'occuper de marins argentins, brésiliens et chiliens faisant partie de la marine marchande britannique et qui, capturés en mer, avaient été internés en Allemagne, puis de quelques aviateurs sud-américains faits prisonniers alors qu'ils servaient dans les forces aériennes alliées.

En outre, il faut signaler la capture et le décès de militaires appartenant au corps expéditionnaire brésilien engagé aux

côtés des forces alliées sur le front d'Italie ; les noms en furent annoncés à l'Agence par le Bureau officiel allemand et transmis au Ministère des Affaires étrangères brésilien.

Enfin, les internés civils et les prisonniers de guerre dont il vient d'être question s'adressaient fréquemment à l'Agence pour la transmission de correspondance et de nouvelles à leur famille.

Service scandinave

Le Service scandinave fut créé en avril 1940, lorsque commencèrent les opérations militaires qui aboutirent à l'occupation du Danemark et de la Norvège par les forces allemandes, afin de traiter les cas relatifs aux ressortissants danois et norvégiens. Bien que la Suède ne fut pas en guerre, l'Agence eut également à traiter des cas intéressant des Suédois. Pour des raisons d'ordre linguistique, il fut décidé que ceux-ci seraient traités par le Service scandinave. Enfin, l'Islande ayant été occupée en juillet 1941 par les forces américaines, le Service prit en charge les quelques cas de ressortissants islandais qui se présentèrent [1].

En raison des circonstances particulières qui présidèrent à la lutte au Danemark et en Norvège, les Allemands laissèrent en liberté les soldats de ces deux pays. D'autre part, la Suède et l'Islande n'ayant pas participé au conflit, le nombre des cas de leurs ressortissants intéressant l'Agence ne pouvait être que faible. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'activité du Service scandinave en faveur des Danois, Norvégiens, Suédois et Islandais ait été restreinte.

Elle consista essentiellement à rechercher des marins de la marine marchande, originaires de ces pays, qui naviguaient pour le compte des Alliés et dont les familles restées au pays avaient perdu la trace. Le Service scandinave s'attacha également à rechercher des civils résidant dans des Etats dont les liaisons postales avec les pays scandinaves étaient interrompues.

Le Service scandinave fonctionna enfin comme intermédiaire pour la communication aux familles d'informations sur des

[1] L'effectif du Service scandinave n'a jamais dépassér 2 personnes.

volontaires norvégiens et danois qui, combattant avec les Alliés, avaient été faits prisonniers par les forces allemandes. Il assuma une tâche analogue à l'égard des quelques internés civils que les deux groupes de belligérants détenaient.

Il y a lieu de noter que le Service effectua un grand nombre d'enquêtes au sujet de détenus politiques norvégiens et danois emprisonnés ou déportés par l'Allemagne. Ces enquêtes, comme toutes celles de ce genre, ne donnèrent aucun résultat.

Service belge Service luxembourgeois

Service belge

Le Service belge fut créé le 15 mai 1940 pendant la « Campagne des dix-huit jours » (10-28 mai 1940) qui amena la Wehrmacht des rives de la Meuse jusqu'au littoral de la mer du Nord.

Militaires

Au lendemain de la capitulation, une partie de l'armée belge fut envoyée en captivité en Allemagne où se trouvaient déjà les militaires capturés au cours des opérations.

Les premières informations (listes du Bureau officiel allemand et cartes de capture) parvinrent à l'Agence au début de juin, mais c'est en septembre que le flot des renseignements atteignit son maximum. En même temps, le Service belge recevait un très grand nombre de demandes provenant des familles. Devant cette situation et pour éviter de trop grands retards dans l'information de ces dernières, il fut décidé de leur communiquer directement les renseignements reçus par cartes de capture sans attendre que les « concordances » se produisent au fichier. Ces communications se firent à la cadence d'environ 1.500 par semaine. Le Service connut alors son plus fort effectif, soit 27 collaborateurs.

De leur côté, de très nombreux prisonniers signalèrent à l'Agence qu'ils étaient sans nouvelles de leurs parents. Or, des centaines de milliers de civils, fuyant en désordre devant l'invasion, avaient trouvé un refuge stable outre-Manche ou un précaire asile dans le Nord et surtout dans le Midi de la France. La

recherche de ces familles nécessita autant de persévérance qu'elle présentait de difficultés.

La confusion générale était encore aggravée par la présence, dans plusieurs départements du Midi de la France, de certaines unités belges qui avaient échappé à l'encerclement final alors qu'on les croyait prisonnières avec le gros de l'armée. Lorsqu'en septembre 1940 ces unités se présentèrent sur la ligne de démarcation de la zone française occupée, elles furent pour la plupart envoyées en Allemagne et internées dans des camps. L'effectif des prisonniers de guerre belges était alors de 166.400, dont 5.600 officiers. Le rapatriement des prisonniers flamands, au printemps 1941, réduisit à 80.000 ce nombre, qui dès lors ne diminua qu'insensiblement. Durant les derniers mois de la guerre, il y avait encore en mains allemandes 76.000 prisonniers, dont 4.500 officiers.

La Puissance détentrice remettait directement à la Croix-Rouge de Belgique à Bruxelles copie des listes officielles de renseignements. Le Service belge n'eut donc à transmettre à cet organisme que le résultat des recherches portant sur des militaires disparus (on en comptait plus de 2.000 à la fin de 1941). Ces recherches étaient effectuées auprès des Croix-Rouges nationales, principalement les Croix-Rouges britannique, française, congolaise et allemande, ainsi qu'auprès des Préfectures françaises et des Offices belges en France, au Portugal, en Espagne et au Maroc. Enfin, le Service créa de toutes pièces un système d'enquêtes régimentaires, en relevant sur les listes officielles des noms d'officiers et sous-officiers prisonniers appartenant à toutes les unités de l'armée belge. Sur la base de ces relevés, on envoyait aux intéressés des questionnaires concernant les disparus.

Un travail important du Service belge à cette époque fut le pointage des nombreuses listes de prisonniers belges en Allemagne à qui des œuvres de secours du Congo désiraient envoyer des colis. Ce pointage avait pour but de préciser l'adresse des bénéficiaires, les listes étant simplement nominatives et les destinataires des colis changeant fréquemment de camp.

A partir de 1943, l'activité du Service relative aux militaires consista essentiellement à procurer aux familles des nouvelles

des aviateurs et marins enrôlés en Grande-Bretagne, ainsi que des légionnaires belges combattant dans les rangs gaullistes et à assurer l'échange de correspondance, pièces officielles, documents divers, etc., entre les prisonniers en Allemagne et leurs parents. A partir de la libération de la Belgique et jusqu'à la fin de la guerre, l'Agence fut même seule en mesure d'acheminer ce courrier, en raison de l'interruption totale des communications entre l'Allemagne et la Belgique.

Au printemps 1945, le Service était heureusement en possession de listes toutes récentes qu'il avait fait établir par les hommes de confiance belges. De son côté, la délégation du CICR à Berlin transmettait immédiatement à Genève les informations qu'elle pouvait recueillir sur les transferts de prisonniers et sur la libération des divers camps par les armées alliées.

Depuis la fin des hostilités, le Service s'est efforcé d'obtenir des renseignements sur les militaires belges disparus après avoir été incorporés contre leur gré dans la Wehrmacht.

Internés civils

Il y eut relativement peu d'internés civils belges : quelques centaines à Miranda de Ebro (Espagne), dont les listes ne furent pas communiquées à l'Agence ; une centaine en Extrême-Orient, sous contrôle japonais, dont les noms furent communiqués par les soins du Service belge aux Autorités belges compétentes ; 230 missionnaires confinés à Wei-Shien ; un petit nombre enfin, disséminés en Angleterre, en Italie, en Afrique du Nord. Le Service assura la transmission de plus d'un millier de messages familiaux provenant de ces internés ou qui leur étaient destinés.

Civils

En revanche, le Service belge consacra, jusqu'en 1942, une part importante de son activité aux civils non internés. Il s'agissait alors de rechercher les personnes disparues au cours du tragique exode de mai 1940. Pour gagner du temps, il fallut ouvrir et parfois renouveler des enquêtes simultanément en France, en Angleterre, en Espagne, en Afrique et même en

Amérique. Le Service travaillait en étroite collaboration avec la Croix-Rouge de Belgique et ses délégations au Congo et à l'étranger. On obtint ainsi des résultats très satisfaisants. Pendant toute la guerre, le Service eut à assurer la transmission de documents de tout genre : actes d'état civil, testaments, listes bi-mensuelles des décès survenus au Congo, actes de décès des Belges tués en Angleterre au cours des bombardements, etc.

Travailleurs civils en Allemagne

Le nombre des travailleurs civils belges en Allemagne s'est élevé à 300.000 environ. Le Service a assuré, en ce qui les concerne, la transmission de messages familiaux jusqu'au début de 1945, époque à laquelle les événements militaires ne le permirent plus qu'occasionnellement.

Prisonniers politiques

On estime à environ 12.000 le nombre de prisonniers politiques détenus par les Autorités allemandes en septembre 1944, dont 4.000 sur territoire belge. Les demandes de l'Agence, transmises à la Croix-Rouge allemande, restèrent sans réponse dans la proportion de 84%. Sur 1.247 enquêtes ouvertes au sujet de détenus politiques en Allemagne, 25 seulement eurent un résultat positif.

Internés dans les camps de concentration

A partir de 1943, le Service belge reçut un nombre considérable de demandes familiales concernant les déportés. Le « Commissariat belge au rapatriement » envoya en outre à l'Agence 10.000 fiches de demande. Toutes les concordances établies sur la base des « accusés de réception de colis » [1] — seuls renseignements dont disposait l'Agence — étaient aussitôt communiquées aux demandeurs.

* * *

[1] Voir page 59.

On résumera l'activité du Service belge en indiquant que son fichier contenait au 30 juin 1947 plus d'un million de renseignements (officiels ou officieux) et de demandes. Les listes de prisonniers en Allemagne établies par l'OKW et les hommes de confiance comprenaient 67.000 pages. Il fut constitué 50.000 dossiers individuels (militaires et civils). On peut évaluer à 150.000 au moins le nombre des enquêtes ouvertes, à 300.000 le nombre de documents et de messages transmis par le Service, à 100.000 le nombre de communications de renseignements faites aux familles des prisonniers.

L'effectif moyen du Service fut de dix personnes. Dans les périodes d'activité accrue, vingt à vingt-cinq collaborateurs — dont un tiers étaient bénévoles — prêtèrent leur concours au Service belge.

Service luxembourgeois

L'activité du Service luxembourgeois fut étroitement associée à celle du Service belge et les deux services eurent une direction unique.

Militaires

Peu après l'occupation du Grand-Duché (10 mai 1940), de nombreux Luxembourgeois furent déplacés en Allemagne. Les uns durent répondre à une convocation du Reichsarbeitsdienst ; d'autres furent envoyés dans les territoires de l'Est ou dans des camps de concentration ; d'autres enfin, pour la plupart des jeunes gens, furent incorporés de force dans la Wehrmacht. Ces derniers combattirent sur tous les fronts et le Service luxembourgeois fut informé par les familles de la disparition de plusieurs centaines d'entre eux.

Le Service s'adressait pour ses enquêtes à la Croix-Rouge allemande, qui se substitua à la Croix-Rouge luxembourgeoise pendant toute la durée de l'occupation. Dès le début de 1946 toutes les demandes concernant les Luxembourgeois enrôlés dans la Wehrmacht et auxquelles le Service n'était pas en mesure de répondre furent transmises au Commissariat luxem-

bourgeois au Rapatriement, chargé des recherches dans tous les pays.

Un certain nombre de Luxembourgeois combattirent aux côtés des Alliés. Ceux qui, en 1940, avaient été capturés sous l'uniforme français, furent assimilés à des prisonniers français par les Autorités allemandes, et leurs cas furent traités à l'Agence par le Service français.

Un certain nombre de rescapés de la campagne de France s'engagèrent dans la Légion étrangère et prirent part aux opérations en Afrique du Nord. Ceux qui avaient été capturés furent internés en Italie et presque tous transférés plus tard en Allemagne. Le Service assura l'échange de nouvelles entre les légionnaires combattants ou prisonniers et leurs familles. Les avis de décès étaient communiqués à la Croix-Rouge allemande, à charge pour celle-ci d'en informer les familles.

Civils

Dès le 15 mai 1940, de nombreuses demandes parvinrent au Service luxembourgeois, émanant de personnes anxieuses du sort de leurs parents résidant dans le Grand-Duché. Inversement, des demandeurs luxembourgeois recherchèrent des parents réfugiés en France et en Angleterre, notamment, ou envoyés en Allemagne comme travailleurs civils. L'intermédiaire de la Croix-Rouge allemande était généralement requis, soit pour les enquêtes, soit pour la communication de leur résultat, soit encore pour la transmission de documents de tout genre.

L'activité du Service luxembourgeois s'accrut notablement au moment du retour offensif de l'armée von Rundsted (décembre 1944). De nombreux habitants du Grand-Duché furent alors évacués en Allemagne et l'inquiétude des familles était grande, car les communications postales étaient interrompues entre les deux pays. Le Service parvint à retrouver un certain nombre de personnes ainsi dispersées.

Au 30 juin 1947 les archives du Service luxembourgeois contenaient environ 5.000 fiches et un millier de dossiers individuels.

Service hollandais

Le 10 mai 1940, les armées allemandes franchissaient les frontières des Pays-Bas. Contrainte de déposer les armes après cinq jours de lutte, l'armée hollandaise fut démobilisée et licenciée sur place, cependant que la plupart des prisonniers étaient libérés.

Le Service hollandais, créé le 13 mai 1940, eut tout d'abord à assurer l'échange de nouvelles entre la Métropole et les Hollandais qui s'étaient réfugiés en Angleterre ou qui résidaient à l'étranger, notamment aux Indes néerlandaises. Mais il ne tarda pas à devoir également s'occuper de la recherche de civils. En effet, la population des Pays-Bas subit de violentes attaques aériennes et de nombreux civils furent déplacés par suite des événements militaires, tandis que des travailleurs civils étaient réquisitionnés en masse et que se multipliaient les arrestations d'otages, les déportations d'Israélites, etc.

En février et mars 1942, l'Insulinde connut à son tour la guerre et l'invasion. Au cours de ces opérations, de nombreux militaires et marins hollandais tombèrent au pouvoir des forces japonaises et le Service se préoccupa dès lors des prisonniers de guerre et internés civils retenus dans les camps d'Extrême-Orient.

Pour la clarté de cet exposé, nous distinguerons, dans l'activité du Service hollandais, celle qui a trait aux événements d'Europe et celle qui se rapporte au théâtre d'opérations d'Insulinde.

A. Evénements d'Europe

Après que l'armée hollandaise eut capitulé en 1940, les prisonniers furent libérés, à l'exception de quelques centaines d'officiers de carrière. Mais en 1943, des milliers d'officiers et de sous-officiers furent convoqués dans des camps de rassemblement par les autorités d'occupation et emmenés en captivité en Allemagne où l'on dénombrait, en avril 1944, 10.000 prisonniers néerlandais environ. Les listes établies par l'OKW parvinrent régulièrement à l'Agence, qui en transmit les photocopies à Londres [1].

Dans le même temps, le Service collaborait étroitement avec la Croix-Rouge britannique pour la recherche de marins et d'aviateurs hollandais enrôlés dans la Royal Navy ou dans la Royal Air Force. Il reçut de Londres des listes de décédés et de disparus, comportant environ 2.500 noms, qui furent communiquées à la Croix-Rouge néerlandaise à La Haye.

L'activité du Service hollandais relativement aux civils fut intense. Aussitôt après les événements de 1940, des centaines de télégrammes et des milliers de lettres affluèrent au Service en provenance des Indes néerlandaises, d'Afrique du Sud, d'Amérique et s'enquérant du sort de personnes domiciliées dans les Pays-Bas. En automne 1940, deux délégués de la Croix-Rouge néerlandaise de Batavia (Contact Bureau) apportèrent à Genève huit grandes caisses métalliques contenant 60.000 demandes établies sur fiches. Jusqu'en janvier 1941, le Service avait transmis en Hollande 100.000 demandes et envoyé 63.000 réponses positives aux expéditeurs.

La population des Pays-Bas, nous l'avons dit, fut particulièrement touchée par les conséquences de la guerre. Au total et durant tout le conflit, 570.800 travailleurs civils furent transférés en Allemagne, dans le « Protectorat » ou en Pologne. Dès la fin de 1944, les communications ayant été coupées entre l'Allemagne et une partie de la Hollande, le Service hollandais

---

[1] Du 6 octobre 1941 et jusqu'en septembre 1944 au War Office, dès le 27 août 1943 et jusqu'à la fin des hostilités au Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, par l'entremise de la Délégation du CICR.

eut à servir d'intermédiaire entre les travailleurs civils et leurs familles pour l'échange de messages.

En outre, de nombreux civils hollandais furent déportés en Allemagne[1]. On sait que le CICR, malgré toutes les démarches qu'il entreprit à ce sujet, ne parvint pas à étendre son action normale à cette catégorie de personnes. Le Service enregistra néanmoins les noms et adresses de nombreux Hollandais déportés, grâce aux accusés de réception des colis que le CICR envoyait dans les camps de concentration et qui revenaient, munis parfois de plusieurs signatures.

Les demandes reçues après la libération et concernant les Hollandais déportés en Allemagne furent transmises, dès le mois de décembre 1945, à la Croix-Rouge néerlandaise à La Haye, qui avait organisé un service de recherches sur place et était à même de répondre aux demandeurs.

Sur les 10.000 Hollandais enrôlés dans la Wehrmacht, près de 3.000 furent portés disparus sur le front de l'Est. L'Agence, on le sait, n'ayant jamais reçu d'informations en provenance d'URSS, le Service ne put donner suite aux demandes qui lui parvenaient.

B. Evénements d'Insulinde

En février 1942, les forces japonaises débarquèrent en Insulinde. La population de ces contrées connut à son tour les rigueurs de l'occupation : des milliers de colons furent capturés et astreints au travail forcé en Birmanie ou en Thaïlande ; des milliers d'autres, y compris des femmes et des enfants, furent internés dans les camps de Java et de Sumatra. Le Service hollandais eut alors à développer son activité, tant en faveur des civils que des militaires qui étaient privés de tout contact avec la Métropole.

Du 20 mars 1942 jusqu'après la cessation des hostilités, le Bureau officiel japonais à Tokio[2] communiqua, presque toujours

---

[1] Selon des renseignements parvenus après la libération, leur nombre atteignit 214.000, dont 110.000 Israélites.

[2] Huryojohokioku.

par voie télégraphique, 98.000 renseignements dont 16.800 annonces de décès [1]. Ces renseignements étaient sommaires : souvent les prénoms faisaient défaut ou étaient remplacés par des initiales. D'autre part, le numéro matricule, la profession, la maladie étaient indiqués en japonais « romanisé ». Il fallut donc constituer un glossaire des professions et un glossaire des termes médicaux. De leur côté, les demandeurs donnaient rarement des renseignements précis. La substitution d'initiales et surtout de diminutifs au prénom authentique — pratique courante en Hollande — compliquait singulièrement le travail au fichier. Le Service hollandais dut établir la liste des correspondances entre les prénoms et leurs diminutifs : par exemple Truus pour Gertrude ; Bep pour Elisabeth ; Riets pour Frédéric ; Kat, Katje, Catho, Trin, Trientje, ou Toosje pour Catherine ; Cor, Cees, Koor, Kees, Nel, Nelis pour Cornelis, etc.

Grâce à un travail patient et méticuleux, plus de 12.000 « concordances » furent établies de cette manière jusqu'en 1945 et les demandeurs informés du sort des parents qu'ils recherchaient.

Les photocopies des télégrammes du Bureau officiel japonais étaient régulièrement envoyées à la Croix-Rouge néerlandaise à La Haye et à Londres ainsi qu'au représentant de la Croix-Rouge des Indes néerlandaises à Melbourne. En classant ces renseignements, on constata qu'une grande partie des internés civils figuraient déjà sur des listes en tant que prisonniers de guerre.

Un certain nombre d'internés civils purent donner directement des nouvelles à leurs familles en Hollande et des milliers de lettres-réponse, groupées par la Croix-Rouge à La Haye, parvinrent jusqu'en avril 1944 à l'Agence pour retransmission en Insulinde. Les renseignements fournis par cette correspondance permirent fréquemment d'établir des concordances et d'informer des demandeurs se trouvant notamment en Suisse, en Grande-Bretagne, en Amérique et en Afrique du Sud ; enfin il fut possible, par ce moyen, de compléter parfois les adresses des familles en Hollande.

[1] Au moment de la capitulation du Japon, le Service avait reçu 68.650 renseignements dont 3.540 annonces de décès.

Les communications étant interrompues entre la Hollande et ses possessions, le Service reçut un nombre considérable de de demandes de nouvelles relatives à des ressortissants néerlandais présumés internés ou prisonniers dans les territoires occupés par les Japonais. Des milliers de formules d'enquête furent envoyées, au Huryo pour les militaires ou à la Croix-Rouge japonaise pour les civils, mais le résultat de ces recherches se révéla fort décevant.

Le 5 octobre 1945, l'Agence reçut un premier message de Batavia, daté du 12 septembre 1945. Quinze jours plus tard, la délégation du CICR au Caire informait l'Agence qu'elle pouvait transmettre en Insulinde le courrier du CICR.

* * *

On voit que le Service hollandais, dont l'effectif moyen dépassa 45 collaborateurs en 1943 et 1944, eut à faire face à des tâches nombreuses et diverses. Il échangea une abondante correspondance avec les bureaux de la Croix-Rouge néerlandaise à La Haye, à Curaçao et au Surinam, avec les Croix-Rouges américaine, australienne, sud-africaine ainsi qu'avec le « Netherlands Emergency Red Cross Committee », comité spécial de la Croix-Rouge néerlandaise, constitué à Londres en mai 1940. Jusqu'au 30 juin 1947, le Service avait reçu 211.000 lettres et 12.000 télégrammes. Il avait ouvert 86.250 enquêtes et transmis 190.000 messages. Enfin, son fichier comprenait à cette date 350.000 fiches.

Signalons enfin qu'en mars 1943, les archives de la Croix-Rouge néerlandaise furent en partie détruites au cours d'un violent bombardement. L'Agence fit alors photocopier les listes reçues à Genève, et le Service néerlandais rassembla les doubles de la correspondance échangée. Ces documents furent envoyés à La Haye, ce qui permit au bureau d'information de la Croix-Rouge néerlandaise de poursuivre son activité.

Service colonial français

Le Service colonial français a été créé en juin 1940 pour rassembler tous les cas de militaires indigènes — prisonniers, décédés, disparus — originaires de l'Empire colonial français [1]. Si l'on avait appliqué strictement la règle adoptée par l'Agence pour la constitution des services nationaux, il se serait trouvé incorporé au Service français. Mais, pour des raisons qui seront exposées plus loin et qui tenaient autant à la nature délicate des questions qui se posaient qu'au grand nombre des cas qui se présentaient, on fut amené à créer, pour le traitement des cas relatifs aux indigènes, un service indépendant du Service français proprement dit.

L'action entreprise à Genève en faveur des militaires indigènes coloniaux et nord-africains pendant la guerre de 1939-1945 a dépassé à divers égards celle des autres services nationaux, et cela pour deux raisons majeures : l'une d'ordre moral, parce que cette action s'étendait à des êtres peu familiarisés avec les coutumes européennes et dont beaucoup étaient illettrés ; l'autre d'ordre technique, parce qu'en raison même des particularités de ces races, des méthodes spéciales de travail durent être adoptées.

Ce qui précède explique que le Service colonial ait occupé, parmi les services nationaux de l'Agence, une place à part. Alors que les principaux services nationaux furent ouverts en quelque sorte automatiquement, après l'entrée en guerre des pays considérés, la création du Service colonial résulta plutôt d'une initiative propre du CICR.

---

[1] Au cours de cet exposé, le Service colonial français sera dénommé « Service colonial ».

C'est pourquoi l'exposé consacré au Service colonial fera une large place aux tâches, aux particularités de structure et aux méthodes de travail qui lui ont été propres et qui ne sont pas décrites dans la première partie de ce volume.

L'activité du Service colonial, outre la réception et la transmission des informations fournies par la Puissance détentrice, porta sur les principaux points suivants :

1) maintien de la liaison entre le prisonnier et sa famille ;
2) recherche des disparus ;
3) identification des morts et notification de leur décès aux Colonies d'origine (avec duplicata à l'Etat-civil français) ;
4) aide aux organes administratifs en France et dans les Colonies.

De ces quatre points, les deux premiers appartenaient aux tâches habituelles de l'Agence centrale alors que les deux derniers étaient du domaine propre du Service colonial.

Création et développement du Service

Au début du conflit, les cas relatifs aux prisonniers et disparus indigènes furent traités de la même manière que ceux qui étaient relatifs aux prisonniers et disparus français ; mais on s'aperçut bientôt que cette méthode ne pouvait être appliquée plus longtemps. L'absence d'état civil dans certains pays [1], le défaut d'instruction de la plupart des indigènes — certaines tribus ne connaissent pas même de langue écrite — leurs innombrables homonymies, le fait enfin que les renseignements fournis par la Puissance détentrice présentaient constamment des déformations de noms, entraînaient de multiples erreurs et une incroyable difficulté de classement.

Pour remédier à ces graves inconvénients, et pour éviter que les fiches des soldats coloniaux ne demeurent à jamais enfouies

[1] Par exemple au Maroc.

dans le fichier français, il était indispensable d'organiser un service distinct, auquel seraient attachés des experts possédant la connaissance des langues, de la géographie et de l'organisation administrative des diverses parties de l'Empire colonial français.

Les difficultés linguistiques rencontrées étaient si grandes qu'on envisagea quelque temps d'accepter l'offre faite par les Autorités françaises au Maroc d'organiser elles-mêmes un tel service. Mais cette solution qui aurait eu pour conséquence de favoriser les militaires de langue arabe au détriment de ceux de l'Afrique noire ou des autres colonies françaises (Indochine, Madagascar, Antilles), présentait en outre un défaut sérieux : on était en droit de se demander, en juin 1940, si la France ne serait pas un jour séparée de ses colonies et dans l'impossibilité de communiquer avec elles. L'Agence centrale ne pouvait se désintéresser de ces prisonniers, dont le nombre à cette époque dépassait 70.000, et qui semblaient plus désarmés que d'autres, étant pour la plupart des illettrés. En conséquence, il fut décidé que ce Service s'organiserait à Genève même, et cette décision fut amplement justifiée par les événements ultérieurs.

Dès juin 1940, date de la création du Service, toutes les fiches des soldats indigènes furent donc extraites du fichier français pour être groupées dans un nouveau fichier, le fichier colonial.

En même temps, on fit appel à des spécialistes ayant vécu dans les pays considérés, Suisses rapatriés ou anciens légionnaires de l'armée coloniale française, et une cinquantaine de personnes furent ainsi recrutées.

On s'expliquera l'importance de cet effectif initial si l'on songe que sur un total approximatif de 80.000 cas de prisonniers, décédés et disparus portés à la connaissance du Service colonial durant la dernière guerre, 60.000 dataient de la campagne de France de 1940 et 20.000 seulement des autres campagnes (opérations de Syrie, opérations de Madagascar, campagnes des Forces françaises libres : Afrique du Nord, Italie, Corse). Quant à la campagne de France de 1944, elle n'eut guère de conséquences pour le Service colonial par le fait que les Autorités allemandes ne transmirent pas d'informations à l'Agence.

Le premier travail de ces experts fut de contrôler nom par nom les listes de prisonniers et de décédés et les renseignements sur les disparus, de corriger les erreurs de noms, de vérifier et de reconstituer, à l'aide d'atlas et de répertoires, les adresses des familles et les lieux d'origine.

A. *Fichier de base*

Ce travail accompli, le Fichier colonial de base fut constitué comme suit, dès l'automne 1940 :

1. Il fut divisé en secteurs géographiques, chaque colonie, groupe de colonies, ou protectorat français donnant lieu à un fichier particulier. On eut ainsi : pour l'Afrique du Nord, un fichier « Maroc », un fichier « Algérie » et un fichier « Tunisie » ; pour l'Afrique occidentale française, un seul fichier groupant le Sénégal, le Niger, la Guinée française, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Togo et le Cameroun ; un fichier « Indochine », avec l'Annam, le Tonkin et la Cochinchine, un fichier « Madagascar », un fichier « Antilles françaises », etc.

2. Chaque fichier régional fut réparti par régiments. C'est ainsi qu'on eut, au sein du fichier « Algérie », une subdivision « 1er Régiment Tirailleurs algériens », au sein du fichier « Afrique occidentale française », une subdivision « 14e Régiment Tirailleurs sénégalais », et ainsi de suite.

3. A l'intérieur de chaque catégorie régimentaire, le classement s'opérait par ordre alphabétique, en tenant compte de la filiation du sujet. Pour les Arabes, par exemple, qui sont dénommés selon l'ancienne coutume sémitique, « MOHAMED fils de Miloud » devait être classé avant « MOHAMED fils de Tayeb ».

Ce fichier n'avait trait qu'à la campagne 1939-1940 ; par la suite il fut nécessaire, pour des raisons techniques, de créer des fichiers indépendants pour chaque campagne : Syrie, Forces françaises libres (Tchad-Libye), Madagascar, etc.

B. *Fichiers numériques*

Il se révéla très vite nécessaire, pour permettre un contrôle rigoureux de l'identité des hommes, d'adjoindre au fichier de base deux fichiers numériques établis, l'un selon les numéros de prisonnier et l'autre selon les matricules militaires. Ce jeu conjugué de plusieurs fichiers, l'un renvoyant à l'autre, était indispensable pour les raisons suivantes :

a) dans le cas du fichier numérique établi selon les numéros de prisonnier, parce que les Autorités allemandes avaient résolu le problème linguistique indigène en établissant pour eux des fichiers numériques et non pas nominatifs ;

b) dans le cas du fichier numérique établi selon les matricules militaires, parce que les Italiens ne donnèrent pas de numéros de prisonniers aux indigènes qu'ils capturèrent en Libye, mais portèrent uniquement leur matricule militaire sur les cartes d'avis de capture qu'ils envoyèrent à Genève.

Ces mêmes prisonniers, après la capitulation de l'Italie, furent transférés en Allemagne, puis d'Allemagne en France, puis de nouveau de France en Allemagne, dotés cette fois de numéros de prisonnier ; mais ceux-ci différaient à chacun de leurs transferts, ce qui exigeait chaque fois un nouveau et long travail de recherche dans les deux fichiers numériques. On voit clairement par cet exemple la nécessité d'un double fichier.

Parmi les problèmes qui se posèrent au fichier colonial, le plus délicat fut incontestablement le classement des noms arabes. Comme on l'a vu plus haut, l'ancienne coutume sémitique subsiste en Afrique du Nord, et l'Arabe, en principe, ne possède que des prénoms : « MOHAMED fils de Hassen, fils de Miloud, etc. », ces prénoms donnant lieu à d'innombrables variantes et dérivés, tel le prénom « AMAR » qui en possède plus de cinquante sans compter les variantes de ses dérivés [1].

[1] AMARA, AMARI, AMMAR, AMER, AMAIRI, AMERI, AMEUR, AMIR, AMIRI, AMIEUR, AMOR, AMORA, AMOUR, AMOURI, AMRI, AOMAR, AMAROU, AMROU, HAMAR, AOUIMAR, AOUIMEUR, HAMER, HAMERA, HAMERI, HAIMEUR, AHMAR, HAMOR, HAMOURA, HAMMOURI, HAMRA, HAMRI, HAMROU, HOMAR,

Or, il arrivait que le même homme fut signalé à l'Agence centrale soit par lui-même, soit par l'Etat capteur, soit par la famille, sous dix ou douze noms différents sans que l'on pût, de prime abord, déceler qu'il s'agissait de la même personne. Témoin cette mère arabe qui écrivait, très étonnée de ce que l'Agence centrale n'eût pas encore retrouvé son fils :

« Je ne comprends pas pourquoi tu ne retrouves pas mon fils, cher Comité, et pourtant je te l'ai demandé 7 fois et chaque fois sous un nom différent et tu dois bien le retrouver. Je compte sur toi, cher Comité, pour retrouver mon fils... »

Afin de remédier aux difficultés de classement et aux erreurs qui en découlaient, il fut donc nécessaire d'établir d'une manière scientifique un « Tableau des variantes et des dérivés » des principaux noms arabes permettant de fusionner sous le nom principal — correspondant à la « forme de base » — les fiches portant les dérivés de ce nom.

Exemple : furent fusionnées sous le nom principal AMAR les fiches au nom de AMARA, AMARI, HAMOURI, etc...

Un tableau analogue, mais établi d'une manière empirique, fut également mis sur pied pour aider au classement des noms des Noirs originaires de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale française.

Grâce à ces instruments de travail, le fichier colonial français de l'Agence centrale atteignit un degré de précision tel que la plupart des éléments qui le composaient purent être utilisés et qu'il devint et demeure l'organe centralisateur nécessaire aux organes civils et militaires français. Pour atteindre à cette efficacité, il ne dut pas être établi moins de 800.000 fiches pour un total de 60.000 prisonniers et de 20.000 disparus portés à la connaissance de l'Agence centrale.

La division par « campagnes » des fichiers constitués postérieurement à la campagne de 1939-40 rendit les plus grands services. Le fichier des « Forces françaises libres », dont il ne pouvait naturellement pas y avoir de double en France pendant la

---

HOMARI, LAAMAR, LAAMARA, LAAMARI, LAMOUR, LAMOURA, LAMOURI, OUMER, OMAR, OMARI, OMEUR, OMEURI, OUMARI, AMRAOUI, HAMRAOUI, AMARAOUI, plus les nombreuses variantes des dérivés MAAMAR, AMRANE et BOUAMAR.

période d'occupation, fut notamment d'un très grand intérêt. La « France libre » à Londres fit souvent appel à sa documentation et le Service colonial put lui fournir de nombreux renseignements, en particulier sur des militaires disparus lors de la prise de Bir-Hacheim par les forces de l'Axe en juin 1942. Un millier de soldats coloniaux français de toutes races avaient, à cette époque, été capturés en Libye et amenés en Italie. Lors de la capitulation de ce pays, environ 150 d'entre eux vinrent se réfugier en Suisse où ils furent internés.

Tout comme les autres services nationaux de l'Agence centrale, le Service colonial a régulièrement transmis à l'organe intéressé — en l'occurence le Secrétariat d'Etat à la Guerre en France — les listes officielles communiquées par les Autorités détentrices. Mais en outre, il a rigoureusement relevé pendant toute la durée des hostilités les renseignements figurant sur ces listes, constituant ainsi les fichiers dont il est question plus haut. Dans ces conditions, on put suivre les prisonniers dans toutes leurs mutations, les secourir et renseigner dans un minimum de temps les divers organismes français. Le Service alla même jusqu'à examiner la correspondance des prisonniers pour en noter la provenance lorqu'en 1944 les renseignements officiels allemands cessèrent pratiquement de parvenir à Genève.

Etablissement de relations extérieures

Tandis que le Service colonial s'organisait ainsi intérieurement, il cherchait à établir des contacts avec l'extérieur. Son premier souci fut de se mettre en rapport avec les Ministères français, l'Administration civile et militaire en Afrique du Nord, les Gouvernements généraux aux Colonies et leurs représentants, la Croix-Rouge française, les divers Comités de secours et les Autorités d'occupation. Dès 1941, il s'efforça de trouver des correspondants dans les divers pays où s'exerçait son action.

En présence de la désorganisation de l'administration française, consécutive à l'invasion, il fallait en effet créer en Afrique du Nord même et dans les Colonies des offices ayant pour tâche

de centraliser tous les renseignements fournis par l'Agence centrale et de les faire parvenir aux familles que cette dernière avait souvent de la peine à atteindre elle-même. En outre, ces bureaux étant sur place, ils devaient pouvoir fournir les indications nécessaires à l'Agence pour la recherche des disparus et l'identification des morts.

Ces efforts furent en général couronnés de succès et des relations étroites et suivies s'établirent entre le Service colonial et l'Afrique du Nord ainsi que l'Afrique occidentale. Les liaisons avec l'Indochine, Madagascar et les Antilles, par suite des difficultés postales, furent plus malaisées à établir et ne purent être maintenues qu'au prix de constants efforts.

Parallèlement à la constitution des fichiers, deux subdivisions furent mises sur pied pour compléter l'organisation du Service colonial : le *Secrétariat* et la *Section Décès*.

Secrétariat

La première et la principale de ses attributions était d'établir et de maintenir par tous les moyens la liaison entre le prisonnier et sa famille.

L'analphabétisme rendant impossible l'échange direct, il n'était pas question de correspondre avec un indigène comme on pouvait le faire avec un Européen par exemple. Il fallait passer par les Autorités dont il dépendait ou les Œuvres qui le secouraient. Pour le prisonnier lui-même, cet intermédiaire obligé était l'homme de confiance ou le commandant de son camp ; pour la famille, c'était la Croix-Rouge ou l'Administration du pays ou de la région considérée.

D'un autre côté, le prisonnier ne donnait souvent comme adresse que le nom du chef de la fraction géographique (caïdat, cheikhat, cercle) dont il était originaire. Il fallait donc rechercher la région dans laquelle se trouvaient ce caïdat, ce cheikhat, ce cercle, grouper les messages destinés à cette région et les envoyer à l'administration civile ou militaire qui se chargeait de les communiquer aux destinataires. La tâche de ces fonctionnaires

n'était pas facile, surtout lorsqu'il s'agissait d'atteindre une famille faisant partie d'une tribu nomade. Les réponses étaient ensuite envoyées au Service colonial qui se chargeait de les transmettre aux prisonniers. L'indigène, bien qu'il considère en général d'un œil défavorable toute ingérence européenne dans sa vie, comprit rapidement qu'il était cependant de son intérêt d'écrire ou de faire écrire.

Une moyenne de 4000 à 5000 lettres par mois passa ainsi par Genève à partir de 1941, pour subir une augmentation progressive allant jusqu'à 190% les années suivantes. L'indigène s'accoutumait en effet à la sollicitude que lui témoignait le CICR et lui apportait tous ses problèmes à résoudre. On peut dire que chacun de ces problèmes, qu'il s'agisse du plus grave ou de celui qui pouvait paraître le plus puéril, fut étudié et résolu avec le même soin. Ainsi le moral du prisonnier fut-il soutenu pendant sa captivité, et ses intérêts sauvegardés. Sans toujours se rendre compte de ce qu'était la Croix-Rouge, il l'appelait « ma chère Mère, Mademoiselle Genève, Monsieur Comité »... et lui témoignait sa reconnaissance de la manière la plus touchante.

« Ma chère Genève, écrivait un jour un Dahoméen, je m'empresse de vous écrire pour vous donner de mes nouvelles qui est en bonne santé et surtout pour vous faire savoir que j'ai bien reçu votre lettre qui m'a fait un immense plaisir. Je suis heureux de voir que vous pensez toujours à moi et vous intéressez à mon sort. Mais de mon côté, je ne vous oublierai jamais. Je pense bien souvent à vous. Ma chère Genève, ho ! si vous saviez quelle joie et quel soulagement que j'ai reçu par votre main une bonne nouvelle de la maison. Vous savez, c'est la grande joie pour le prisonnier reçoit la nouvelle de la maison, cette lettre me semble que Dahomey et mon cœur a été très content. Je ris et je saute en grande joie pour lis et relis sans cesser. Ça me fait du bien et bon dormir et bien consoler pour ne pas trop cafard. J'espère qu'après la guerre je passerai chez vous pour vous connaître. »

A partir de 1942, la presque totalité de la « poste des prisonniers de guerre » provenant des militaires indigènes ou qui leur était destinée, passa par Genève. A la correspondance des prisonniers de 1939 et 1940, s'ajouta bientôt celle qui venait des militaires ayant appartenu aux Forces françaises libres ou qui avaient au contraire combattu contre les Alliés. Les uns étaient prisonniers en Italie, les autres étaient en captivité dans l'Est-

Africain, en Moyen-Orient ou aux Etats-Unis. Les délégations du CICR à l'étranger furent alors du plus grand secours au Service colonial. Elles servirent de relais postal lorsque l'évolution du conflit et la rupture des liaisons ordinaires l'exigea. Le contact fut ainsi maintenu par tous les moyens.

Au cours d'une période où l'acheminement du courrier original était impossible, des extraits de messages furent même portés sur listes et ces dernières furent confiées aux délégués chargés de mission ou expédiées en plusieurs exemplaires et par des voies différentes aux Autorités locales chargées de les communiquer aux familles.

Enfin, en 1942 et 1943, des émissions radiophoniques furent organisées, par le canal de la radio française, pour diffuser des nouvelles de prisonniers indochinois destinées à leurs familles en Indochine. Le Service colonial établissait des messages de 15 mots d'après les lettres de ces hommes à leurs familles. Ces émissions, suspendues ultérieurement par les Autorités d'occupation en France, furent reprises à Genève par le CICR lui-même en 1945 pour informer dans un minimum de temps les familles en Indochine de la libération des Indochinois rapatriés par la Suisse.

Outre la transmission de la « poste des prisonniers de guerre », le Secrétariat du Service colonial ouvrit, au cours de la guerre, plus de 20 000 enquêtes spéciales portant sur la recherche de prisonniers ou de militaires dont les familles étaient sans nouvelles, sur des questions de libération, d'allocations, de divorces, etc. Chacune d'elles entraîna de nombreuses démarches exigeant la plus grande minutie.

Les questions faisant l'objet de ces enquêtes, et qui n'étaient pas toujours du ressort du CICR, ont dû néanmoins être traitées par son intermédiaire pour diverses raisons dont la plus impérieuse était la rupture des communications entre la France et son Empire en 1942. La dispersion des organismes français nécessitait l'existence d'un organe de coordination : le Service colonial fut cet organe. Le Ministère de la Guerre, en particulier, fit constamment appel à son intermédiaire, les archives des régiments indigènes ayant été ramenées dans les colonies d'origine en 1940.

Une subdivision du Secrétariat, la section des « Enquêtes allemandes », était exclusivement affectée aux échanges de correspondance avec l'OKW, la Croix-Rouge allemande et les commandants de camp. L'extrême mobilité des détachements de travail auxquels étaient attribués la majeure partie des prisonniers indigènes, ramenés en 1940, sur l'intervention du CICR, d'Allemagne en France en raison du climat plus tempéré de ce pays, et les constantes mutations de ces hommes, qui n'étaient pas toujours signalées à Genève, entraînèrent en effet l'ouverture de nombreuses enquêtes. Quels que fussent ces mouvements, la position du prisonnier était suivie dans la mesure du possible et le nécessaire était fait pour que la Convention de Genève fût appliquée et le sort du prisonnier allégé.

Section Décès

Cette section, qui commença à fonctionner au début de 1941, assurait la recherche des disparus dont on présumait qu'ils étaient morts et leur identification. Le cas échéant, sur la demande de l'Etat Civil français, elle notifiait leur décès aux familles par l'entremise des Autorités locales compétentes (Croix-Rouge, Administrations civile ou militaire).

La tâche de la Section Décès fut d'autant plus ardue et sa responsabilité d'autant plus lourde qu'il s'agissait de rechercher et d'identifier des morts sur lesquels on n'avait souvent retrouvé que des éléments d'identification très minimes (un morceau de médaille, un numéro, parfois un nom), d'utiliser les renseignements insuffisants ou déformés que les Autorités allemandes ou les maires des communes envoyaient à Genève et sur lesquels ne figurait fréquemment que la mention « Homme de couleur inconnu » ou « Nègre inconnu ». Ces renseignements étant portés sur fiches par les soins du Service, il était nécessaire de prévoir un classement spécial, et la Section Décès dut subdiviser ses fichiers suivant la nature des éléments d'identification qui lui parvenaient. C'est ainsi que furent parallèlement établis : un fichier alphabétique, un fichier par pays et par matricules et,

quand l'origine du défunt était inconnue, un fichier par matricules seulement.

On peut dire que tous les avis de décès, y compris ceux des prisonniers de guerre, ont donné lieu à des enquêtes complémentaires pour obtenir l'identification certaine du défunt [1].

En ce qui concerne les disparus sur le sort desquels on ne possédait aucun renseignement, la Section Décès entreprit des enquêtes systématiques. Ce fut l'enquête « régimentaire », déjà pratiquée par le Service français, qui donna les meilleurs résultats.

L'analphabétisme des indigènes les mettant toutefois dans l'impossibilité de donner eux-mêmes des renseignements sur leurs camarades disparus, c'est à leurs officiers et à leurs sous-officiers français, et de préférence à ceux que leur grade mettait plus particulièrement en contact avec leurs hommes, que le Service colonial s'adressa pour recueillir des témoignages. La méthode utilisée fut la suivante :

1) établissement de listes des disparus ayant appartenu à la même compagnie d'un même régiment ;

2) recherche, avec l'aide du Ministère de la Guerre et des Etats-Majors d'outre-mer, des gradés survivants ayant eu le commandement de ces compagnies ;

3) envoi à chacun de ces derniers — la plupart se trouvaient en captivité — de la liste des disparus ayant appartenu à leur unité, avec prière de fournir tous les renseignements qu'ils possédaient à leur sujet.

Ces enquêtes régimentaires permirent non seulement d'élucider le sort d'un grand nombre de disparus, mais encore de reconstituer, grâce au recoupement des témoignages reçus, les itinéraires suivis par les unités au cours des combats, de sorte qu'en interrogeant les maires des communes se trouvant sur ces itinéraires, on put déceler des lieux d'inhumation jusqu'alors inconnus et procéder, par voie de conséquence, à d'autres identifications. Ainsi l'incertitude de bien des familles put être levée et le règlement de leur situation assuré. A titre d'exemple,

[1] Notamment auprès des « Bureaux liquidateurs » français.

indiquons qu'une seule enquête a pu faire retrouver jusqu'à 38 tombes.

Le Service colonial fit également procéder systématiquement au relevé de tombes dans toutes les communes de France où l'on s'était battu, constituant de la sorte un fichier des communes qui se révéla un précieux auxiliaire de travail.

L'élément d'identification le plus certain de l'indigène dépourvu d'état civil est le renseignement militaire, et particulièrement son numéro matricule de recrutement. Il convenait donc de travailler en collaboration avec l'Autorité militaire dont il relevait. A cette fin, on adopta un procédé particulier de travail : les « Listes-navette ».

Les listes-navette étaient des listes sur lesquelles étaient inscrits, par pays et par régiments, les noms des militaires disparus ainsi que les renseignements qu'on possédait sur eux. Elles étaient établies par l'Etat-major intéressé et faisaient la navette entre cet organisme et Genève, chacune des parties procédant entre temps à des enquêtes, confrontant ses renseignements et annotant les listes à chaque nouveau passage, jusqu'à ce que le disparu ait été retrouvé et identifié.

Signalons que parmi ces hommes présumés disparus se trouvaient de nombreux indigènes qui, par passivité ou pour toute autre raison, s'étaient abstenus de donner signe de vie. C'est ainsi qu'en 1942, lors d'un rapatriement de 5000 Tunisiens. on s'aperçut qu'il y avait parmi eux 400 hommes considérés jusque là comme disparus.

D'autres erreurs furent souvent provoquées par les coutumes indigènes. Un Marocain, par exemple, qui pour une raison ou une autre aurait vendu ou prêté son vêtement ou sa plaque d'identité à un camarade, ne les aurait en aucun cas repris sur le corps de ce dernier si celui-ci s'était fait tuer car, selon la croyance indigène, celui qui prend un objet sur le corps d'un camarade tué au combat tombera à son tour mortellement frappé. Dans ces cas-là, l'enquête se trouvait complètement faussée et il fallait recommencer tout le travail de recherche et d'identification.

En dépit de ces difficultés, la majeure partie des militaires morts au champ d'honneur ou en captivité et dont le décès

avait été porté à la connaissance du Service colonial furent identifiés. C'est ainsi que purent l'être le 80% des Tunisiens et le 75% des Marocains.

D'autres listes, appelées « sans pays », établies par les soins du Service, circulaient entre les autorités compétentes des différentes parties de l'Empire français. Elles portaient des renseignements sur des militaires défunts dont on ne connaissait pas l'origine ; les autorités précitées s'efforçaient de déterminer parmi eux leurs ressortissants.

Chacun de ces travaux, dont on ne donne ici que de brefs aperçus, entraînait un nombre considérable de recherches, de recoupements et d'analyses.

Dès 1941, la Section Décès a été chargée par l'Etat-civil français de notifier aux familles les décès de militaires indigènes portés à sa connaissance. Elle l'a fait par l'entremise des organes les plus qualifiés des pays d'origine : l'Administration civile ou militaire, la Croix-Rouge française en Afrique du Nord, les Gouvernements généraux ou leurs représentants aux colonies. Le nombre des décès ainsi notifiés s'est élevé pendant la durée des hostilités à 15.149.

Si son activité à ce sujet fut grande dès le début, la Section Décès du Service colonial est devenue un instrument indispensable aux organes français à dater du jour où la France s'est trouvée entièrement coupée de son Empire, soit en novembre 1942. Lorsqu'un grand nombre de prisonniers indigènes, libérés de captivité pour inaptitude au service, moururent dans les hôpitaux de la Métropole de 1942 à 1945, les formations sanitaires, qui n'étaient plus en mesure de le faire elles-mêmes, chargèrent Genève de communiquer à leur famille le décès de ces hommes. Il en fut de même en 1944, lorsque le nombre des décès de prisonniers de guerre indigènes en mains allemandes augmenta considérablement du fait de l'exode des camps et des bombardements.

On peut dire que le Service colonial français a été pendant toute cette période l'unique trait d'union, non seulement entre les organismes de la Métropole et ceux des territoires d'outremer, mais également entre ces organismes ou les familles et les prisonniers indigènes. La Section Décès s'est alors littéralement

substituée à l'Etat-civil français, constituant des dossiers d'attente, conservant à Genève les originaux des actes de décès dont elle ne transmettait aux familles que les photocopies, en raison de l'incertitude des liaisons postales. Elle agit avec la plus grande prudence pour communiquer en France occupée les décès de militaires gaullistes indigènes ou dans les pays ralliés aux Forces françaises libres ceux des indigènes enrôlés dans la Wehrmacht, car les indigènes se sont trouvés mêlés à toutes les phases du conflit auxquelles prit part la France et on les retrouva prisonniers au Kenya, en Afrique du Sud, aux Etats-Unis, en Italie, voire internés en Suisse.

Ainsi, la Section Décès du Service colonial français a été amenée à dépasser le domaine qui était à proprement parler celui de l'Agence centrale. La France bouleversée, privée de ses moyens, de ses archives, ne pouvait, pendant la durée des hostilités, faire face à la tâche complexe et minutieuse que représentait la recherche et l'identification des indigènes morts, et sans l'action spontanée du CICR, un grand nombre de ces morts seraient demeurés anonymes et leurs familles seraient restées dans l'incertitude. Parmi les documents conservés aux archives du Service colonial, les moins émouvants ne sont certes pas les accusés de réception des communications de décès, venus des lieux les plus reculés de l'Empire français et humblement signés d'une croix ou d'une empreinte digitale.

* * *

Lors de la libération de la France, la Direction du Service colonial prit contact à Paris avec les Ministères et organismes susceptibles de continuer la tâche assumée à Genève pendant la guerre. Elle se rendit compte que ces derniers n'étaient pas encore en mesure de le faire, ce qui décida le CICR à les aider pendant quelque temps encore. Au cours de la période qui suivit, le Secrétariat d'Etat aux Colonies fit appel à la documentation du Service colonial pour établir le budget des pensions et des primes à verser aux anciens prisonniers de guerre coloniaux, et la Croix-Rouge française en Algérie recourut à ses archives pour compléter les siennes.

Service italien

Créé le 20 juin 1940, dix jours après l'entrée en guerre de l'Italie, le Service italien devait connaître, dès l'hiver 1940-1941, une activité intense, et cette activité ne devait pas décroître jusqu'à la fin de la guerre. Le volume du travail accompli comme l'effectif du personnel ont fait de ce Service l'un des plus importants de l'Agence centrale.

Le déroulement des opérations militaires n'a pas été seul à influer sur le développement du Service italien, à lui créer de nouvelles obligations, à le placer devant des difficultés toujours plus grandes. Certains faits politiques, de leur côté, ont eu sur lui de profondes répercussions. Il n'est que d'évoquer les heures critiques de l'été 1943, si fertile en coups de théâtre, qui aboutirent à la scission de l'Italie en deux parties adverses, pour imaginer la nature particulièrement délicate de certains des problèmes qui se posèrent à ce service.

L'année 1943 marquant véritablement un tournant dans l'histoire de l'Italie au cours des années de guerre et par contrecoup dans l'existence du Service italien pendant la même époque, on peut diviser celle-ci en deux périodes bien distinctes :

1. La période s'étendant du mois de juin 1940 au 8 septembre 1943, date de la proclamation de l'armistice conclu avec les Puissances alliées. Durant ces trois années, l'Italie, placée sous l'autorité d'un gouvernement unique, lutta aux côtés de l'Allemagne contre les Alliés. Cette période est caractérisée par une situation politique et militaire en quelque sorte nette.

2. La période s'étendant de septembre 1943 à la reddition des forces de l'Axe en Italie le 2 mai 1945, caractérisée par

une situation infiniment plus complexe. En effet, à la suite de l'occupation d'une grande partie de la Péninsule par l'armée allemande et de la déclaration de guerre du Gouvernement royal, fixé dans le sud du pays, à l'Allemagne, l'Italie se trouva divisée en deux parties adverses séparées par un front de guerre : tandis qu'au sud les forces armées demeurées à disposition du Gouvernement royal reprenaient le combat aux côtés des Alliés, au nord se créait la République néo-fasciste qui entendait poursuivre la lutte aux côtés du Reich.

A ces deux périodes principales embrassant l'époque des hostilités, succéda une troisième période, celle d'après-guerre. Les tâches imposées au Service italien par le rapatriement des prisonniers italiens, qui s'étendit sur de longs mois, et par le travail d'identification des décédés, exigèrent en effet la continuation de son activité pendant plus de deux ans après la fin des hostilités.

I. De l'entrée en guerre de l'Italie (10 juin 1940) a l'armistice avec les puissances alliées (8 septembre 1943)

Au cours de cette période, la technique de travail du Service italien dut être adaptée aux directives imposées par le Gouvernement fasciste à l'« Ufficio Prigionieri di Guerra » à Rome, Bureau officiel de renseignements constitué par la Croix-Rouge italienne. L'UPG, durant cette période, a fonctionné essentiellement comme organe de réception des informations transmises par l'Agence centrale sur les militaires italiens capturés par les forces ennemies ou décédés en leurs mains, ainsi que sur les civils italiens internés.

Au cours des premiers mois de guerre, l'UPG, entravé semble-t-il par les directives gouvernementales, ne fut pas en mesure d'exploiter le matériel d'information reçu de Genève et par conséquent de renseigner rapidement et exactement les familles intéressées. Qui connait l'extrême sensibilité du peuple italien à l'égard de tout ce qui touche au domaine familial,

pourra imaginer sans peine les répercussions que ce manque de nouvelles eut sur la population. En l'absence de toute notification officielle, les familles s'adressèrent tout naturellement à l'Agence centrale, le seul organisme susceptible de mettre fin à leur incertitude, et le Service italien vit affluer les demandes. Il ne manqua pas d'y répondre dans la mesure où il était en possession des informations requises. Ayant constaté l'existence de cet intense échange de correspondance entre les familles et l'Agence centrale, les Autorités italiennes y firent opposition.

Après discussion avec les représentants de l'UPG, le CICR se vit contraint de renoncer à envoyer directement aux familles les réponses à leurs propres demandes dans tous les cas où il s'agissait du premier renseignement. Le Service italien adressa dès lors ces réponses à l'UPG, qui avait pris l'engagement d'en transmettre l'original aux familles. Parallèlement, l'UPG, agissant toujours sur instructions du Gouvernement, développa une intense propagande auprès de la population italienne pour lui recommander de s'adresser directement à ses services et non plus à l'Agence centrale. Par la suite, la censure italienne renvoya même purement et simplement leurs lettres aux expéditeurs en les priant de s'adresser au Bureau officiel à Rome. Ce dernier se réserva dès lors le soin d'interroger l'Agence centrale pour compléter ses propres informations et la charger d'innombrables enquêtes auprès des Puissances détentrices sur le sort de militaires disparus ou de prisonniers qui tardaient à donner de leurs nouvelles.

Pour donner une juste idée de l'évolution du Service italien, il convient de suivre la chronologie des principaux événements militaires qui affectèrent l'Italie.

Eté 1940

Dès le début des hostilités, le Service italien se vit appelé à enquêter sur le sort d'aviateurs italiens disparus en Méditerranée au cours des premiers combats, d'équipages de la marine marchande italienne capturés par les forces britanniques et de civils italiens internés en Grande-Bretagne, dans l'Empire et dans les territoires placés sous mandat britannique. L'Em-

pire britannique demeura en effet, après le 24 juin, date de la signature de l'armistice franco-italien, et jusqu'à l'ouverture du conflit italo-grec, le seul adversaire effectif de l'Italie.

A la fin de juin et dans le courant de juillet 1940, l'Italie subit en Méditerranée ses premières pertes maritimes. Le Service italien reçut aussitôt en grand nombre des demandes anxieuses qui lui étaient adressées par les familles des marins appartenant aux équipages des unités coulées. Les noms des rescapés capturés par les forces britanniques furent notifiés à Genève par télégrammes. Mais ces dépêches ne comportaient que le nom, le prénom et le grade des prisonniers, et beaucoup de ces noms étaient déformés. Le Service italien se vit donc immédiatement aux prises avec de sérieuses difficultés pratiques. Il lui fallut entreprendre de nombreuses enquêtes, souvent par télégramme, pour identifier les rescapés et essayer d'obtenir quelque éclaircissement sur le sort des disparus. Il commença à cette occasion à recourir aux témoignages de rescapés.

Sur terre, les forces italiennes menèrent, au cours de l'été 1940, une lutte offensive aux confins de la Libye et de l'Egypte ainsi qu'en Somalie britannique, territoire qui tomba en leurs mains. Cette époque fut pour le Service italien une brève période de calme relatif, qui lui permit de parfaire son organisation. Mais, dès octobre 1940, des combats navals se succédèrent au Méditerranée et, le 28 octobre 1940, s'ouvrait le conflit italo-grec.

Campagne de Grèce (octobre 1940—avril 1941)

Après des succès initiaux, les forces italiennes furent repoussées par l'armée grecque jusqu'en territoire albanais, où la lutte se poursuivit avec âpreté. Un nombre considérable de soldats italiens tombèrent aux mains de leurs adversaires. La Croix-Rouge hellénique, fonctionnant comme Bureau officiel de renseignements grec, envoya à Genève des listes de prisonniers, claires et précises, et des milliers de messages de prisonniers destinés à leurs familles. De son côté, le Service italien multiplia les enquêtes sur les disparus, les malades et les décédés, les communications de nouvelles et les transmissions de messages des familles aux prisonniers.

En mars 1941, les forces allemandes entrèrent en jeu sur le front grec et, peu après, l'armée hellénique déposait les armes.

Les prisonniers italiens en mains grecques ne furent pas tous libérés pour autant. En effet, dans les derniers jours des hostilités, les officiers italiens avaient été transportés en Crète d'où les Autorités britanniques les emmenèrent en Egypte.

* * *

Une grande partie des prisonniers de guerre italiens qui, des divers théâtres d'opération, étaient concentrés en Egypte, se voyaient ensuite transférés aux Indes. en Afrique du Sud, en Australie ou en Grande-Bretagne. Commencés en 1940, ces mouvements devaient se poursuivre en 1941 et s'intensifier encore en 1942.

Aux Indes, les délégués du CICR, lors de leurs premières visites de camps, dressèrent des listes des prisonniers italiens qui furent les premiers renseignements que l'Agence reçut à leur sujet. Ce n'est que beaucoup plus tard que devaient parvenir des cartes d'avis de capture et des listes officielles.

Premières offensives britanniques en Cyrénaïque
(décembre 1940 à février 1941 et novembre 1941 à janvier 1942)

Le 9 décembre 1940, les forces britanniques attaquèrent les Italiens sur les confins de l'Egypte; leur offensive, qui dura jusqu'en février 1941, les mit en possession de tout le littoral de la Cyrénaïque. Or on sait que la guerre du désert favorise la capture massive de prisonniers dès l'instant où les lignes de ravitaillement sont coupées. A fin décembre 1940, les premiers télégrammes contenant des noms de militaires italiens capturés parvinrent du « Prisoners of War Information Bureau, 2nd Echelon », Bureau officiel de renseignements britannique pour le Moyen-Orient, qui était en fonction au Caire depuis octobre 1940 [1].

[1] Jusqu'à cette date, la délégation du CICR au Caire s'était chargée de recueillir toutes les informations concernant les prisonniers italiens pour les transmettre à l'Agence.

En janvier 1941, l'afflux des renseignements augmenta d'une manière sensible, et le Service italien reçut à cette époque au cours d'une seule journée jusqu'à 120 télégrammes, contenant plus de 10.000 noms de prisonniers. Il se hâta de communiquer ces informations à Rome afin que les familles puissent être informées sans tarder.

Mais pour se représenter exactement quel vaste travail incombait à cette époque au Service italien, il ne faut pas perdre de vue que ces mêmes renseignements devaient être transcrits sur fiches et ces dernières immédiatement introduites au fichier, afin d'y rencontrer les multiples demandes qui y entraient également.

Comme on l'a vu, les télégrammes du Bureau officiel du Caire ne donnaient ni le lieu, ni la date de naissance du prisonnier. Pour connaître ces renseignements indispensables, le Service dut attendre l'arrivée des «detailed lists» dressées par les Autorités britanniques et confirmant d'une manière détaillée les télégrammes. Malheureusement, l'établissement de ces listes se trouvait souvent retardé en raison des afflux soudains et considérables de prisonniers. Ce retard était encore accru par la lenteur des relations postales. Dans ces conditions, le Service italien, tout en communiquant sous toute réserve aux demandeurs les renseignements télégraphiques déjà reçus, se voyait obligé de télégraphier au Caire pour obtenir les informations permettant d'éclaicir de nombreux cas douteux. En outre, il entreprenait de multiples enquêtes en vue de connaître le sort de militaires disparus dont les noms tardaient à apparaître dans les télégrammes du Bureau officiel du Moyen-Orient.

De son côté, ce Bureau tenait télégraphiquement l'Agence au courant de l'état de santé des hospitalisés — blessés et malades — en annonçant qu'un homme avait passé de la liste des « sérieusement malades » à celle des « dangereusement malades » ou inversement. Le Service italien transmettait d'urgence toutes ces informations à Rome. Il faisait de même pour les annonces de décès parvenues à Genève télégraphiquement et confirmées ultérieurement par des certificats de de décès établis par les Autorités britanniques.

Tandis que le Service italien déployait tous ses efforts dans l'accomplissement de ces diverses tâches, les premiers sacs de

lettres de prisonniers italiens à leurs familles parvenaient du Caire à Genève. En effet, la poste des prisonniers de guerre italiens au Moyen-Orient était, jusqu'à cette époque, restée en souffrance au Caire, l'administration postale égyptienne ne pouvant l'acheminer en Italie. Durant l'été 1941, le délégué du CICR dans cette ville parvint enfin à l'expédier en Suisse en utilisant la dépêche spéciale que la délégation avait à sa disposition.

Le Service saisit immédiatement cette occasion pour compléter ses renseignements et remédier au laconisme des annonces de capture télégraphiques en relevant sur des fiches, destinées à être elles aussi classées dans ses fichiers, le nom et le prénom du prisonnier expéditeur de la lettre, son grade, son numéro de prisonnier et son adresse de captivité, sans omettre l'adresse de la famille, élément d'identification qui se révéla particulièrement important. Mais il fallait agir vite, car il ne pouvait être question de retarder l'acheminement des lettres en Italie. Aussi, pour mener à bien cette tâche supplémentaire, le Service dut-il demander à son personnel un surcroît d'effort et mobiliser des équipes du soir. Au cours des mois suivants, plus de 450.000 fiches furent ainsi établies.

Le Service italien devait largement recourir à cette méthode des « fiches de transmission de messages » durant les cinq années de guerre pour combler les lacunes de ses fichiers chaque fois que les renseignements officiels tardaient à arriver [1]. Les renseignements ainsi relevés se révélèrent bien vite précieux pour rassurer les demandeurs, car de nombreux messages destinés aux familles se perdaient, étaient détruits au cours des bombardements ou étaient interminablement retenus par les censures. Nous verrons par la suite que ces fiches furent une aide inestimable pour identifier les décédés.

De novembre 1941 à janvier 1942, se déroula la deuxième offensive des forces britanniques en Cyrénaïque, qui entraîna, comme la première, la capture de nombreux militaires italiens. Mais, depuis janvier 1941 déjà, le Service italien n'avait pas eu

---

[1] Par la suite, on le verra, le Service utilisera également ce procédé lorsque l'Allemagne refusera de lui communiquer les noms des « internés militaires » italiens (voir page 253).

seulement à s'occuper des militaires italiens capturés ou tombés en Libye.

Campagne d'Afrique orientale (janvier 1941 à novembre 1941)

En effet, les forces britanniques lancèrent également, dès janvier 1941, une offensive en Erythrée. Elles s'emparaient en même temps de la Somalie italienne, libéraient la Somalie britannique et pénétraient en Ethiopie. En novembre 1941, les dernières troupes italiennes de l'Afrique orientale italienne, retranchées à Gondar, déposaient les armes.

La campagne d'Afrique orientale, en raison même de l'importance numérique des troupes qui y furent engagées et du grand nombre de civils italiens fixés dans ces régions, provoqua au Service italien une augmentation considérable du travail.

En ce qui concerne les militaires, de sérieuses difficultés techniques se présentèrent. A l'extrême lenteur des liaisons postales, s'ajoutait le fait qu'en ces contrées reculées la Puissance détentrice parvenait avec peine à mettre au point son système d'annonce des captures et des décès. Au début des opérations d'Afrique orientale, c'est au Bureau officiel du Moyen-Orient qu'il incombait de dresser les listes des Italiens capturés au Soudan et en Erythrée. Plus tard, il fut constitué à Nairobi même (Kenya) un Bureau officiel [1] qui procéda à l'enregistrement des prisonniers [2]. Par la suite, le Commandement militaire au Kenya reprit même en mains une partie des prisonniers qui dépendaient auparavant du Commandement du Moyen-Orient, de sorte que pour retrouver la trace d'Italiens disparus en Afrique orientale, le Service italien devait s'adresser simultanément au Bureau officiel du Caire, à celui de Nairobi et même, dans certains cas, à la délégation du CICR aux Indes, où certains prisonniers avaient été transférés sans que leur nom ait été porté sur les « detailed lists ».

Quant aux civils, le Service italien ne tarda pas à devoir

---

[1] Headquarters 2nd Echelon, East Africa Command.

[2] Ce Bureau n'annonçait pas comme celui du Caire les captures par télégrammes, mais envoyait des listes sommaires qui précédaient les « detailed lists ».

s'occuper d'eux aussi. L'Italie ne pouvait en effet plus correspondre directement avec ses possessions d'Afrique orientale. Aussi la Croix-Rouge italienne avait-elle demandé à l'Agence de servir d'intermédiaire pour l'acheminement d'énormes quantités de « messages civils » destinés aux colons d'Afrique orientale. Lorsque ces messages repassaient par Genève porteurs d'une réponse, le Service italien relevait sur des « fiches de transmission de messages » le nom et l'adresse de l'expéditeur de la réponse. Il était nécessaire de procéder ainsi car, par suite des opérations militaires, de nombreux civils italiens d'Afrique orientale avaient changé de résidence et il importait de relever leur nouvelle adresse.

Mais ce mode de faire ne permettait pas seulement de suivre des civils dans leur exode : on pouvait aussi par ce moyen retrouver la trace de militaires considérés jusqu'alors comme disparus. En effet, les colons italiens, qui appartenaient presque tous à la milice et non pas à l'armée régulière, avaient avec eux en Afrique orientale leur équipement militaire de miliciens. Lors de la campagne de 1941, ils furent incorporés sur place dans les forces armées. On se trouvait alors fréquemment en présence d'un double imbroglio : d'une part, le Bureau officiel de Rome posait des questions sur leur sort en indiquant leur incorporation militaire, alors que les familles les recherchaient en donnant encore leur adresse civile ; d'autre part, les Autorités britanniques les annonçaient dans leur listes, selon qu'ils avaient été capturés en uniforme ou en vêtements civils, soit comme prisonniers, en indiquant alors l'incorporation seule, soit comme internés civils, en ne donnant évidemment dans ce cas aucun élément d'identification d'ordre militaire. De plus, les Autorités britanniques avaient laissé en liberté un certain nombre d'Italiens indispensables au bon fonctionnement des services publics. Ces derniers, lors de l'évacuation de la population de l'Afrique orientale, réussirent souvent à se faire interner selon le statut de leur choix, revêtant leur uniforme s'ils pensaient trouver quelque avantage à être considérés comme militaires.

En présence de situations aussi confuses, on se représentera sans peine l'utilité que pouvaient offrir les renseignements

relevés au passage sur les messages provenant d'Afrique orientale.

Par la suite, les Autorités britanniques évacuèrent la majeure partie de la population italienne d'Afrique orientale dans des camps d'internés civils en Erythrée, au Kenya, au Tanganyika et en Rhodésie, en fournissant à l'Agence les listes de tous ces internés, tandis qu'environ 10.000 femmes, enfants et vieillards italiens furent rapatriés en Italie au cours des années 1942 et 1943.

Pour assumer toutes les tâches qui lui incombaient le Service italien dut augmenter considérablement l'effectif de son personnel ; ce dernier passa, de fin 1940 à fin 1941, de 9 à 110 collaborateurs. Il recourut en outre de plus en plus à l'aide des Sections auxiliaires travaillant pour l'Agence dans diverses villes de Suisse.

Campagne d'URSS (1941-1943)

Entrées en action le 7 août 1941 sur le front d'Ukraine, les forces du corps expéditionnaire italien connurent en décembre leurs premiers revers et subirent par la suite des pertes considérables.

Le Service italien fut submergé de demandes ; mais, ne recevant aucun renseignement au sujet des militaires italiens capturés en URSS, il ne fut malheureusement pas en mesure de rassurer les familles. Il dut se borner à insérer les demandes dans son fichier, sans se douter combien elles seraient utiles par la suite pour permettre l'identification des décédés [1]

Printemps et été 1942

Du point de vue militaire, cette époque fut marquée sur le front d'Afrique par la grande offensive des forces de l'Axe, qui ne s'arrêta qu'à El-Alamein, à 90 kilomètres d'Alexandrie, au début de juillet.

La première moitié de l'année 1942 vit également de grands transferts de prisonniers italiens d'une région à l'autre de

[1] Voir page 259.

l'Empire britannique, et le Service italien eut à traiter les nombreuses listes qui signalaient ces mouvements.

D'autre part, la guerre sur mer s'intensifiait en Méditerranée, et de nombreuses unités de la marine militaire et de la marine marchande italienne furent coulées, provoquant l'afflux au Service italien de demandes concernant les marins disparus.

Mais les familles n'étaient pas seules à s'inquiéter : les prisonniers, de leur côté, inquiets du silence prolongé de leurs proches — la poste des prisonniers de guerre subissait des retards de plus en plus grands — questionnaient inlassablement l'Agence pour essayer d'obtenir quelque nouvelle. Ces demandes se feront plus pressantes encore lorsque l'Italie connaîtra de lourds raids aériens.

C'est à cette époque que le CICR réussit à obtenir également en faveur des prisonniers italiens l'institution de la carte d'avis de capture et cela avec effet rétroactif. C'est alors par centaines de mille que ces cartes arriveront à Genève, représentant pour le Service italien une source précieuse de renseignements. Malheureusement certains prisonniers illettrés confiaient le soin de les remplir à des camarades qui y portaient souvent des renseignements erronés. D'autres, qui savaient à peine écrire, inscrivaient leur nom d'une écriture presque illisible où fourmillaient les erreurs d'orthographe. Le classement de ces cartes au fichier représentait alors une opération longue et difficile.

De la bataille d'El-Alamein à l'armistice avec les Puissances alliées (novembre 1942 à septembre 1943)

A fin octobre 1942, la 8e Armée britannique, après avoir rompu le front de l'Axe à El-Alamein, s'avançait en Cyrénaïque et en Tripolitaine et atteignait, en janvier 1943, la Tunisie, ayant fait de très nombreux prisonniers.

Entre temps, le 8 novembre 1942, avait eu lieu le débarquement anglo-américain [1] en Afrique du nord française, bientôt

[1] L'Italie avait déclaré la guerre aux Etats-Unis en décembre 1941.

suivi de l'intervention de forces gaullistes et de l'entrée de troupes de l'Axe en Tunisie.

Jusque là, le Service avait eu principalement affaire avec une seule Puissance détentrice de prisonniers italiens, l'Empire britannique, qui l'informait par l'entremise de cinq principaux Bureaux officiels [1].

Après l'ouverture du front tunisien, il se trouva en présence de deux nouveaux Etats capteurs : les Etats-Unis et la France libre, et la dispersion des prisonniers italiens s'accentua. Pour retrouver les traces d'un homme porté disparu à cette époque sur le front africain, le Service italien, à défaut des listes officielles qui ne parvenaient qu'avec de grands retards, devait ouvrir quatre enquêtes différentes, l'une auprès du Bureau officiel de Londres, qui détenait les noms des prisonniers capturés par la 1re Armée britannique, la seconde auprès du Bureau officiel du Moyen-Orient au Caire, qui enregistrait les militaires tombés aux mains de la 8e Armée britannique, la troisième adressée au Bureau officiel américain [2] et enfin la quatrième auprès des Autorités françaises d'Alger, par l'intermédiaire de la délégation du CICR dans cette dernière ville.

Le Service italien dut s'adapter rapidement aux méthodes de travail différentes adoptées par les diverses Puissances détentrices, tandis que la cadence précipitée des événements exigeait de lui un effort toujours plus grand. En effet, cependant que des convois entiers de troupes de renfort avaient été coulés avant d'atteindre la côte africaine, que des troupes italiennes tombaient en masse aux mains des Alliés lors de la reddition des forces de l'Axe dans la région de Tunis en mai 1943, l'offensive alliée se poursuivait presque sans désemparer par la prise des îles de Pantelleria et de Lampedusa en juin et le débarquement en Sicile le 10 juillet.

Le nombre des prisonniers et des disparus s'accroissait rapi-

---

[1] Prisoners of War Information Bureau à Londres, — Prisoners of War Information Bureau, 2nd Echelon, au Caire, — East Africa Command à Nairobi, — Croix-Rouge sud-africaine, Johannesburg, fonctionnant comme Bureau officiel sud-africain, — Prisoners of War Information Bureau à Melbourne (Australie).

[2] Prisoner of War Information Bureau à Washington.

dement et, par voie de conséquence, les demandes de familles affluaient à Genève. Les familles ne pouvant, par suite des interdictions gouvernementales, écrire directement à l'Agence, chargeaient des parents ou correspondants en Suisse et dans les pays d'outre-mer de transmettre leurs requêtes à Genève.

Alors que la bataille faisait rage en Sicile, on assistait à la chute du régime fasciste le 26 juillet 1943. Le 3 septembre, les forces alliées prenaient pied sur le continent en Calabre et, quelques jours après, le 8 septembre, un armistice était conclu entre le Gouvernement royal et les Alliés.

II. De l'armistice avec les Puissances alliées (8 septembre 1943) a la reddition des forces de l'Axe en Italie du Nord (2 mai 1945)

Sitôt après la proclamation de l'armistice, le Reich occupa militairement la majeure partie de la Péninsule et désarma les forces italiennes stationnées en Italie, en France, en Yougoslavie, en Grèce et dans le Dodécanèse. La flotte italienne parvint, non sans pertes il est vrai, à gagner les ports alliés, conformément aux ordres du Gouvernement royal qui s'était entre temps installé en Italie méridionale.

A la suite de la constitution de l'Etat néo-fasciste, les forces allemandes procédèrent à une opération de filtrage des troupes italiennes désarmées. Les hommes se déclarant prêts à servir l'Etat néo-fasciste furent encadrés dans les rangs de la nouvelle armée destinée à combattre contre les Alliés, tandis que tous les autres furent emmenés pour être internés dans des camps en Allemagne, en Pologne et dans les Balkans. Enfin, comme beaucoup de militaires italiens avaient réussi à s'enfuir et à regagner leurs foyers durant les quelques jours de confusion qui suivirent l'armistice, les Allemands organisèrent de vastes rafles pour s'emparer des hommes valides et les déporter en Allemagne en qualité de travailleurs civils.

Le problème des internés militaires italiens (« IMI »)

Il sembla d'abord que les 700.000 militaires italiens internés par les Allemands seraient traités comme des prisonniers de guerre et mis au bénéfice de la Convention de 1929. En effet, le Service italien reçut, entre décembre 1943 et janvier 1944, près de 200.000 cartes de capture. Mais ces envois cessèrent alors. Aux observations du CICR, qui exprimait son étonnement de ce silence et réclamait des précisions sur la situation des internés militaires italiens, les Autorités allemandes répondirent qu'il ne s'agissait pas de prisonniers de guerre mais d'internés militaires, et que cette question d'ordre interne se traiterait directement entre le Gouvernement allemand et la République néo-fasciste. En conséquence, les délégués du CICR se virent interdire l'accès des camps d'internés militaires italiens.

De longues démarches furent nécessaires au CICR pour obtenir que ces internés, ainsi que les Italiens astreints au travail obligatoire, puissent au moins utiliser le système du « message civil » pour donner de leurs nouvelles à leurs familles. Dès février 1944, des centaines de milliers de ces messages affluèrent à l'Agence centrale. A leur passage, le Service italien reporta en hâte sur des fiches les renseignements qui y figuraient. Cette opération représenta pour lui un travail considérable, mais elle permit de rassurer les nombreuses familles italiennes qui avaient été évacuées par suite des opérations militaires et des bombardements et que les messages civils ne pouvaient donc pas atteindre.

En janvier 1944 fut créé à Berlin, au siège de l'Ambassade d'Italie, un office spécial[1] qui refusa toute information à l'Agence centrale et qui n'en fournissait qu'au Gouvernement néo-fasciste. Cependant, en juillet 1944, sur les instances de la délégation du CICR à Berlin, cet office déclara qu'il existait à Vérone un fichier de 300.000 noms d'internés militaires italiens qu'il ferait mettre à la disposition du CICR. Le CICR n'entra toutefois jamais en possession de ces renseignements.

Il convient de se rappeler que, compte tenu des 700.000 « IMI », des travailleurs civils volontaires et des hommes astreints

---

[1] « Militär-und Zivilinternierten-Betreuungs-Dienststelle ».

au travail obligatoire, les Allemands avaient en leur pouvoir près de 1.300.000 Italiens, soit trois fois plus que le total des prisonniers italiens qui se trouvaient en mains alliées. On comprendra donc les difficultés qu'éprouva le Service italien, submergé de demandes de nouvelles et ne disposant que d'informations fragmentaires.

Au cours de l'été 1944, les « IMI » furent transformés en travailleurs civils affectés à des industries de guerre ou versés dans l'« Organisation Todt », et ils durent travailler dans les zones les plus exposées aux bombardements alliés. Aussi la mortalité fut-elle extrêmement élevée parmi eux. Les Autorités allemandes ne fournirent aucun acte de décès à l'Agence sur leur compte [1]. Les familles ne furent généralement avisées de ces décès que par des messages renvoyés d'Allemagne et portant une croix ou la simple mention « décédé ». Le Service italien ouvrit des enquêtes auprès des hommes de confiance des camps, et ceux-ci fournirent immédiatement les précisions désirées sur les travailleurs décédés. Mais les Autorités allemandes s'étant aperçues de cet échange de correspondance, donnèrent l'ordre aux commandants de camp et aux hommes de confiance de ne plus fournir d'informations qu'à la « Militär-und Zivilinternierten-Betreuungs-Dienststelle » à Berlin.

Alors que le Service italien était ainsi préoccupé par le problème des « IMI », qu'il continuait la recherche des militaires disparus en Tunisie et en Sicile, et qu'il s'efforçait de suivre les prisonniers dans les fréquents déplacements qu'entraînait leur transfert d'une Puissance détentrice à l'autre, il allait être sollicité par de nouvelles tâches.

Scission de l'Italie en deux parties

Dès septembre 1943, l'Italie s'était trouvée partagée en deux zones bien distinctes : la zone sud, sous le contrôle allié, et la zone nord, aux mains des forces allemandes et néo-fascistes. Par suite de la lente progression des forces alliées, la limite de

[1] Les actes de décès furent expédiés par la « Militär-und Zivilinternierten-Betreuungs-Dienststelle » à Vérone et ne furent pas transmis aux familles.

ces deux zones se déplaçait graduellement vers le nord. Au début de l'hiver 1943-1944, le front avait atteint la région de Cassino et du Sangro, où il se stabilisa pendant plusieurs mois, tandis que se déroulait une âpre guerre de position.

Etant donné l'existence de cette ligne de feu, l'Agence centrale se trouva être dès lors le seul intermédiaire possible entre les territoires italiens ainsi séparés ; aussi le Service italien allait-t-il servir jusqu'à la fin de la guerre de lien entre les prisonniers en mains alliées et leurs familles résidant dans la zone nord, aussi bien qu'entre « IMI » et travailleurs civils se trouvant en Allemagne ou dans les territoires contrôlés par le Reich et leurs familles résidant dans la zone sud.

Le Bureau officiel à Rome se trouvait dans l'impossibilité de communiquer avec la partie sud du pays. Aussi, revenant sur les dispositions prises en 1941, pria-t-il en janvier 1944 l'Agence centrale de transmettre aux familles résidant en Italie méridionale, par l'intermédiaire des autorités municipales, les avis de décès des militaires italiens tombés sur le front russe, renseignements qu'il avait obtenus par des témoignages de camarades rentrés de ce front.

En vue d'assurer la transmission de ces diverses catégories d'informations et, d'une façon générale, de toutes les communications et de tous les messages destinés à la zone sud ainsi qu'aux prisonniers en mains alliées, le CICR mit sur pied le système d'acheminement suivant : des régions sous contrôle allemand, les envois étaient dirigés par la poste à Genève, puis transportés par camions à Marseille. Ils continuaient ensuite leur route à bord d'un des bateaux naviguant pour le compte du CICR et parvenaient ainsi à Lisbonne. Là, des avions militaires alliés se chargeaient de les amener à Alger où ils étaient orientés vers leurs diverses destinations. La délégation de Naples, dès la libération de cette ville, servit à cet égard de relais pour toute l'Italie méridionale.

En sens inverse, le courrier destiné à la zone nord ainsi qu'à l'Allemagne et aux autres régions d'Europe se trouvant sous contrôle allemand empruntait la même voie.

Les événements de septembre 1943 amenèrent de nombreux militaires et civils italiens à chercher refuge en Suisse. L'Agence,

qui s'occupa activement d'eux, fit son possible pour rassurer, avec toute la discrétion voulue, les familles en Italie [1]. Le Service italien agit d'une façon identique à l'égard des familles de militaires qui tenaient garnison dans le Dodécanèse et qui s'étaient réfugiés en Turquie à la même époque.

La fin de l'année 1943 fut également marquée en Italie centrale et septentrionale par l'arrestation, en raison de leur leur race, d'environ 60.000 Israélites italiens qui furent enfermés dans les prisons et les camps italiens pour être ensuite déportés à Buchenwald, Auschwitz, etc. [2]. Les demandes affluèrent, mais le Service ne reçut aucune information des Autorités allemandes au sujet de ces déportés. De nombreux Italiens furent en outre arrêtés pour des motifs politiques et déportés, principalement dans les camps de Mauthausen et de Dachau. Sur le compte de ces personnes également, le Service italien fut privé de tout renseignement.

Il convient enfin de rappeler que de nombreux militaires italiens qui avaient réussi à se cacher pour éviter d'être internés par les Allemands, ainsi que des civils qui s'étaient dérobés au travail obligatoire et des jeunes gens appartenant aux classes 1923, 1924 et 1925 mobilisées par l'armée néo-fasciste, avaient passé à la lutte clandestine, grossissant par là les rangs des forces de résistance qui s'étaient constituées dans la zone occupée par le Reich. Le Service italien n'obtint pas de renseignements sur le sort des partisans tombés aux mains des forces allemandes et fut donc dans l'impossibilité d'informer les familles qui le questionnaient.

Le front, stabilisé depuis janvier 1944, s'ébranla en mai de la même année et les armées alliées entrèrent à Rome le 4 juin.

Or, le Gouvernement néo-fasciste avait installé, en décembre 1943 déjà, en Italie du Nord, à Aprica (Province de Sondrio), un second Bureau officiel de renseignements, qui entra en activité peu après la chute de Rome. Le 1er juillet 1944, ce Bureau demanda au CICR d'être traité sur le même pied que celui qui

---

[1] Les cas relatifs aux internés italiens en Suisse relevaient du « Service de l'Internement en Suisse » de l'Agence et non du Service italien.

[2] Pour échapper à ce péril, plusieurs milliers d'Israélites cherchèrent refuge en Suisse.

était resté à Rome et de recevoir par conséquent copie de tous les renseignements envoyés à Rome par l'Agence. Ce système de double communication accrut, cela va sans dire, le travail du Service italien, qui commença en outre à recevoir du Bureau d'Aprica force demandes de renseignements et d'enquêtes.

Entre temps, les forces alliées avaient libéré la majeure partie du territoire français. Les Italiens affectés à des unités allemandes en France ou incorporés de force dans l'Organisation Todt et travaillant aux ouvrages de défense côtière furent capturés par les Alliés [1]). Le Service italien reçut des listes d'hommes tombés aux mains des troupes régulières françaises, des Forces françaises de l'intérieur, des forces britanniques ou des forces américaines.

Les Autorités américaines et britanniques, désirant utiliser au maximum la main-d'œuvre italienne au profit de l'effort de guerre allié, avaient proposé à cette époque aux prisonniers le statut de « cooperator », qui comportait pour eux de sérieux avantages. C'est ainsi que le Service italien reçut des listes de « cooperators » se trouvant en France, en Amérique, en Angleterre, au Moyen-Orient, etc.

L'avance alliée en Italie, rapide au cours de l'été 1944, se ralentit en octobre et le front se stabilisa durant les mois d'hiver sur une ligne passant par le sud de La Spezia et de Bologne. L'Italie se trouvait alors divisée en trois secteurs :

a) la zone sud, englobant l'Italie centrale et méridionale, se trouvant sous contrôle allié ;

b) une zone d'une certaine profondeur constituée par la ligne de feu et les arrières du front, région inaccessible à toute correspondance comme à toute transmission de nouvelles ;

c) la zone nord, se trouvant sous contrôle allemand.

Le front se remit en mouvement en avril 1945 et, après quelques semaines de lutte, le 2 mai, les forces allemandes stationnées en Italie capitulaient.

---

[1] Parmi les hommes incorporés dans l'Organisation Todt se trouvaient beaucoup d'anciens « IMI ».

Pendant toute la durée de la campagne d'Italie, le Service italien dut suivre avec une attention particulière le déplacement de la ligne de front pour être en mesure d'acheminer judicieusement le courrier destiné aux diverses zones.

C'est au cours de l'été 1944 que le Service italien avait atteint son plus grand développement ; l'effectif de son personnel, qui s'élevait à 158 à fin juin 1944, était encore de 129 à fin avril 1945.

Avant de passer à la période d'après guerre, il faut encore indiquer que le Service italien eut à s'occuper, durant toute la guerre, de très nombreux cas d'enquêtes et de recherches relatives à des civils en liberté. L'émigration italienne a, en effet, entraîné la formation de nombreuses et importantes colonies dans le monde, notamment en Amérique du Nord et du Sud. Les membres de ces colonies, coupés de leur patrie d'origine et privés de nouvelles de leurs proches, firent fréquemment appel à l'Agence centrale pour retrouver les traces de parents que leurs messages n'avaient pas atteints.

III. Période d'après-guerre. Rapatriement des prisonniers et identification des décédés

Rapatriement des prisonniers

La progression des armées alliées à travers l'Allemagne et l'Autriche, en 1945, avait eu pour conséquence la libération des ex-« IMI » que les Allemands avaient graduellement transférés de l'est à l'ouest du pays devant l'avance des forces soviétiques. Ces hommes demeurèrent toutefois de nombreux mois aux mains des autorités occupantes et leur rapatriement, considérablement retardé par la destruction des moyens de communication, ne commença qu'en automne 1945. L'Agence centrale s'efforça de rassurer les familles en radiodiffusant les noms des hommes libérés de même que les noms d'ex-déportés rescapés des camps de concentration.

Quant aux prisonniers italiens se trouvant outre-mer, leur rapatriement, entravé par le manque de bateaux, fut encore plus lent. La transmission du courrier étant encore longue et irrégulière dans de nombreuses régions, les familles comme les prisonniers continuèrent à s'adresser à Genève pour obtenir des nouvelles.

Toutefois, au cours de l'été 1945, l'Agence, considérant que, la guerre terminée, les Autorités alliées pouvaient transmettre directement au Bureau officiel italien les renseignements concernant les prisonniers de guerre, prit la décision de cesser le report sur fiches des listes de rapatriés. De ce fait, l'activité du Service italien diminua graduellement. Indiquons toutefois que dix-huit mois après la fin des hostilités, le nombre des hommes à rapatrier s'élevait encore à près de 200.000. On comprendra donc que le Service italien ait dû maintenir jusqu'au printemps 1947, sur une échelle naturellement réduite, ses diverses activités en faveur des prisonniers et des internés. Le Service eut en particulier à s'occuper, dans ce domaine, des prisonniers italiens qui avaient été capturés par les forces yougoslaves. Des listes, comportant environ 10.000 noms de prisonniers, parvinrent de Belgrade à la fin de 1945 et le Service s'empressa de renseigner les familles.

Identification des décédés

On a vu plus haut que les nombreux décès de militaires et civils italiens se trouvant en mains allemandes n'avaient pas été notifiés à l'Agence centrale. Or, après la fin des hostilités, le Bureau officiel italien reçut à ce sujet, de sources diverses, un grand nombre d'avis de décès. Ces derniers étant pour la plupart incomplets ou erronés — noms déformés, omission de l'adresse de famille, etc. — le Bureau officiel demanda au Service italien s'il était en mesure de l'aider dans la tâche difficile que représentait l'identification de ces décédés.

Le Service accéda immédiatement à cette requête. Il reprit les fiches de renseignements établies lors du passage à l'Agence de messages d'« IMI » à leurs familles, de même que

celles qui avaient été établies lorsque des lettres ou messages destinés à des « IMI » revenaient d'Allemagne porteurs d'une croix ou de la mention « Gestorben » ; il utilisa enfin les renseignements de toute espèce qu'il avait dans ses fichiers. Ainsi, à fin 1947, il avait pu procéder à l'identification des décédés et fournir les adresses de famille au Bureau officiel dans le 90% des cas qui lui avaient été soumis.

Le Bureau officiel à Rome avait d'autre part reçu de rapatriés d'URSS des témoignages concernant le décès de certains de leurs compagnons de captivité. Mais ces renseignements comprenaient rarement l'adresse de la famille. Si le Service italien ne possédait aucune information officielle sur les militaires tombés ou capturés pendant la campagne de Russie, il avait en revanche relevé sur fiches toutes les demandes qui lui étaient parvenues depuis 1941. Comme ces fiches portaient l'adresse de la famille, le Bureau officiel, auquel le Service transmit ces renseignements, fut en mesure d'atteindre dans de nombreux cas les familles des décédés.

Travaillant en étroite collaboration avec le Bureau officiel, le Service italien poursuivait encore, plus de deux ans après la fin des hostilités, l'identification des décédés, tâche indispensable non seulement pour mettre un terme à la cruelle incertitude des familles, mais également pour que soit régularisée leur situation juridique et matérielle.

* * *

Difficultés techniques rencontrées par le Service italien

Après avoir passé en revue les principales étapes de l'activité du Service italien, il convient de considérer de plus près certaines des difficultés techniques rencontrées par le Service dans le domaine de l'identification des prisonniers et des décédés.

Une des principales sources de difficultés provenait du système de matricule militaire utilisé dans l'armée italienne. En Italie, chaque district militaire (centre de recrutement) possédait ses propres registres d'immatriculation et son propre numérotage.

La plaque d'identité de chaque militaire portait le numéro individuel précédé d'un chiffre inscrit entre parenthèses et représentant le district. Ainsi, deux hommes appartenant à des districts différents pouvaient avoir le même numéro individuel. Si la mention du district était omise dans les renseignements fournis à l'Agence ou dans les demandes qu'elle recevait, le numéro-matricule, en cas d'homonymie et en l'absence de tout autre critère, n'était d'aucune utilité pour l'identification. Comme, d'autre part, les districts militaires détruisirent leurs archives, depuis 1943, à l'approche des forces adverses, toute vérification des numéros-matricule aux centres de recrutement devint impossible.

Le numéro du prisonnier qui, dans une certaine mesure, aurait pu suppléer au matricule, n'offrait guère plus de garantie. Pour ne parler que des transferts, les listes qui parvenaient à l'Agence ne mentionnaient que les noms, prénoms et numéros de prisonnier des hommes qui allaient être transférés ; les numéros étaient fréquemment inexacts ou même échangés. Or les prisonniers se voyaient attribuer dans leur nouveau lieu d'internement un nouveau numéro car chaque région d'internement, tout au moins dans l'Empire britannique, possédait son propre numérotage. Si donc les listes annonçant l'arrivée des prisonniers dans leur nouvelle zone d'internement portaient seulement le nouveau numéro de prisonnier sans que l'ancien soit indiqué, le Service italien se trouvait fréquemment dans l'impossibilité d'identifier ces hommes avant que des listes plus détaillées lui soient fournies, et il se voyait obligé d'ouvrir des enquêtes dans tous les cas urgents [1].

Le numéro-matricule et le numéro de prisonnier représentant tous deux pour l'identification d'homonymes une base incertaine, le Service italien fut amené à attacher une importance considérable au nom et à l'adresse des parents ou de l'épouse. Or, là encore, il se heurta à de nombreuses difficultés.

---

[1] Certains prisonniers italiens en mains alliées avaient même échangé entre eux leur numéro dans l'espoir de bénéficier d'un transfert dans quelque autre région ou, au contraire, de l'éviter. Ces transferts étaient en effet notifiés aux hommes non sur la base de leur état nominatif, mais seulement par l'appel de leur numéro de prisonnier.

Il est par exemple d'usage courant en Italie que la femme mariée signe ses lettres de son nom de jeune fille, en omettant le patronyme de son époux. Comme bien souvent, en faisant appel à l'Agence, elle n'indiquait que le prénom du fils ou du mari recherché, on imagine aisément les complications qui pouvaient en résulter.

D'autre part, les dialectes sont encore très répandus en Italie et les familles en faisaient fréquemment usage dans leurs demandes ; aussi les patronymes et les noms de lieux étaient-ils bien souvent déformés jusqu'à être méconnaissables. De leur côté, les prisonniers portaient souvent sur leurs cartes d'avis de capture des renseignements tout autant déformés. Les listes officielles elles-mêmes, généralement établies sur la base de formules remplies par les prisonniers, reflétaient fréquemment ces erreurs.

Pour montrer jusqu'où pouvaient aller certains cas de similitude dans les éléments d'identification, signalons que le Service italien reçut un jour une demande de nouvelles au sujet d'un militaire pour lequel le fichier indiquait deux adresses de captivité différentes. Le Service ouvrit une enquête afin de déterminer laquelle des deux était exacte. On s'aperçut alors qu'il s'agissait en réalité de deux hommes portant le même nom et le même prénom, nés le même jour de la même année dans la même localité de Sicile, dont les pères, tous deux domiciliés dans la même bourgade, avaient le même prénom, et qui, incorporés dans la même unité, furent capturés le même jour au cours de la même bataille. Ce n'est que grâce au nom de leur mère que l'on put les distinguer.

On voit par cet exemple que même la mention du prénom du père, renseignement qui joue en Italie un rôle prépondérant, pouvait ne pas suffire pour l'identification certaine du sujet et que l'indication du nom de jeune fille et du prénom de la mère, également très importante en Italie, se trouvait être alors le seul élément déterminant.

Si l'identification des vivants était souvent difficile, celle des décédés l'était bien plus encore. Aussi le Service italien ne négligeait-il aucune source d'information dans ce domaine. C'est ainsi qu'il prit l'initiative d'examiner les objets de succession

de militaires italiens tués au combat ou de prisonniers décédés que les Bureaux officiels de plusieurs Etats capteurs avaient envoyés à l'Agence. Constatant l'insécurité croissante des moyens de transport due à l'intensification des opérations militaires, il avait été décidé, à fin 1943, de garder ces objets en dépôt à Genève jusqu'à la fin des hostilités. Grâce à l'examen attentif de chacune de ces successions, le Service italien parvint à identifier de très nombreux décédés et put ainsi, par l'intermédiaire du Bureau officiel italien, informer immédiatement les familles des défunts qui sans cela seraient peut-être restées plusieurs années encore dans l'incertitude.

Le fichier des décédés du Service italien fut à tous égards une source précieuse de renseignements pour le Bureau officiel à Rome, et ce dernier y eut constamment recours pour compléter ses propres informations.

Service hellénique

L'ouverture des hostilités entre l'Italie et la Grèce, le 28 octobre 1940, mit l'Agence centrale dans la nécessité de créer, au début de novembre, un Service hellénique.

Le Service hellénique eut tout d'abord à recueillir et à transmettre à la Croix-Rouge hellénique, faisant fonction de Bureau officiel grec de renseignements, les informations concernant les prisonniers de guerre grecs capturés au cours des hostilités de l'hiver et du printemps 1940-1941 ainsi que les civils internés dans les pays de l'Axe. Puis, à partir de l'armistice du 23 avril 1941 et durant les quatre années de l'occupation de la Grèce par l'Italie, l'Allemagne et la Bulgarie, il eut à s'occuper des diverses catégories de militaires et de civils victimes des événements, en fonctionnant comme intermédiaire pour la transmission de messages et en ouvrant des enquêtes à la suite des nombreuses demandes qu'il recevait.

Le nombre des prisonniers de guerre fut relativement peu élevé. On se rappelle en effet que les Grecs avaient eu presque constamment l'initiative des opérations au cours de la campagne de l'hiver 1940-41 et que les hommes des troupes encerclées qui déposèrent les armes le 23 avril 1941 en Epire et en Macédoine furent libérés, aux termes mêmes de l'armistice conclu à Salonique avec la Wehrmacht. D'autre part, les prisonniers originaires des îles ioniennes furent par la suite relâchés en tant que sujets italiens présomptifs, et il en fut de même de ceux qui étaient originaires des territoires revendiqués par la Bulgarie.

De nombreux officiers et soldats grecs quittèrent clandestinement la Grèce au début de l'occupation pour aller s'engager

dans les armées alliées du Proche-Orient, où ils formèrent des unités helléniques qui participèrent notamment aux opérations de Libye. Le Service eut à s'occuper des combattants de ces unités tombés en captivité ou disparus. La marine royale hellénique quitta elle aussi la Grèce lors de l'occupation et mit ses bâtiments à disposition des forces alliées, d'où la capture de marins grecs, notamment en Afrique et en Extrême-Orient. Enfin de nombreux Grecs habitant la France, l'Angleterre ou les Etats-Unis s'enrôlèrent dans les armées de ces pays et combattirent sur les divers fronts, le front de l'Ouest de 1944 en particulier. Cela explique la présence de prisonniers helléniques dans les camps allemands.

A la suite de l'armistice conclu en septembre 1943 entre l'Italie et les Alliés, une grande partie des prisonniers grecs se trouvant dans les camps italiens furent transférés en Allemagne par les forces du Reich, mais quelques centaines d'entre eux purent gagner la Suisse où ils furent internés. Les événements d'Italie provoquèrent un fort afflux de demandes à l'Agence centrale, les familles des prisonniers ne recevant plus de nouvelles de ces derniers.

Une part importante de l'activité du Service hellénique fut consacrée aux marins grecs naviguant sur les mers du globe. La marine marchande grecque comprenait en effet avant la guerre plus de 600 navires jaugeant au total près de 2 millions de tonnes ; en outre, de nombreux bâtiments battant pavillon étranger avaient des équipages grecs. Aussi le Service reçut-il de nombreuses demandes relatives à des marins. Ces demandes provoquèrent un échange suivi de correspondance avec les Croix-Rouges britanniques et la Croix-Rouge américaine. Pour faciliter les recherches dans ce domaine, un fichier des bateaux à équipage hellénique fut constitué. On reportait sur les fiches tous les renseignements reçus sur le sort des bateaux, les noms des membres de l'équipage ayant fait l'objet de demandes, la nature des démarches faites pour les retrouver et les réponses reçues. Grâce aux listes d'équipage figurant sur ces fiches, le Service eut fréquemment la possibilité d'ouvrir sur le compte de tel ou tel marin recherché des enquêtes dans un port d'attache où l'on savait que se trouvait un de ses camarades.

Le fichier des bateaux fut à tous les égards pour le Service un précieux instrument de travail.

Si le Service eut peu à s'occuper des détenus politiques se trouvant aux mains des forces occupantes en Grèce et des travailleurs civils, son activité à l'égard des Juifs grecs fut en revanche assez considérable. La plus grande partie de ces derniers vivaient, avant la guerre, à Salonique où ils constituaient une importante colonie. Les Juifs grecs furent presque tous déportés au cours de la guerre. Aussi le Service reçut plus de 8000 demandes et ouvrit autant d'enquêtes auprès de la Croix-Rouge allemande relativement au sort de ces déportés. A une ou deux exceptions près, ces enquêtes restèrent sans résultat.

* * *

La Croix-Rouge hellénique fonctionnant comme Bureau officiel de renseignements, c'est à elle que le Service s'adressait pour les enquêtes à faire en Grèce. On ne peut que rendre hommage au soin scrupuleux avec lequel elle s'acquitta de cette tâche le plus souvent ardue. Inversement, la Croix-Rouge hellénique transmettait à l'Agence centrale de nombreuses demandes émanant de Grèce, et une active collaboration s'établit entre les deux organismes. Elle était facilitée par la présence à Genève d'un délégué permanent de cette Croix-Rouge.

C'est la difficulté et la complexité des cas soumis qui caractérisa l'activité du Service hellénique dans le domaine des enquêtes. En effet, du fait que les Puissances détentrices étaient en même temps Puissances occupantes, les cas simples étaient le plus souvent traités sur place, directement.

Le Service hellénique constitua durant les années d'occupation un véritable lien entre la Grèce et les nombreuses colonies grecques disséminées un peu partout dans le monde, notamment à Constantinople, en Egypte, en Afrique du Sud, aux Etats-Unis, en Argentine et en Australie, et un double courant de demandes et d'enquêtes passa par Genève.

D'autre part, tous les messages civils concernant les marins grecs étaient transmis au Service hellénique par le Service des

messages civils. Grâce à son fichier des bateaux, le Service hellénique était en effet seul en mesure d'acheminer ces messages à destination. Il effectuait en outre le tri géographique par zone d'occupation de tous les messages civils destinés à la Grèce. Ces messages ne portaient souvent que le nom, fréquemment estropié, d'un petit village, ou celui d'un quartier ou d'une rue d'une ville qui n'était pas désignée, et seules des personnes familiarisées avec la langue et la géographie du pays étaient en mesure de compléter les adresses.

Si, comme on vient de le voir, le Service hellénique rencontra des difficultés d'ordre géographique, il en rencontra encore beaucoup plus d'ordre linguistique.

Ne pouvant rédiger ses fiches en caractères grecs, le Service dut avoir recours à un système précis de transcription des noms grecs en caractères latins, complété par des règles non moins précises de classement. L'application rigoureuse de cette méthode établie par un spécialiste de la langue néo-grecque était le seul moyen de rédiger, de classer et de retrouver les fiches sans risque d'erreurs ou de répétitions. Le système de transcription des noms créé par le Service fut adopté par les principaux organismes avec lesquels ce dernier collaborait, notamment par la Croix-Rouge hellénique.

Une source de difficultés résidait dans l'habitude qu'avaient les correspondants d'Italie et d'Amérique de transcrire les noms phonétiquement. La correction préalable de ces noms était une condition indispensable à tout travail utile. Ainsi « Halchidis » et « Cuciumpis » (transcriptions italiennes) devaient être rectifiés en « Chalkidis » et « Koutsoumbis » ; de même « Chakous » et « Qurkuvaseles » (transcriptions américaines) devaient-ils l'être en « Tsakos » et « Kourkouvassilis ».

Cette transcription n'est qu'une des manifestations de l'habitude qu'ont beaucoup de Grecs émigrés d'adapter leur nom aux conditions de leur pays d'adoption. Ainsi, aux Etats-Unis, de nombreux Grecs ont simplifié leur nom en le raccourcissant ; d'autres l'ont « américanisé » ou l'ont tout simplement traduit [1]. Pour montrer les difficultés que ces changements de noms

[1] Voir aussi page 116.

créaient souvent, mentionnons le cas du prisonnier Tom ESLER qui écrivit pour expliquer que son identité, en grec, était Anastassios ASLANIS.

Le courrier du Service fut soumis pendant toute la durée de la guerre à de nombreux aléas. Les relations postales entre Genève et la Grèce étant suspendues, le Service, bien qu'il ne négligeât aucun des moyens occasionnels que les circonstances mettaient à disposition du CICR, resta fréquemment des semaines et même des mois sans recevoir de courrier de Grèce et sans pouvoir en acheminer vers ce pays.

Le Service hellénique, qui fut toujours un petit service, compta durant les années de guerre un effectif moyen de 5 personnes, avec un maximum de 9 en 1944. Son activité décrut rapidement après la fin des hostilités et cessa en 1946.

Service yougoslave

Le Service yougoslave fut créé le 1er mai 1941, à la suite de l'extension du conflit à la Yougoslavie. Les circonstances générales dans lesquelles se déroula la guerre pour ce pays n'ayant pas permis au Service yougoslave de fonctionner systématiquement comme intermédiaire pour la transmission de renseignements officiels, il fut amené à jouer surtout le rôle d'un organe d'information des familles.

Le Service yougoslave se trouvait, au moment de son ouverture, en présence d'une situation complexe. L'armée yougoslave, après une brève résistance, avait capitulé le 17 avril devant les Puissances de l'Axe [1] et le pays était entièrement occupé par l'ennemi. Aux zones d'occupation allemande et italienne s'ajoutaient une zone hongroise et une zone bulgare. Les régions frontières avaient été annexées et, du reste de l'ancienne Yougoslavie, on avait fait deux nouveaux Etats, la « Croatie indépendante » et l'« Etat serbe ». Enfin, l'ancien gouvernement avait cherché asile hors du pays.

Au cours de la première période de son existence, le Service vit affluer des cartes d'avis de capture venant d'Allemagne et des listes de prisonniers venant d'Italie, de sorte que vers la fin de l'année 1941 il était en possession des noms de la plupart des militaires yougoslaves détenus par ces deux Etats.

En raison de l'isolement complet dans lequel se trouvait alors la Yougoslavie, le Service reçut dès le début, d'un peu partout dans le monde, des demandes relatives à des militaires

---

[1] Rappelons que l'attaque des Puissances de l'Axe avait commencé le 6 avril.

présumés prisonniers de guerre aux mains de l'Axe et à des civils se trouvant en Yougoslavie. Aussi se trouva-t-il très vite dans l'obligation d'ouvrir des enquêtes auprès des Croix-Rouges nationales qualifiées. Mais là commençaient les difficultés.

En effet, par suite de la situation où se trouvait le pays, il n'existait pas moins de sept Croix-Rouges nationales pouvant entrer en considération pour ces enquêtes : les Croix-Rouges allemande, italienne, hongroise, bulgare, albanaise et deux organismes temporaires, la Croix-Rouge serbe à Belgrade et la Croix-Rouge croate à Zagreb. Enfin un Comité de la Croix-Rouge yougoslave s'était reconstitué à Londres.

Or les indications dont on disposait à Genève sur les limites des zones d'action de ces différents organismes étaient peu précises et très fragmentaires, car on en était réduit aux informations occasionnelles publiées par les journaux. Ces limites subissaient d'ailleurs de fréquentes modifications [1]. Aussi était-il très difficile de déterminer avec certitude laquelle des Croix-Rouges nationales entrait en ligne de compte pour telle ou telle localité. Il est fréquemment arrivé que des lettres, destinées à de petites localités situées dans des zones frontières mal définies, aient été successivement renvoyées à l'Agence par les Croix-Rouges des deux Autorités occupantes limitrophes, ces organismes se déclarant tous deux incompétents pour le cas considéré.

D'autre part, malgré tous les efforts, un grand nombre de prisonniers ne purent jamais obtenir de nouvelles de leur famille en Yougoslavie. Il y avait à cet état de choses plusieurs causes. Tout d'abord le déplacement continuel du champ d'action des guérillas, notamment en Croatie, empêchait toute

---

[1] Rappelons pour mémoire que la situation se présentait comme suit : L'Allemagne avait annexé une partie de la Slovénie avec Maribor et occupait une grande partie de la Serbie avec le Banat. L'Italie avait annexé le reste de la Slovénie avec Ljubljana et une partie importante du littoral yougoslave avec Susak, Split, Sibenik, etc. Elle occupait une portion considérable du nouvel État croate à l'arrière du littoral ainsi que le Monténégro. Une partie de la Macédoine yougoslave avait été rattachée à l'Albanie et, comme cette dernière, occupée par l'Italie. La Hongrie avait annexé le Medjumurje et la Backa. La Bulgarie, enfin, avait occupé une partie de la Serbie de l'est et la majeure partie de la Macédoine yougoslave.

relation postale. Puis les persécutions auxquelles était soumise la population serbe en territoire croate entraînaient son exode vers les régions de la Serbie qui se trouvaient sous l'occupation allemande. Enfin, la déportation des populations et le transfert des travailleurs civils rendaient également illusoire toute tentative d'obtenir des nouvelles.

On ne peut donner ici qu'une faible idée des difficultés que le Service yougoslave eut constamment à surmonter pour conduire ses enquêtes. Le tableau suivant, qui donne la statistique des enquêtes faites depuis le début de son existence, montre que des résultats positifs purent tout de même être obtenus dans de nombreux cas.

Catégorie de personnes recherchées	Nombre d'enquêtes ouvertes du 1.1.41 au 30.6.47	Nombre d'enquêtes ayant donné des résultats positifs
Militaires et internés civils	6.414	1.463
Civils divers (déportés, civils libres, etc.) . .	13.144	5.390
Total	19.558	6.853

Entre temps, et dès juillet 1941, un facteur nouveau était intervenu : l'apparition de mouvements de résistance, bientôt suivie de la reconstitution de forces armées organisées. Ces dernières n'avaient pas tardé à entrer en action contre les occupants et contre les forces de l'Etat croate. Il résulta de ces engagements de nouvelles captures et de nouveaux décès de combattants yougoslaves.

A la suite de l'armistice conclu en septembre 1943 entre l'Italie et les Alliés, les forces allemandes désarmèrent et internèrent les forces italiennes stationnées en Yougoslavie. La Dalmatie fut rattachée à l'Etat croate et le reste des provinces yougoslaves qui avaient été annexées ou occupées par les Italiens passèrent sous l'occupation allemande.

* * *

Plus encore que le sort des prisonniers de guerre, celui des internés civils, des déportés et des civils déplacés fut un sujet de préoccupation pour le Service yougoslave ; dans ce domaine,

en effet, ses possibilités d'action se trouvaient être extrêmement réduites.

Les parties de la Yougoslavie dont les populations furent le plus atteintes par les déportations collectives étaient la Serbie et la Slovénie ; une notable partie de la population de cette dernière région avait été emmenée en Allemagne. Le Service eut également connaissance de l'existence en Norvège de camps d'internés civils où un nombre considérable de partisans yougoslaves avaient été déportés.

Du côté allemand, l'Agence centrale ne reçut aucune liste d'internés ni de déportés, et aucune des démarches entreprises par le Service au sujet de ces civils n'eut de suite. En ce qui concerne les internés se trouvant aux mains des Autorités de l'Etat croate, les difficultés rencontrées furent également très grandes. Ces Autorités les considérant comme des détenus politiques, le Service ne reçut jamais de listes des camps croates, dont il ne connaissait l'existence que par les lettres des familles de ces déportés. Du côté italien, en revanche, des listes à peu près complètes furent reçues vers la fin de la guerre.

Quoiqu'il n'y eut en Yougoslavie, au début des hostilités, que 70.000 Israélites sur environ 15 millions d'habitants, le Service reçut de familles juives disséminées dans le monde entier un nombre considérable de demandes de recherche. Le résultat des recherches, à l'égard des Juifs domiciliés dans les provinces occupées par l'Allemagne, fut malheureusement toujours négatif.

L'Agence eut connaissance de trois camps israélites situés en Serbie. Les détenus, qui y avaient été installés provisoirement, furent ensuite emmenés dans une direction inconnue et ne donnèrent plus jamais signe de vie. D'autre part, un grand nombre d'Israélites internés en Croatie furent déportés à Auschwitz, à Kattowitz et dans d'autres camps de concentration. De ceux là également on ne devait plus jamais recevoir de nouvelles.

* * *

En août 1944, à la suite d'une démarche du CICR auprès des Autorités allemandes, des listes de prisonniers yougoslaves

se trouvant dans les camps d'Allemagne furent dressées par les hommes de confiance et envoyées à l'Agence centrale. En janvier 1945, la plus grande partie de ces listes avaient été reçues, mais les dernières listes ne parvinrent pas, en raison de la situation en Allemagne.

A fin 1944, la liaison postale put être rétablie entre l'Agence et la Croix-Rouge yougoslave à Belgrade, via Marseille et Rome ; des milliers de messages destinés aux prisonniers en Allemagne, expédiés avant la libération, parvinrent alors au Service.

A partir de mai 1945, après la libération de la Yougoslavie et le rétablissement des communications postales avec Belgrade, le travail du Service diminua considérablement.

Le rapatriement des prisonniers et déportés n'ayant pu s'effectuer tout de suite après l'armistice, des listes comprenant environ 18.000 noms de prisonniers de guerre et de déportés civils yougoslaves libérés par les forces alliées furent radiodiffusées à l'intention des familles dans le cadre des émissions spéciales du CICR et le Service yougoslave eut à s'occuper de la préparation de cette radiodiffusion.

Enfin, à partir de l'automne 1946, la principale activité du Service fut l'établissement et l'expédition d'attestations de captivité à d'ex-prisonniers de guerre.

* * *

De multiples difficultés furent rencontrées au cours du classement des fiches yougoslaves. Elles provenaient notamment du mélange, au sein des documents originaux, en particulier des cartes de capture, de caractères cyrilliques et de caractères latins, ainsi que de la juxtaposition des orthographes serbo-croate, allemande et italienne. Les déformations de noms, très fréquentes, ne facilitèrent guère la tâche des personnes qui classaient. Seule l'observation stricte de règles précises de classement, règles qui avaient fait l'objet d'un recueil écrit, préparé par des spécialistes de la langue serbo-croate, permit de surmonter ces difficultés.

Quant au personnel du Service, son effectif atteignit une quinzaine de collaborateurs au moment de son plus grand développement.

Service URSS

Bien que l'URSS ne fût pas au nombre des Etats parties à la Convention de 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre, mais qu'elle eût seulement ratifié la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et malades, le CICR, au lendemain de l'ouverture du conflit germano-russe, fit savoir au Gouvernement soviétique qu'il se mettait à sa disposition afin de recueillir et de transmettre les informations relatives aux blessés et aux prisonniers du front de l'Est. Le Gouvernement soviétique accepta en principe cette proposition quant aux prisonniers et se déclara prêt à fournir des renseignements sur les prisonniers ennemis capturés par ses armées pour autant que les Etats en guerre avec l'URSS observeraient la même règle.

Les pays ennemis de l'URSS, auxquels le CICR fit la même proposition, répondirent dans le même sens que le Gouvernement soviétique. Par la suite, le Gouvernement de Moscou accepta également le projet du CICR visant à créer à Ankara un bureau de relais pour l'acheminement des informations relatives aux prisonniers destinées à l'Agence centrale ; dans cette intention, un délégué du CICR prit contact avec l'Ambassade soviétique dans cette ville [1]. On pouvait ainsi espérer qu'en ce qui concernait l'échange des nouvelles relatives à leur sort, tous les soldats capturés sur le front de l'Est pourraient bénéficier de l'aide du CICR. En conséquence, l'Agence créa le 1er septembre 1941 le Service URSS.

---

[1] Pour l'exposé détaillé de ces négociations, voir Volume I, « Conflits de l'Est ».

En octobre et novembre 1941, l'Agence centrale transmit donc au Gouvernement soviétique, par l'entremise de son délégué à Ankara et de l'Ambassade d'URSS dans cette ville, les premières listes de prisonniers russes qui étaient parvenues entre temps à l'Agence centrale. Mais le Bureau officiel de Moscou, dont l'Ambassade soviétique à Ankara avait annoncé la création, ne fit parvenir, en échange, aucune liste relative à des prisonniers se trouvant en mains russes. Arguant du défaut de réciprocité, la plupart des Etats en guerre avec l'URSS cessèrent d'envoyer à l'Agence centrale des noms de prisonniers russes.

Les relations qui s'étaient établies entre le CICR et les Autorités soviétiques cessèrent donc en fait dans ce domaine et l'espoir de voir l'Agence centrale fonctionner comme intermédiaire pour l'échange de nouvelles sur les prisonniers du front de l'Est s'évanouit peu à peu.

Le Service URSS se trouva donc dans une situation spéciale. En effet, par suite de l'absence de tout renseignement de source officielle, ses possibilités d'action furent extrêmement réduites. De plus, il resta sans contact avec le Bureau officiel de Moscou.

Si le Service URSS a toutefois maintenu une certaine activité, c'est avant tout parce que le Gouvernement roumain continua à faire tenir à l'Agence centrale les listes des prisonniers soviétiques qu'il détenait. Environ 75.000 noms de prisonniers parvinrent ainsi de Roumanie — soit, semble-t-il, la totalité des prisonniers russes en mains roumaines — alors que 4.500 noms étaient envoyés par les autres pays en guerre avec l'URSS [1].

Le Service reçut encore des renseignements d'autres sources, moins importantes il est vrai, mais qui — par suite du silence entourant le sort des prisonniers soviétiques — prirent une grande valeur. Au nombre de celles-ci, il y a lieu de citer :

1) certains prisonniers soviétiques évadés d'Allemagne et d'Italie et réfugiés en Suisse, qui donnèrent des noms de camarades demeurés en captivité [2] ;

---

[1] Soit 3.000 noms des Autorités finlandaises, 914 des Autorités italiennes, 348 des Autorités allemandes, 250 des Autorités hongroises.

[2] Les prisonniers soviétiques évadés d'Allemagne et d'Italie, et internés en Suisse, furent au nombre de 8.000 environ. Le traitement de leur cas incombait au Service de l'Internement. Voir volume 1, « Conflits de l'Est ».

2) les messages que les prisonniers envoyèrent à leurs familles ; le plus grand nombre venaient de Finlande, quelques-uns de Roumanie et d'Italie ;

3) diverses Croix-Rouges et organes administratifs, qui donnèrent occasionnellement des renseignements sur des prisonniers et des décédés.

Il y a encore lieu de noter qu'un certain nombre de prisonniers soviétiques en Allemagne avaient été enrôlés de gré ou de force dans les armées allemandes ou dans des formations spéciales combattant avec elles. Certains de ces hommes furent faits prisonniers par les forces alliées et leurs noms figurèrent alors sur les listes de prisonniers allemands que les Bureaux officiels des Puissances alliées transmettaient à l'Agence centrale.

Le Service URSS ne reçut qu'un très petit nombre de demandes de recherche concernant des militaires. Presque toutes ces demandes parvinrent de personnes domiciliées hors de l'URSS ou de territoires soviétiques occupés par l'ennemi ; un nombre infime seulement parvinrent des régions intérieures de l'URSS.

Les enquêtes que le Service fut appelé à faire furent ouvertes auprès des Croix-Rouges allemande, finlandaise, roumaine et, dans certains cas, auprès de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS. De ces organismes, seules les Croix-Rouges finlandaise et roumaine répondirent régulièrement à l'Agence centrale. Quant à la Croix-Rouge allemande, elle fit savoir qu'elle répondait directement au demandeur, si celui-ci pouvait être atteint.

* * *

Presque tous les renseignements relatifs aux internés civils reçus par le Service URSS concernaient des prisonniers évadés internés en Suisse. Le traitement des cas relatifs à ces internés civils incombait, comme pour les internés militaires, au Service de l'Internement. Le Service URSS n'eut à s'occuper que de leur correspondance et de leurs demandes de recherche.

Quant aux internés civils se trouvant dans d'autres pays que la Suisse, l'Agence ne reçut que quelques centaines de noms, provenant des délégations du CICR dans les divers pays, des Croix-Rouges des pays de détention et de certains internés eux-mêmes ou de parents de ceux-ci.

L'Agence entreprit un certain nombre d'enquêtes, le plus souvent auprès de ses diverses délégations, de la Croix-Rouge italienne ou de la Croix-Rouge allemande. L'Agence ne reçut d'ailleurs par ce moyen que fort peu de renseignements.

Le Service URSS reçut beaucoup plus de demandes au sujet de civils libres qu'au sujet d'internés civils ou de militaires. La plupart de ces civils libres, en effet, étaient des Israélites qui avaient de nombreux parents et amis vivant à l'étranger, en particulier en Palestine. Comme la plupart d'entre eux étaient domiciliés dans les territoires russes occupés par les armées de l'Axe, il n'était guère possible d'ouvrir des enquêtes à leur sujet. Ce n'est qu'au fur et à mesure de la libération de ces territoires que le Service URSS put envoyer des messages à leur adresse. Beaucoup de ces messages revinrent avec la mention « parti », « inconnu », « adresse insuffisante ». Un dixième seulement revint avec des réponses de l'intéressé lui-même, de voisins ou encore du soviet de la maison qu'ils habitaient.

* * *

Le Service URSS rencontra deux difficultés d'ordre purement technique qu'il ne put surmonter qu'en faisant appel à un personnel connaissant parfaitement bien le russe et en consacrant à certains travaux un temps considérable.

La première de ces difficultés provenait du fait que les noms figurant sur les listes ou sur les formules de demande étaient écrits le plus souvent par des personnes qui ignoraient la langue et l'alphabet russes. Les noms étaient donc généralement écrits en caractères latins et avaient subi de ce fait une déformation, puisque certaines lettres russes n'ont pas d'équivalent en caractères latins.

Les fiches du Service URSS étaient rédigées en caractères russes. Il était donc nécessaire de rétablir en caractères russes tous les noms qui figuraient sur les documents. Dans l'ignorance où l'on était du système de transcription qui avait été employé, cette tâche n'était pas toujours facile [1].

L'autre difficulté provenait du fait que l'on eut à transmettre en URSS des messages à un moment où les territoires soviétiques de l'ouest et du sud-ouest étaient occupés par les forces de l'Axe. Chaque adresse devait donc être vérifiée afin de déterminer si le message devait être envoyé à l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à Moscou, ou à la Croix-Rouge d'un des pays ennemis de l'URSS. Comme la plupart des lieux de destination des messages étaient des villages, ces recherches étaient souvent fort longues.

---

[1] Seule la Finlande indiqua le système de transcription employé.

Service tchécoslovaque

Dès l'ouverture des hostilités, l'Agence centrale avait constitué deux sections distinctes au sein du Service dit des « Nations groupées » : la Section tchèque et la Section slovaque. Ces deux sections existèrent jusqu'à la reconstitution de l'Etat tchécoslovaque, en mai 1945, date à laquelle elles fusionnèrent pour former un service national tchécoslovaque.

Rappelons qu'en mars 1939 l'occupation de la Bohême et de la Moravie par les troupes allemandes et la constitution de la Slovaquie en un Etat indépendant avaient achevé le démembrement de la Tchécoslovaquie et mis provisoirement fin à l'existence de cet Etat. La Bohême et la Moravie, annexées par le Reich, reçurent le statut de « protectorat » ; les habitants de ces régions ne devinrent donc pas allemands et les hommes ne furent pas astreints au service militaire [1].

Dans ces conditions, lorsqu'en septembre 1939 les hostilités éclatèrent, les pays du Protectorat ne furent pas entraînés militairement dans la guerre. Cependant, un petit nombre de leurs ressortissants s'enrôlèrent dans des armées belligérantes. Quant à la Slovaquie, elle entra en guerre en juin 1941 contre l'URSS et envoya deux divisions sur le front de l'Est. Ce qui précède explique que le nombre des prisonniers de guerre tchécoslovaques n'ait pas été élevé.

---

[1] Les ressortissants tchécoslovaques de la minorité allemande dont les territoires avaient été rattachés au Reich à la suite de l'accord de Munich furent naturellement incorporés dans les unités allemandes. Par conséquent, les cas de ceux d'entre eux qui furent faits prisonniers furent traités par le Service allemand.

Les cas des ressortissants de la minorité hongroise faits prisonniers furent traités au Service hongrois.

Au cours des hostilités, un certain nombre des volontaires tchèques combattant sous l'uniforme d'armées étrangères furent faits prisonniers. L'Allemagne les considéra comme ressortissants du pays qu'ils avaient servi et transmit leurs noms à l'Agence centrale. L'Agence fut notamment en mesure de communiquer aux Autorités compétentes en Grande-Bretagne les informations relatives aux prisonniers tchèques ayant combattu sous l'uniforme britannique et qui se trouvaient en captivité en Allemagne. En revanche, l'URSS ne transmit à l'Agence centrale aucune information relative aux soldats slovaques capturés par ses troupes. L'Agence ouvrit, il est vrai, des enquêtes à la suite des demandes qu'elle reçut au sujet de ces disparus, mais aucune réponse ne lui parvint à leur sujet.

L'Agence centrale ne reçut aucune information sur les soldats tchécoslovaques ayant combattu avec les troupes soviétiques et qui furent capturés par les Allemands. Ce n'est qu'après la fin des hostilités qu'elle apprit qu'il avait existé de tels prisonniers.

L'activité du Service tchécoslovaque en faveur des civils fut plus restreinte encore que celle qu'il eut à déployer en faveur des militaires. En effet, si le Service put servir d'intermédiaire pour les quelques ressortissants tchécoslovaques internés dans certains pays ou simplement restés sans nouvelles des leurs par suite de l'interruption des communications postales, il ne put en revanche presque rien entreprendre pour obtenir des informations au sujet des dizaines de milliers de déportés dont beaucoup trouvèrent la mort dans les camps de concentration. Seuls environ 1500 noms de déportés du camp de Terezin parvinrent en 1944 à la connaissance du Service par les accusés de réception des colis de secours que le CICR avait envoyés dans ce camp.

Service américain

Le Service américain fut créé le 9 décembre 1941, lorsque les Etats-Unis furent entraînés dans la guerre. L'armée américaine ayant toujours eu l'initiative des opérations — sauf, au début de la guerre, aux Philippines et dans les îles du Pacifique — le nombre des militaires américains faits prisonniers est demeuré faible. Le Service américain n'a donc pas connu ces périodes d'improvisation ou d'afflux massifs de renseignements qui ont caractérisé certains autres services de l'Agence centrale. En outre, il a bénéficié des expériences qui ont été faites avant sa création et s'est trouvé capable de faire face sans trop de heurts, en toutes circonstances, à la tâche qui lui incombait.

D'autre part, le Bureau officiel de Washington [1] et la Croix-Rouge américaine, étroitement unis et remarquablement organisés, remplirent parfaitement leur rôle de bureau d'information à l'égard des familles américaines et la tâche de l'Agence centrale dans ce domaine en fut notablement allégée. Le Service américain put donc se borner à être essentiellement l'organe chargé de transmettre au Bureau officiel de Washington les renseignements qu'il recevait des Etats capteurs sur les prisonniers de guerre. Effectivement, les familles résidant en Amérique s'adressaient de préférence directement aux organismes nationaux américains, les liaisons postales entre les Etats-Unis et la Suisse ayant été lentes et difficiles durant la guerre.

Les Etats-Unis ayant conduit la guerre simultanément sur deux fronts bien distincts, il est indiqué d'examiner séparément

---

[1] Prisoner of War Information Bureau, Office of the Provost Marshal General.

les répercussions qu'eurent sur le Service américain la guerre du Pacifique et les opérations d'Europe.

Guerre du Pacifique

A part les combats dans les îles de Wake, de Guam et aux Philippines, au cours desquels les Etats-Unis perdirent presque toutes les forces terrestres engagées, les opérations du Pacifique furent surtout aéro-navales et ne nécessitèrent par conséquent que des effectifs combattants relativement faibles.

Tous les prisonniers dont le Service américain eut à s'occuper furent capturés au cours des premiers mois des hostilités ; par la suite, les seuls militaires américains capturés furent les aviateurs tombés au cours de raids sur le Japon ou les territoires occupés par lui. Dans ces conditions, la transmission des informations relatives à ces prisonniers ne présenta jamais de difficultés, d'autant plus que ce travail s'échelonna, comme on va le voir, sur toute la durée des hostilités.

Le Japon n'était pas partie à la Convention de 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre. Dès l'entrée en guerre de ce pays, le CICR invita le Gouvernement japonais à faire des déclarations équivalant pratiquement à une adhésion à cette Convention. La réciprocité lui ayant été assurée, le Gouvernement japonais accepta d'emblée d'échanger les renseignements sur les prisonniers et les internés civils, et un Bureau officiel de renseignements japonais fut créé par rescrit impérial du 27 décembre 1941 [1].

La délégation du CICR à Tokio, après de nombreuses démarches, parvint à obtenir en avril 1942 des Autorités japonaises les informations concernant les militaires et les civils américains capturés lors de la prise des îles de Wake et de Guam ; elle les transmit aussitôt à l'Agence centrale par télégramme.

---

[1] « Huryojohokioku » ou Bureau d'information sur les prisonniers du Ministère de la Guerre japonais. Voir en outre, à propos de l'acceptation par le Japon d'appliquer « mutatis mutandis » la Convention de Genève de 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre, le chapitre consacré au Conflit d'Extrême-Orient dans le premier volume du présent rapport.

Les difficultés des liaisons postales entre la Suisse et les Etats-Unis déterminèrent le Service américain à télégraphier au Bureau officiel de Washington, préalablement à l'envoi de la photocopie des documents, les renseignements reçus au sujet des prisonniers. Ce mode de faire, qui conféra au Service un de ses traits caractéristiques, était d'ailleurs déjà en usage, et pour des raisons semblables, au Service britannique depuis 1940.

En mai 1942, le Bureau officiel japonais envoyait à l'Agence centrale son premier télégramme d'annonces de capture. Toutefois, durant les mois qui suivirent, il ne transmit que peu d'informations et ce n'est qu'à partir de décembre 1942, soit sept mois après la fin de la campagne des Philippines, qu'il télégraphia enfin à Genève les premiers avis de capture concernant cette campagne.

L'année 1942 fut surtout caractérisée, en ce qui concerne le conflit du Pacifique, par l'activité déployée en faveur des civils, dont l'importante colonie américaine des Philippines constituait le principal contingent. Les demandes, qui affluaient par milliers, provoquèrent dans la règle l'ouverture d'enquêtes auprès de la Croix-Rouge japonaise ; les résultats de ces enquêtes furent très peu satisfaisants.

Toutefois, un grand nombre de ces civils eurent la possibilité d'échanger avec leurs familles aux Etats-Unis des messages que la Croix-Rouge japonaise transmettait télégraphiquement à l'Agence centrale et que l'Agence retélégraphiait à la Croix-Rouge américaine. Ce système pallia, dans une certaine mesure, le faible résultat des enquêtes.

Il faut encore signaler le remarquable travail de recherches fourni par les délégations du CICR à Shanghaï et à Hongkong au sujet des civils se trouvant en Chine.

Les communications du Bureau officiel japonais au sujet des militaires faits prisonniers durant la campagne des Philippines, communications auxquelles s'en ajoutèrent par la suite d'autres relatives aux transferts et aux décès de prisonniers, s'échelonnèrent jusqu'à la fin des hostilités. Même à ce moment d'ailleurs, les Autorités japonaises étaient loin d'avoir communiqué les noms de tous les militaires que les Japonais avaient capturés ou qui étaient décédés en leurs mains. En raison de la lenteur

du courrier postal et diplomatique, c'est exclusivement par voie télégraphique que s'effectuèrent ces communications.

Les enquêtes faites auprès du Huryojohokioku au sujet du sort de militaires disparus n'ayant donné aucun résultat, le Service américain renonça après un certain temps à en ouvrir de nouvelles. On se borna dès lors à en effectuer lorsqu'on voulait essayer d'obtenir des compléments d'information sur des militaires ayant déjà fait, de la part du Bureau officiel japonais, l'objet d'une communication.

En 1944, les Autorités japonaises prirent l'initiative d'instituer un échange de messages télégraphiques entre les prisonniers et leurs familles. En raison des restrictions que l'autorité militaire japonaise avait jusqu'alors imposées à l'échange de correspondance entre les prisonniers et leurs familles, cette initiative fut particulièrement bien accueillie. Les messages, qui passaient tous par l'Agence centrale, étaient centralisés, en Amérique, tant au départ qu'à l'arrivée, par la Croix-Rouge américaine ; en Extrême-Orient, c'est au Bureau officiel japonais qu'incombait la tâche de transmettre les télégrammes. Ce système d'échange de messages entra en vigueur en janvier 1945 et fonctionna d'une manière satisfaisante dans le sens familles-prisonniers. En revanche, très peu de messages parvinrent d'Extrême-Orient à destination des familles [1].

Ainsi, l'activité du Bureau officiel japonais consista seulement à transmettre télégraphiquement à l'Agence centrale, et souvent avec un grand retard, les informations relatives à la capture, au transfert et au décès de militaires américains. De même qu'aucune liste ne vint jamais confirmer les informations figurant sur ces télégrammes, aucun renseignement ne parvint à l'Agence centrale au sujet des prisonniers blessés et malades ; en outre, le Bureau officiel japonais ne transmit pas de certificats de décès. Si l'on ajoute à cela le peu de succès des enquêtes entreprises auprès de lui, l'impossibilité dans laquelle se trouvait le Service américain d'entrer en contact avec les hommes de confiance des camps et les restrictions apportées par l'Autorité

---

[1] Voir page 68.

militaire japonaise à la correspondance des prisonniers, on conviendra que la situation était loin d'être satisfaisante.

Théatre européen d'opérations

L'Allemagne ayant été le principal adversaire des Etats-Unis sur ce théâtre, presque tous les prisonniers américains capturés au cours des opérations d'Europe tombèrent en mains allemandes. Aussi l'activité du Service américain dans ce secteur fut-elle avant tout intimement liée à l'état des relations qu'il entretenait avec le Bureau officiel allemand [1].

Jusqu'au débarquement allié en Afrique du Nord, le 8 novembre 1942, les forces aériennes furent seules engagées sur le théâtre de guerre européen par le Commandement américain. Les informations relatives aux aviateurs américains capturés ou tombés au cours de leurs missions bénéficièrent, pendant toute la durée de la guerre, d'un traitement privilégié en ce qui concerne leur transmission. En effet, se fondant sur la réciprocité qui lui était assurée, et comme il le faisait déjà pour les aviateurs britanniques, l'OKW télégraphiait, généralement sans délai, ces informations à l'Agence centrale ; le jour même de leur réception, ces renseignements étaient traduits en anglais et télégraphiés au Bureau officiel de Washington par le Service américain. Ce Bureau était donc en mesure de faire connaître très rapidement aux familles le sort des disparus des armées de l'air.

Dès le 8 novembre 1942, et lors des opérations de débarquement ultérieures, des armées américaines furent engagées en masse dans les combats qui eurent lieu en Afrique du Nord et en Europe. Bien que ces forces n'aient pas subi de revers importants, leur participation croissante aux opérations en Italie, puis le rôle prépondérant qu'elles jouèrent dans la lutte après le débarquement de Normandie en juin 1944, entraînèrent la capture de quelques dizaines de milliers d'hommes par les forces allemandes.

---

[1] Oberkommando der Wehrmacht, Wehrmachtauskunftstelle für Kriegsverluste und Kriegsgefangene, communément appelé « OKW ».

D'une manière générale, l'OKW fut en mesure de remplir jusqu'à la fin des hostilités son rôle de Bureau officiel de renseignements. Toutefois, pendant les derniers mois de la guerre, les bombardements intensifs désorganisant peu à peu les services administratifs allemands, les listes que l'OKW envoyait à l'Agence centrale parvenaient fréquemment avec des retards trop grands pour qu'elles fussent encore pleinement utiles. Dans ces conditions, les listes établies par les soins des hommes de confiance et les cartes d'avis de capture remplies par les prisonniers eux-mêmes, qui parvenaient directement des camps à l'Agence centrale dans des délais relativement courts, furent d'une grande utilité. Lorsque ces renseignements se révélaient nouveaux, ils étaient transmis télégraphiquement au Bureau officiel de Washington, selon des méthodes qui seront exposées plus loin.

C'est surtout à la suite de demandes du Bureau officiel de Washington que le Service américain fit des enquêtes. Ces dernières, relatives au sort de militaires disparus, à l'identification de prisonniers ou de décédés. à l'état de santé ou au lieu de détention de prisonniers, furent ouvertes, selon les cas, auprès du Bureau officiel allemand, auprès des hommes de confiance des camps ou, plus rarement, auprès de la Croix-Rouge allemande. Les résultats furent dans l'ensemble satisfaisants.

Dans le domaine de la transmission de correspondance et de messages, l'activité du Service fut considérable. En effet, bien que la plus grande partie du courrier des prisonniers ait été acheminée par les soins des administrations postales, le Service fut amené à expédier dans les camps, après que les adresses eussent été vérifiées et éventuellement complétées sur la base des indications figurant au fichier, plus d'un million et demi de lettres et de messages. L'importance de ce chiffre provient du fait qu'en vertu de dispositions arrêtées entre l'Agence centrale et les Autorités américaines, les familles aux Etats-Unis étaient autorisées à écrire aux prisonniers par le canal de l'Agence dès réception des avis de capture et sans qu'il leur fut nécessaire d'attendre que d'autres notifications les informassent du lieu exact de détention de ces hommes. Ce mode de faire permit à

de nombreux prisonniers de recevoir dans des délais relativement courts les premières nouvelles de leurs proches.

Un caractère dominant de l'activité du Service américain — en ce qui concerne l'Europe — fut l'étroite collaboration qu'il ne cessa d'entretenir avec les hommes de confiance des camps. Leur aide se révéla réellement efficace, que ce soit dans le domaine de la communication des renseignements, dans celui des enquêtes ou dans celui de la transmission des messages.

* * *

Les méthodes de travail du Service américain furent dans l'ensemble semblables à celles des autres services nationaux de l'Agence. Deux points toutefois méritent d'être relevés car ils contribuèrent à donner à ce service sa physionomie propre.

Alors que tous les autres services nationaux constituaient leurs fichiers au moyen de fiches dactylographiées, le Service américain utilisait des cartes de l'International Business Machines Corporation, sur lesquelles les renseignements étaient simultanément dactylographiés et inscrits au moyen de perforations faites à des emplacements déterminés [1].

Au moment où fut créé le Service américain, en effet, le Service britannique avait déjà reconnu l'utilité des listes de prisonniers établies à l'aide des machines Hollerith par ordre de matricule ou de numéro de prisonnier ; ces listes permettaient, même en cas d'homonymie ou de déformation de nom, de rapprocher les fiches concernant un même homme qui, sans ce contrôle, auraient été classées à des emplacements différents dans le fichier. On pouvait donc supposer que des listes analogues devraient être établies pour les prisonniers américains. Dès lors, il parut rationnel d'établir d'emblée pour le Service américain des fiches Hollerith en deux exemplaires ; l'un d'eux était destiné à être classé dans le fichier du service et l'autre devait servir à l'établissement des listes mentionnées. Les fiches Hollerith classées dans le fichier du service étaient utilisées de

[1] Voir : application des machines Hollerith au travail de l'Agence centrale, page 119.

la même manière que les fiches dactylographiées des autres services.

Ainsi qu'on l'a vu, le Service américain télégraphiait au Bureau officiel de Washington les renseignements de sources différentes qu'il recevait au sujet des prisonniers en internés. Toutefois, ces renseignements parvenaient très fréquemment dans un ordre ne correspondant pas à l'ordre chronologique des événements, et souvent des renseignements concernant le même homme étaient reçus sous une forme identique de sources diverses. Dans ces conditions, il est clair que si le Service avait câblé à Washington indifféremment toutes les informations qu'il recevait, le Bureau officiel américain aurait été obligé, devant cet afflux de renseignements, d'effectuer lui-même un travail de discrimination ; en outre, les frais télégraphiques auraient atteint un chiffre très élevé.

Pour remédier à ces deux inconvénients, le Service américain utilisa un système qui avait déjà fait ses preuves au Service britannique et dont nous allons brièvement indiquer le fonctionnement.

Dès leur arrivée au Service, les renseignements étaient répartis en deux catégories qui subissaient un traitement différent. Dans la première catégorie entraient tous les documents apportant des noms de prisonniers ou de décédés qui paraissaient encore inconnus de l'Agence ; les renseignements étaient alors immédiatement télégraphiés à Washington et ce n'est qu'ensuite qu'on établissait des fiches et qu'on les classait dans le fichier. La seconde catégorie comprenait tous les documents fournissant sur des prisonniers déjà connus des renseignements complémentaires ou relatifs à des transferts dans d'autres camps ; dans ce cas, on reportait d'abord les renseignements sur fiches ; ces fiches donnaient lieu à un pointage au fichier, et c'est aux personnes chargées de ce travail qu'il appartenait alors de juger s'il était nécessaire ou non de télégraphier les informations reçues.

Indiquons en terminant que l'effectif du personnel du Service américain s'élevait en mars 1945, époque de son plus grand développement, à 45 collaborateurs.

Service japonais

Le Service japonais fut créé en décembre 1941 à la suite de l'entrée en guerre du Japon.

Jusqu'à l'automne 1944, soit pendant plus de deux ans et demi, l'activité du Service japonais s'exerça presque exclusivement en faveur de civils internés ou libres. En effet, le nombre des soldats japonais tombés aux mains de l'ennemi fut extrêmement faible pendant toute cette période. D'une part, les troupes nippones eurent constamment l'avantage au cours des premiers mois d'hostilités ; d'autre part, les effectifs engagés au cours des combats ultérieurs furent relativement peu importants. Quelques listes de prisonniers parvinrent des Bureaux officiels de Nouvelle-Zélande, d'Australie et des Etats-Unis. La retransmission de ces listes aux Autorités nippones constitua la seule activité du Service en faveur des prisonniers japonais, car personne ne se préoccupa jamais de demander de leurs nouvelles. On sait en effet que la condition de prisonnier a toujours été considérée au Japon comme un déshonneur rejaillissant sur toute la famille [1].

La situation fut très différente pour les civils. Les importantes colonies japonaises aux Etats-Unis, au Canada, en Australie et aux Indes britanniques furent, dès le début des hostilités, l'objet de mesures de sécurité telles qu'internement, évacuation et regroupement dans des centres spéciaux. Les noms de tous les Japonais internés ou évacués furent communiqués à l'Agence centrale par les Autorités des pays qui avaient pris ces mesures.

---

[1] Voir à ce sujet le chapitre « Conflit d'Extrême-Orient » du premier volume de ce Rapport.

Mais la retransmission de ces informations au Japon ne fut pas la seule tâche du Service. En effet, les parents et les amis au Japon s'inquiétaient, soit qu'ils n'eussent pas encore reçu d'avis d'internement, soit qu'ils eussent été simplement privés de nouvelles par suite de l'interruption des communications postales. Un nombre considérable de demandes parvinrent au Service japonais, qui ouvrit dans chaque cas une enquête, soit auprès des Autorités compétentes des pays considérés, soit, très souvent, auprès des délégations du CICR. Ces enquêtes ne donnèrent pas de résultats immédiats, car les distances immenses séparant ces pays de la Suisse et les opérations de censure prolongeaient considérablement les délais de transmission du courrier. Ce n'est qu'au bout de plusieurs mois que les réponses parvinrent ; le Service fut alors en mesure de renseigner presque tous les demandeurs.

A partir de l'automne 1944, l'activité du Service japonais changea : alors qu'il était, jusqu'à cette date, principalement un bureau de recherches sur des civils, il devint avant tout un organe intermédiaire pour la transmission de renseignements sur les prisonniers de guerre et internés civils. C'est à cette époque en effet qu'avait commencé dans le Pacifique l'offensive anglo-américaine décisive dont le premier épisode fût la prise des Iles Mariannes. Ces opérations eurent pour conséquence la capture par les Alliés de nombreux militaires japonais et l'internement d'un grand nombre de civils habitant les territoires conquis. La tâche essentielle du Service, jusqu'à la fin des hostilités et au cours de la période subséquente, fut de transmettre aux Autorités japonaises les informations qu'il recevait des Bureaux officiels des Etats-Unis, d'Australie, du Canada, de Nouvelle-Zélande et de la Délégation du CICR aux Indes au sujet des prisonniers et des internés.

* * *

Un des traits caractéristiques de l'activité du Service japonais fut l'usage intensif qu'il fit du télégraphe pour la communication des informations au Japon. C'était le seul moyen rapide d'atteindre ce pays. Dans la règle, tous les renseignements reçus

télégraphiquement des Bureaux officiels des Etats capteurs étaient transmis au Japon par le même moyen.

Le Service rencontra, pour la tenue à jour de son fichier, de grandes difficultés dues à la langue japonaise. Il ne saurait, en effet, être question pour des Occidentaux d'utiliser les caractères japonais. Aussi a-t-on recours, lorsqu'il s'agit d'écrire dans cette langue, à un système de transcription phonétique rendant aussi exactement que possible les sons de la langue japonaise. Il est alors possible d'écrire le japonais avec des caractères latins. La source principale des difficultés pour le Service fut l'existence de deux systèmes de transcription présentant de notables différences. L'un, créé à la la fin du XIXe siècle, était employé par le Bureau officiel japonais. L'autre, dit système Hepburn, était utilisé par les Bureaux officiels des Etats capteurs et par les internés civils pour leurs demandes. Le Service japonais fut amené à édicter des règles spéciales de classement tenant compte de ces deux systèmes et permettant la rencontre dans son fichier des fiches de demande et des fiches de renseignement.

Il y a enfin lieu de relever le fait qu'on devait toujours avoir présent à l'esprit, au Service japonais, l'éventualité qu'une personne fût connue et signalée sous plusieurs noms différents. La fréquente confusion du nom et du prénom et l'imprécision non moins fréquente de certains autres éléments d'identification tels que l'âge augmentaient encore les difficultés du classement.

Service hongrois

Le Service hongrois a été créé à la suite de l'ouverture du conflit germano-russe en juin 1941. Rappelons en effet que la Hongrie entra en guerre aux côtés du Reich le 27 juin.

Durant la plus grande partie de la guerre, le Service hongrois eut relativement peu de travail. En revanche, à partir du printemps 1944 et, plus encore, au cours de la période qui suivit immédiatement la fin de la guerre, les événements que connut la Hongrie entraînèrent un développement considérable de l'activité du Service.

Aucune unité hongroise ne fut engagée sur le front de l'Ouest. Seuls quelques milliers de sujets hongrois appartenant au groupe ethnique allemand combattirent, principalement comme SS, dans les rangs de la Wehrmacht. Le Service hongrois eut à traiter les annonces de capture relatives à ces hommes et les demandes de leurs familles, demeurées pour la plupart en Hongrie.

A l'Est, en revanche, l'armée hongroise prit une part active à la guerre. Son rôle se limita d'abord, principalement, à l'occupation des territoires conquis par la Wehrmacht. Aussi ne subit-elle jusque dans l'hiver 1942-43 que de pertes minimes. Mais les choses changèrent lors de la percée russe de Voronèje en janvier 1943, au cours de laquelle l'armée hongroise participant à la campagne en URSS perdit près de la moitié de ses effectifs, tant en tués qu'en prisonniers ; on estime que 80.000 hommes tombèrent alors aux mains des forces soviétiques.

A défaut d'informations sur ces prisonniers — l'Agence centrale, on le sait, ne recevait aucun renseignement officiel d'URSS — le Service hongrois dut se borner à enregistrer les

nombreuses demandes de recherche et de nouvelles que provoquèrent ces événements.

Toutefois, un certain nombre de prisonniers hongrois en URSS purent communiquer avec leur famille en Hongrie, les occupants de quelques camps ayant été pourvus de cartes-message spéciales. Ces messages passèrent parfois par l'Agence centrale, et le Service hongrois eut alors à assurer leur transmission. De son côté, la Croix-Rouge hongroise transmettait à l'Agence les renseignements reçus d'URSS grâce à cet échange de messages, ce qui permit au Service hongrois d'informer de nombreuses familles domiciliées à l'étranger, notamment aux Etats-Unis.

Le Service hongrois, au cours de cette première période de son activité, eut à s'occuper de quelques centaines d'internés civils, dont une fraction importante de marins, qui se trouvaient répartis dans de nombreux pays.

En mars 1944, en présence de la situation de plus en plus menaçante sur le front de l'Est, l'Allemagne procéda à l'occupation militaire de la Hongrie, suivie, le 15 octobre de la même année, de l'instauration du régime des « croix fléchées ». Ces événements marquèrent le début d'une période de persécutions politiques, au cours de laquelle plus de 15.000 prisonniers politiques et plusieurs centaines de milliers de Juifs furent déportés.

Les demandes de recherche provenant de Hongrie et de divers autres pays (notamment des Etats-Unis) commencèrent à affluer. Le Service hongrois vit son activité se développer notablement, d'autant plus que des cartes de demande relatives aux disparus du front de l'Est parvenaient dans le même temps en grand nombre de la Croix-Rouge hongroise. L'effectif du Service, qui n'était jusque là que d'une ou deux personnes, passa graduellement à une dizaine de collaborateurs. Malheureusement le travail considérable fourni par le Service restait à cette époque en grande partie infructueux, car ni d'URSS en ce qui concerne les prisonniers, ni d'Allemagne en ce qui concerne les déportés, l'Agence ne recevait d'informations ; seuls quelques renseignements occasionnels permettaient parfois de répondre aux demandeurs.

Toutefois le Service hongrois eut l'occasion de déployer à cette époque une notable activité en faveur des Juifs internés

en Suisse, notamment en ce qui concerne l'acheminement du courrier en Hongrie, en Palestine et aux Etats-Unis, et la transmission de renseignements à des parents se trouvant dans ces pays.

Vers la fin des hostilités, l'évolution des événements entraîna un nouveau bouleversement de la situation en Hongrie, et le Service hongrois allait connaître une période d'intense activité. La retraite des armées allemandes fut suivie de l'occupation du pays par l'URSS. La plus grande partie de l'armée hongroise fut entraînée en Allemagne ; le même sort frappa la jeunesse scolaire hongroise embrigadée dans des formations paramilitaires. Il s'agissait en tout de près d'un demi-million d'hommes.

L'armée régulière tomba aux mains des forces américaines, britanniques et françaises, qui envoyèrent au cours des mois suivants en grand nombre à l'Agence des cartes de capture, des listes officielles, des certificats de décès, fournissant enfin au Service hongrois l'occasion d'un travail positif basé sur des renseignements précis et des « concordances ». En même temps, un grand nombre de lettres et de cartes adressées par ces hommes à leur famille parvenaient au Service.

Mais de grosses difficultés s'opposaient à la transmission de toutes ces informations aux familles. Les difficultés étaient du même ordre que celles que l'Agence rencontrait à cette époque pour la communication en Allemagne des informations qu'elle détenait sur les prisonniers allemands et les décédés de la Wehrmacht. D'une part, les relations postales avec la Hongrie étaient encore interrompues, d'autre part, comme en Allemagne, la population hongroise avait été fortement dispersée par les récents événements de guerre. C'est ainsi que près de 500.000 civils hongrois de toute espèce, fuyant devant les événements, avaient réussi à se réfugier en Autriche et en Bavière.

Au total, plus du 10 % de la population de la Hongrie se trouvait ainsi dispersé. Aussi les demandes de recherche affluaient à l'Agence. C'est à cette époque d'après-guerre que le Service hongrois connut sa plus grande activité : son effectif atteignit 15 collaborateurs au début de 1946.

Pour remédier dans la mesure du possible aux difficultés rencontrées dans la transmission des informations en Hongrie

et tenter d'atteindre plus rapidement les destinataires, le Service hongrois eut à cette époque systématiquement recours à la radiodiffusion de listes de noms. En ce qui concerne plus particulièrement la Transylvanie, les noms étaient lus tour à tour en hongrois et en roumain.

Au cours de l'année 1946, le rapatriement des prisonniers hongrois détenus par les Puissances occidentales, faisant suite à celui des Autrichiens, amena une diminution progressive de l'activité du Service hongrois. Cette évolution fut accentuée par la réouverture du trafic postal et le retour en Hongrie de certains groupes de réfugiés et d'évacués. Ceux qui restèrent en Autriche et en Allemagne purent en partie être confiés à d'autres organisations. Ainsi, dans la deuxième moitié de 1946, l'activité du Service hongrois se trouva considérablement réduite et il put dès lors n'être maintenu qu'une petite section de correspondance.

* * *

Le classement des fiches au fichier hongrois était rendu particulièrement difficile en raison des problèmes posés par la transcription phonétique des noms hongrois en français. D'autre part, par suite des remaniements successifs des frontières de la Hongrie, il était souvent difficile de déterminer les cas qui devaient être attribués au Service hongrois. Enfin, ces difficultés étaient aggravées par la fréquente transcription des noms des demandeurs aussi bien que des recherchés en allemand, en roumain, en serbe, en slovaque, en ruthène, etc.

Le total de la correspondance reçue par le Service hongrois jusqu'au 30 juin 1947 s'est élevé à plus de 50.000 lettres, auxquelles il faut ajouter quelques centaines de télégrammes. Il a transmis plus de 60.000 messages. Enfin, son fichier comprenait à cette date près de 350.000 fiches.

Service roumain

Le Service roumain a été créé en juin 1941, à la suite de l'entrée en guerre de la Roumanie aux côtés de l'Allemagne contre l'URSS.

L'histoire de la Roumanie au cours de la deuxième guerre mondiale est divisée en deux périodes bien distinctes séparées par l'armistice russo-roumain du 24 août 1944 ; au cours de la première période, la Roumanie combattit contre l'URSS et au cours de la deuxième période elle combattit contre l'Allemagne. Ces deux phases se reflétèrent successivement sur l'activité du Service roumain.

La campagne en URSS entraîna de lourdes pertes pour l'armée roumaine, tant en tués qu'en prisonniers. L'URSS n'ayant pas fourni de renseignements sur ces hommes, le Service roumain dut se borner au classement des très nombreuses demandes reçues de Roumanie ; plus de 40.000 d'entre elles parvinrent jusqu'en 1944, la plus grande partie émanant de la Croix-Rouge roumaine. Des tentatives d'obtenir d'URSS des renseignements par voie d'enquête furent faites, mais elles ne donnèrent pas de résultat.

Si l'Agence ne reçut pas de renseignements officiels, en revanche de nombreux prisonniers roumains en URSS purent envoyer à leur famille des cartes-message de nouvelles. Le Service roumain reçut de la Croix-Rouge roumaine environ 5.000 noms de prisonniers qui avaient ainsi donné de leurs nouvelles, ce qui lui permit de répondre à des demandeurs domiciliés hors de Roumanie.

En décembre 1941, l'état de guerre fut proclamé entre la Roumanie, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ; le Service

roumain eut dès lors à transmettre des listes, des messages, et à ouvrir des enquêtes au sujet des civils qui furent graduellement internés dans les pays de l'Empire britannique et en Amérique. Parmi ces derniers, il faut signaler les membres des équipages des navires pétroliers arraisonnés par la marine britannique, qui furent internés aux Indes.

Le Service roumain eut également à ouvrir, à la demande de parents vivant à l'étranger, de nombreuses enquêtes en Roumanie même sur le compte de civils roumains, et des renseignements positifs purent être fréquemment communiqués aux demandeurs, notamment en Amérique du Nord.

L'armistice du 24 août 1944 fut le prélude d'un changement d'alliance et de l'entrée en guerre de la Roumanie aux côtés des Alliés.

Parmi les nombreuses divisions roumaines qui combattirent dès lors aux côtés des Alliés, il s'en trouvait deux qui étaient formées d'ex-prisonniers en URSS. En raison de la situation chaotique dans laquelle l'Allemagne se trouvait à cette époque, les renseignements parvenus à l'Agence au sujet des prisonniers roumains faits par les troupes allemandes ne furent pas très nombreux. Cependant certains hommes de confiance prirent l'initiative de dresser eux-mêmes des listes de leurs compatriotes se trouvant dans leurs camps et réussirent à les envoyer à Genève. De même, un certain nombre de cartes de capture purent être expédiées à l'Agence.

Le Service reçut en outre des cartes de capture et des listes concernant environ 2.000 prisonniers roumains capturés en Allemagne dans des conditions assez particulières. Il s'agissait de militaires roumains délégués dans ce pays par leur gouvernement à des fins d'étude ou de coordination militaire. Bloqués sur territoire allemand par l'armistice du 24 août, ces hommes furent faits prisonniers. Le Service télégraphia leurs noms à la Croix-Rouge roumaine.

Lorsque les internés roumains des camps de concentration furent libérés par les forces alliées, le Service communiqua plusieurs milliers de noms de survivants par radio ; les noms, en ce qui concerne les Transylvains, étaient lus en roumain et en hongrois. La radiodiffusion de listes de noms était le

seul moyen pour tenter de renseigner rapidement les familles dont un grand nombre se trouvaient elles-mêmes dispersées. Les listes, une fois radiodiffusées, étaient transmises à la Croix-Rouge roumaine.

Le Service roumain eut à s'occuper d'une catégorie spéciale de sujets roumains, celle des « Volksdeutsche » (représentants de la minorité ethnique allemande en Roumanie) originaires de Transylvanie et du Banat et qui furent incorporés dans l'armée allemande. Plusieurs milliers d'entre eux furent capturés par les forces britanniques, américaines et françaises, et l'Agence reçut à leur sujet des cartes de capture, des listes et des fiches signalétiques. La plupart étant signalés sur ces documents ou se signalant eux-mêmes comme Roumains, c'est le Service roumain qui eut à s'en occuper, cela d'ailleurs en étroite liaison avec le Service allemand. Ces renseignements furent communiqués à la Croix-Rouge roumaine pour être transmis aux familles intéressées.

D'autre part, une partie de la minorité ethnique allemande s'était repliée en Allemagne et en Autriche avec les troupes allemandes. A la fin de la guerre, plusieurs milliers de ces « Volksdeutsche » se signalèrent à l'Agence comme civils roumains dispersés et demandèrent des nouvelles de leurs proches. Le Service roumain put dans certains cas rétablir le contact entre les membres de familles ainsi dispersées.

Indiquons enfin que l'effectif du Service roumain ne dépassa pas trois collaborateurs et que son fichier comprenait au 30 juin 1947 près de 120.000 fiches.

Service bulgare

Le 19 février 1941, la Bulgarie adhéra au Pacte tripartite et laissa les troupes allemandes pénétrer sur son territoire. Cette adhésion l'amena à rompre ses relations diplomatiques avec la Pologne, la Belgique, la Hollande et la Grande-Bretagne et l'entraîna dans la guerre.

La campagne de Yougoslavie et de Grèce fut le principal événement militaire auquel l'armée bulgare participa. Mais les combats furent surtout menés par l'armée allemande et les troupes bulgares, quoiqu'elles aient occupé une partie de la Serbie, la Macédoine et la Thrace orientales, n'entrèrent pas en contact avec les troupes yougoslaves et grecques.

Dans ces conditions, il n'y eut pas à cette époque de prisonniers de guerre bulgares et la création à l'Agence centrale d'un Service bulgare ne s'imposa donc pas.

Ce n'est qu'en janvier 1942 que le CICR informa le Gouvernement bulgare qu'il mettait à sa disposition les services de l'Agence centrale, conformément à la Convention de 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre. En effet, bien que la Bulgarie n'ait pas été en guerre avec l'URSS, un certain nombre de ressortissants bulgares combattaient dans les rangs de la Wehrmacht sur le front de l'Est et l'Agence avait déjà reçu quelques demandes relatives à des disparus. Mais les tentatives faites par le Service en vue d'obtenir des informations sur les soldats bulgares disparus sur le front de l'Est furent infructueuses.

La rupture des relations diplomatiques entre la Bulgarie et la Grande-Bretagne entraîna l'internement, en particulier en Palestine, en Egypte et aux Indes, d'un certain nombre de

ressortissants bulgares. Le Service transmit à la Croix-Rouge bulgare les informations qu'il recevait à leur sujet. Il eut également à effectuer des enquêtes auprès des Autorités britanniques.

A la fin de 1944, la Bulgarie déclara la guerre à l'Allemagne. Au cours des combats qui suivirent, plusieurs centaines de soldats bulgares furent faits prisonniers. Si le Bureau officiel allemand ne communiqua pas d'informations à l'Agence centrale au sujet de ces prisonniers, les hommes de confiance des camps, en revanche, firent parvenir des listes nominatives que l'Agence transmit à la Croix-Rouge bulgare.

L'état de guerre entre la Bulgarie et l'Allemagne eut encore pour conséquence d'isoler de leurs parents et amis en Bulgarie les étudiants bulgares qui se trouvaient en Allemagne et les membres des petites colonies agricoles bulgares en Allemagne et en Yougoslavie. Le Service bulgare fonctionna comme intermédiaire entre ces personnes pour l'échange de nouvelles. Il continua d'assurer cette tâche après la guerre, les relations postales entre la Bulgarie et l'Allemagne n'ayant repris que beaucoup plus tard.

Service finlandais

Lorsqu'au mois de novembre 1939 la guerre éclata entre l'URSS et la Finlande, le CICR fit savoir au Gouvernement finlandais que, bien que ce dernier n'eût pas ratifié la Convention de 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre, il était prêt à recueillir et à transmettre les informations relatives aux blessés et prisonniers de guerre. En même temps qu'il effectuait ces démarches, le CICR prenait toutes les dispositions nécessaires pour créer à l'Agence centrale un Service finlandais. De son côté, le Gouvernement finlandais informa le CICR qu'il avait chargé la Croix-Rouge finlandaise de constituer le Bureau officiel de renseignements prévu à l'article 77 de la Convention.

Mais le Gouvernement soviétique n'ayant fait parvenir à l'Agence centrale aucune information sur les prisonniers finlandais, l'Agence ne fut pas en mesure d'exercer son activité en faveur des prisonniers finlandais de cette première campagne.

Au mois de juin 1941, lorsque les armées du Reich envahirent l'URSS, la Finlande reprit les armes contre ce pays. Dès le début de ce deuxième conflit russo-finlandais, le CICR rappela aux Gouvernements finlandais et soviétique les termes de la Convention de Genève de 1929 pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne et de la IVe Convention de La Haye de 1907 sur les lois et coutumes de la guerre sur terre, conventions que la Finlande comme l'URSS avaient ratifiées. Les deux Gouvernements convinrent d'appliquer les dispositions de ces conventions, sous réserve de réciprocité. Ils s'engagèrent de plus à faire remplir aux prisonniers des cartes d'avis de capture et à échanger des listes nominatives de prisonniers. Malheureuse-

ment, aucune liste ne parvint jamais d'URSS et le conflit se termina en juin 1944 sans que le Service ait pu exercer son activité en faveur des prisonniers finlandais.

Le Service finlandais eut néanmoins certaines autres tâches à accomplir. Au mois de décembre 1941, la Grande-Bretagne et les Dominions se déclarèrent en état de guerre avec la Finlande. Les nombreux navires finlandais qui se trouvaient à ce moment-là en mer ou dans des ports furent arraisonnés ou saisis par la marine de guerre britannique. Les membres des équipages furent internés et considérés comme internés civils par les Autorités au pouvoir desquelles ils se trouvaient. Au début de l'année 1942, des informations concernant ces marins commencèrent de parvenir à l'Agence centrale. Le Service finlandais les transmit alors à la Croix-Rouge finlandaise.

D'autre part, il existe dans l'Empire britannique, aux Etats-Unis et en Amérique du Sud des colonies finlandaises relativement importantes. Dès que ces Finlandais ne furent plus en mesure de correspondre avec leur pays d'origine, inquiets du sort de leurs parents et amis, ils s'adressèrent à l'Agence centrale. Le Service finlandais ouvrit des enquêtes auprès de la Croix-Rouge finlandaise, qui, dans la plupart des cas, put y répondre normalement.

Service balte

Au mois de juin 1940, les territoires de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lithuanie furent rattachés à l'URSS. L'année suivante, lors de l'avance allemande vers l'est, ces trois Etats furent successivement occupés par les troupes du Reich. Enfin, dès le mois de décembre 1943, les forces soviétiques y rentrèrent.

Ces événements eurent pour conséquence l'enrôlement, aussi bien dans les armées soviétiques que dans les armées allemandes, de ressortissants de ces trois pays ainsi que l'évacuation et la déportation de nombreuses personnes.

Toutefois, ce n'est qu'à la fin de 1942 que l'Agence centrale eut à traiter des cas relatifs à des ressortissants de ces trois Etats. A cette époque, en effet, les Baltes établis en Afrique du Sud, au Canada et aux Etats-Unis, inquiets du sort de leurs parents restés au pays, firent parvenir à l'Agence centrale un certain nombre de demandes. En janvier 1943, un Service balte fut donc créé, afin de traiter les cas de ressortissants estoniens, lettons et lithuaniens. Aux demandes dont il vient d'être question s'en ajoutèrent d'autres, provenant de personnes originaires des pays baltes qui se trouvaient en URSS ; elles arrivèrent à l'Agence par le canal de la délégation du CICR à Téhéran. La plupart de ces demandes firent l'objet d'enquêtes auprès de la Croix-Rouge allemande. A l'exception des enquêtes concernant les Israélites, qui restèrent sans réponse, les résultats de ces démarches furent dans l'ensemble satisfaisants ; toutefois, les réponses ne parvenaient qu'après de très longs délais.

Comme il n'existait aucune possibilité de faire des enquêtes en URSS, le Service balte, pour répondre aux demandes qu'il recevait, tenta d'obtenir des informations sur des ressortissants

baltes se trouvant dans ce pays en envoyant des messages directement aux recherchés. Seuls, 80 de ces messages revinrent à l'Agence avec une réponse, après un délai de plus de deux ans.

En février 1945, il y eut une recrudescence de demandes en provenance de l'Afrique du Sud et des Etats-Unis. Malheureusement, à cette époque, toutes les communications avec les Etats baltes étaient rompues.

Cas divers

L'Agence centrale fut amenée à étendre son activité aux combattants et aux civils originaires de pays non belligérants. Ce fut en particulier le cas de ressortissants afghans, andorrans, éthiopiens, irakiens, iraniens, libériens, suisses, turcs, ainsi que d'apatrides non israélites en possession ou non d'un passeport Nansen. Il arrivait en effet que des ressortissants de pays neutres ou des personnes apatrides, établis depuis de nombreuses années dans un pays qui se trouvait soudain entraîné dans la guerre, se soient engagés dans les armées de ce pays. En outre, il se trouva des ressortissants d'Etats neutres qui quittèrent leur pays pour aller s'engager dans les armées de l'un ou l'autre groupe de belligérants.

Lorsqu'il arrivait à ces volontaires d'être faits prisonniers, la Puissance au pouvoir de laquelle ils tombaient les considérait le plus souvent comme ressortissants de l'Etat qu'ils avaient servi. Elle transmettait à l'Agence centrale les informations qui les concernaient.

De plus, quelques Etats belligérants prirent, à l'égard de certains ressortissants de pays neutres établis sur leur territoire, des mesures restreignant leur liberté, telles que l'internement, le confinement, etc. Ces Etats communiquèrent à l'Agence les renseignements relatifs à ces personnes. Toutefois, on le sait, aucune information officielle ne parvint à l'Agence au sujet des déportés des camps de concentration.

L'activité de l'Agence centrale consista à transmettre aux familles de ces prisonniers et de ces internés civils les informations qu'elle recevait à leur sujet. Ces communications s'effectuaient le plus souvent par l'intermédiaire des autorités munici-

pales des lieux de résidence des familles ou par l'intermédiaire des prêtres ou des pasteurs. Les informations relatives aux prisonniers furent en outre transmises au Bureau officiel de renseignements de la Puissance qu'ils avaient servie.

L'Agence centrale fut également souvent sollicitée d'effectuer des recherches, non seulement au sujet d'engagés volontaires et d'internés civils, mais aussi de civils dont le demandeur avait perdu la trace à la suite de l'interruption des communications postales.

Il y a lieu de signaler, pour terminer, que les cas de ressortissants suisses et d'apatrides furent de beaucoup les plus nombreux.

Service autrichien

Depuis l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne en 1938, et jusqu'à la fin de la guerre, les ressortissants de l'ancienne Autriche eurent en fait la nationalité allemande. Durant la guerre, ils ne formaient pas dans la Wehrmacht des unités spéciales, mais avaient été répartis dans l'ensemble de l'armée, de sorte qu'ils partagèrent entièrement le sort des ressortissant du Reich. Leur capture ou leur décès était annoncé à l'Agence centrale par les Bureaux officiels alliés comme capture ou décès de militaires allemands. L'Agence, dont les services nationaux, on l'a vu, étaient fondés sur la nationalité des victimes de la guerre, définie par les frontières telles qu'elles existaient en 1939 à l'ouverture du conflit, ne pouvait que tenir compte de l'état de fait en traitant les cas relatifs aux militaires d'origine autrichienne dans le cadre du Service allemand, sans établir de distinction.

La reconstitution d'un Gouvernement national autrichien à la suite de l'effondrement du IIIe Reich amena le CICR, dès le mois de mai 1945, à envisager la création, au sein de l'Agence centrale, d'un service qui prendrait en charge les cas ayant trait aux ressortissants autrichiens, afin de les soustraire dans une certaine mesure aux conséquences de la disparition de tout organe officiel centralisateur (OKW et Croix-Rouge allemande) et de tout l'appareil allemand de distribution des informations fournies par Genève.

Mais pour pouvoir constituer à Genève un Service autrichien, il fallait au préalable obtenir des Etats détenteurs que les communications relatives à des prisonniers se déclarant Autrichiens et reconnus comme tels soient dorénavant faites distinctement

de celles concernant les Allemands et que les cartes d'avis de capture, les listes, les fiches signalétiques et les certificats de décès spécifient clairement la nationalité autrichienne. Le CICR prit l'initiative de démarches à cet égard et, en juin 1945, il sollicitait dans ce sens les Puissances alliées. Bien que les différents Etats détenteurs n'aient pas tous donné suite en même temps et d'une manière aussi complète à cette requête, l'Agence ne tarda pas à recevoir en nombre croissant des renseignements qui étaient clairement désignés comme se rapportant à des Autrichiens.

Le 2 juillet, une section autrichienne était constituée au sein du Service allemand. Le 1er octobre, elle devint un service indépendant, le dernier qui ait été créé à l'Agence centrale.

L'Agence fut amenée, pour l'attribution des renseignements et des demandes au nouveau service, à définir comme suit les militaires devant être considérés comme Autrichiens :

1. tous ceux qui étaient désignés comme tels par la Puissance détentrice dans les documents qu'elle transmettait à Genève ;

2. tous ceux qui se déclaraient eux-mêmes Autrichiens sur leurs cartes d'avis de capture ;

3. tous ceux que les familles signalaient comme Autrichiens dans leurs demandes ;

4. à défaut d'une désignation expresse de la nationalité sur les documents, tous ceux dont le lieu de naissance et l'adresse des parents (dernier domicile) se trouvaient l'un et l'autre en Autriche, en prenant pour base les frontières de ce pays telles qu'elles existaient en 1938 avant l'Anschluss.

Dès la constitution de la Section autrichienne, devenue ensuite Service autrichien, les renseignements et les demandes affluèrent, et le fichier prit rapidement un notable développement. C'est en effet à cette époque que parvenait à Genève des Bureaux officiels alliés le flot des renseignements sur la capture et les décès de militaires de la Wehrmacht au cours de la dernière phase de la guerre. Or, une proportion appréciable de ces renseignements — on peut l'estimer à 10 % — concernaient des Autrichiens.

Les collaborateurs du nouveau service devaient régulièrement « pointer » au fichier du Service allemand tous les renseignements et toutes les demandes qui parvenaient, ce fichier contenant un nombre considérable d'informations relatives à des Autrichiens parvenues à l'Agence avant la création d'un service indépendant.

Le Service autrichien se trouva ainsi très vite devant une tâche considérable. L'effectif de son personnel dut en conséquence être notablement développé : il atteignit une trentaine de personnes en été 1946. Le Service eut en outre largement recours à l'aide des Sections auxiliaires en Suisse ; enfin deux équipes de travail furent constituées par les soins de l'Agence parmi les internés militaires autrichiens en Suisse.

Au cours des premiers mois de son existence, le Service autrichien connut le même ordre de difficultés que le Service allemand du fait de la disparition de l'OKW et de la Croix-Rouge allemande, qui avaient assumé pendant la guerre tout le travail de distribution des informations fournies par l'Agence centrale. Comme ce fut le cas en Allemagne, les délégations du CICR en Autriche furent appelées à combler dans la mesure du possible cette lacune jusqu'à la constitution d'organes nationaux qualifiés. C'est ainsi que jusqu'à la fin de l'année 1945, le Service autrichien dirigea toutes les informations qu'il recevait sur la délégation du CICR à Vienne, à laquelle incombait de les remettre aux sections provinciales de la Croix-Rouge autrichienne ou aux familles. Inversement, les délégations centralisaient les innombrables demandes de familles et les envoyaient à Genève.

Sitôt que la Croix-Rouge autrichienne fut reconstituée, c'est à cet organisme qu'incomba la tâche accomplie dans d'autres pays par le Bureau officiel de renseignements. Les circonstances, en effet, ne permirent pas la constitution en Autriche d'un tel bureau. Au début toutefois, la Croix-Rouge autrichienne rencontra de grandes difficultés dans son travail, étant donné qu'elle était encore insuffisamment équipée et qu'elle était fractionnée en plusieurs sections territoriales sans contact les unes avec les autres, par suite de la division du pays en zones d'occupation.

En février 1946, les Services de recherche de la Croix-Rouge autrichienne des zones occidentales fusionnèrent et l'on décida

de constituer à Salzbourg un fichier central. C'est à ce fichier central que le Service autrichien adressa dès lors toutes ses communications de renseignements. Il put ainsi renoncer à recourir à l'intermédiaire des délégations du CICR en Autriche.

Mais ces mesures ne pouvaient représenter qu'une première étape vers la coordination complète des recherches relatives aux militaires et aux civils autrichiens. En effet, les recherches relatives au front de l'Est se trouvaient, pour des raisons pratiques, centralisées à Vienne et à Graz [1], et non pas à Salzbourg. Il s'agissait maintenant d'organiser la coordination entre ces trois centrales de recherche. Ce but fut atteint au cours d'une conférence nationale des chefs de toutes les « Suchstellen » d'Autriche, qui fut convoquée par la Croix-Rouge autrichienne à la suggestion du CICR. Elle se tint à Salzbourg à fin octobre 1946 et fut présidée par un représentant de l'Agence centrale.

Dès lors, l'Agence put de plus en plus se décharger de ses tâches en faveur des Autrichiens sur les organisations nationales et le Service autrichien entra par là même dans sa phase de liquidation. Cette liquidation fut d'ailleurs hâtée par le rapatriement des prisonniers de guerre autrichiens se trouvant au pouvoir des Puissances occidentales [2]. A partir du 1er mai 1947, le Service ne conserva plus qu'une petite section de correspondance, occupée principalement à la recherche des décédés.

Jusqu'au 30 juin 1947, le courrier reçu par le Service autrichien s'est élevé à 377.542 lettres, 280.373 messages à transmettre et 312 télégrammes. Ce service avait d'autre part procédé jusqu'à cette date à l'ouverture de 6.026 enquêtes. Enfin, à la même date, son fichier contenait un total de 480.031 fiches.

---

[1] La « Suchstelle » de Vienne était compétente pour les recherches concernant le front de l'Est proprement dit, celle de Graz pour celles qui étaient relatives aux camps de prisonniers situés en Yougoslavie.

[2] Rappelons que le rapatriement des prisonniers autrichiens suivit celui des Italiens mais précéda celui des prisonniers hongrois et allemands.

Service du personnel sanitaire

Comme on l'a vu plus haut, le Service du personnel sanitaire de l'Agence centrale, ou Service sanitaire, traitait les cas individuels relatifs aux membres du personnel sanitaire et du personnel assimilé. Son existence découlait du fait que ce personnel, dit « personnel protégé » jouissait d'un statut particulier défini par la Convention de Genève de 1929 pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne [1].

Les tâches principales du Service sanitaire étaient les suivantes :

1. enquêtes et démarches relatives à des cas individuels du personnel protégé ;

2. enquêtes et démarches relatives à l'état de santé des prisonniers de guerre et au rapatriement des blessés et malades.

1. *Personnel protégé* [2]

Le Service sanitaire était subdivisé en sections correspondant aux divers services nationaux de l'Agence centrale. Comme ces derniers, en effet, le Service sanitaire avait adopté la nationalité comme base de classification des cas relatifs au personnel protégé et aux blessés et malades en captivité. Chacune de ces

---

[1] Pour tout ce qui concerne les questions générales relatives au personnel protégé, voir le volume I, page 197.

[2] Tel qu'il est défini par les articles 9, 10 et 11 de la Convention de Genève de 1929 pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne.

sections travaillait en étroite collaboration avec le Service national correspondant.

Les enquêtes et les démarches entreprises par le Service sanitaire au sujet du personnel protégé portaient dans l'ensemble sur les mêmes catégories de cas que celles qui étaient effectuées par les services nationaux (recherches, communication de renseignements, transmission de messages, etc.).

En plus de ces enquêtes et démarches, le Service sanitaire (et c'était là son domaine par excellence) s'occupait de la reconnaissance du personnel protégé tombé en captivité et traitait les demandes de rapatriement relatives à ce personnel.

Enquêtes.

Dans le courant de l'été 1940, le Service sanitaire commença à ouvrir un grand nombre d'enquêtes concernant des sanitaires disparus et présumés retenus en Allemagne. Il procédait, pour les cas individuels et tout spécialement pour les médecins, en adressant une lettre à la Croix-Rouge allemande ; cette manière de faire donna des résultats très satisfaisants. Lorsqu'il s'agissait de formations complètes à rechercher et que la liste du personnel (il s'agissait alors surtout d'infirmières) était jointe à la demande, des enquêtes d'un type spécial étaient ouvertes. Ces enquêtes se faisaient simultanément auprès de la Croix-Rouge allemande et de la Croix-Rouge française. Elles donnèrent d'excellents résultats lorsqu'il s'agissait de disparus ayant appartenu à la même formation.

Le même type d'enquête fut repris en 1941 et développé selon les principes appliqués par les Services nationaux pour les enquêtes régimentaires [1]. Le Service sanitaire entreprit alors des enquêtes auprès des sanitaires retenus dans les camps. Par ce moyen, le Service sanitaire reçut 50% de réponses certaines.

Dans les années qui suivirent, le Service sanitaire continua à faire des enquêtes de recherche. Il faut mentionner spécialement l'extension que prit, dès 1941, la Section italienne.

---

[1] Voir page 52.

Les prisonniers italiens en mains britanniques, en effet, étaient fréquemment transférés, et les listes parvenaient souvent à l'Agence avec un grand retard. Néanmoins, le Service put constater que plusieurs milliers de sanitaires italiens furent rapatriés assez rapidement par des convois venant d'Egypte et des Indes.

La Section allemande se développa surtout à partir de 1943. Les premières listes vinrent d'Afrique du Nord; elles étaient photocopiées à Genève et envoyées à l'OKW à Berlin, qui se chargeait de transmettre les renseignements aux familles. Le Service sanitaire envoyait simultanément une photocopie des listes du personnel protégé à l'OKW et à la Croix-Rouge allemande.

Attestations sanitaires.

La tâche essentielle du Service était, on l'a vu plus haut, de veiller à l'application de la Convention de Genève pour le personnel protégé.

Aux termex de l'article 21 de la Convention de Genève, le personnel protégé doit être pourvu d'une pièce d'identité attestant sa qualité de sanitaire et ne peut en aucune manière en être dépossédé ; en cas de perte il a le droit d'en obtenir des duplicata. En fait, de nombreux sanitaires tombés en captivité se trouvaient démuni de cette pièce essentielle, soit qu'ils ne l'eussent jamais reçue, soit qu'ils l'eussent perdue, qu'elle eût été détruite du fait des circonstances ou en vertu d'ordres formels, soit enfin qu'elle leur eût été retirée lors de leur capture, en violation des dispositions conventionnelles.

Sanitaires français. — Dès l'automne 1940, des milliers de demandes d'attestations sanitaires concernant des Français parvinrent au Service sanitaire. On entreprit alors des démarches auprès des autorités compétentes, soit des anciens bureaux de recrutement devenus entre temps des bureaux liquidateurs. Le Service sanitaire transmettait ces demandes aux bureaux sus-mentionnés et recevait en retour les attestations prouvant que le prisonnier était reconnu comme

« sanitaire ». Ces attestations, simples feuilles de papier munie du timbre du bureau liquidateur, étaient rarement reconnues par les autorités allemandes détentrices, celles-ci jugeant que ces documents pouvaient être facilement falsifiés. Malgré ces difficultés, un nombre important de sanitaires purent se faire reconnaître et furent par la suite rapatriés.

Le Service sanitaire recevait en outre un grand nombre de demandes de rapatriement provenant des familles. Des démarches furent entreprises par le CICR auprès des Autorités allemandes, mais celles-ci répondirent qu'en vertu d'un accord conclu avec le Gouvernement français seul le personnel sanitaire non employé dans les infirmeries ou lazarets serait reconnu comme rapatriable. Il fallut donc répondre à toutes les demandes par une fin de non recevoir.

Le Gouvernement français confirma d'ailleurs l'accord sur la rétention du personnel sanitaire dans les camps allemands. Les demandes de pièces d'identité de sanitaires ainsi que les demandes de rapatriement durent être dès lors adressées au Service de Santé à Paris, qui se chargeait des démarches à entreprendre.

Sanitaires britanniques. — Le même problème se posa, dès 1941, au sujet du personnel sanitaire britannique en captivité dans les camps allemands. Le Service sanitaire se mit en rapport avec le Gouvernement britannique et lui envoya des listes de duplicata. Ceux-ci furent transmis par la Puissance protectrice.

Les Dominions s'adressèrent au Service sanitaire pour transmettre les duplicata aux demandeurs en Allemagne. Mais le Gouvernement détenteur ne voulut pas reconnaître ces pièces, pour la raison qu'elles portaient une date ultérieure à la capture du destinataire (les duplicata portaient en effet la date de leur établissement). Malgré toutes les démarches faites à Berlin, ces difficultés subsistèrent jusqu'à la fin des hostilités.

Aucun rapatriement de personnel protégé britannique n'eut lieu jusqu'en octobre 1943. Lors du premier échange d'invalides de guerre et de malades, quelques centaines de sanitaires purent se joindre à ces convois.

Sanitaires belges. — Le travail de la Section belge dans le domaine de la transmission des pièces d'identité de sanitaires fut très simplifié du fait que la Croix-Rouge de Belgique se chargeait elle-même de faire reconnaître le personnel protégé belge par la Puissance occupante. Toutes les demandes qui parvenaient à Genève, après avoir été reportées sur fiches, étaient transmises à Bruxelles sous forme de listes.

Sanitaires italiens. — Jusqu'à la capitulation de l'Italie, en septembre 1943, les demandes de duplicata étaient transmises à la Croix-Rouge italienne à Rome qui se chargeait de faire parvenir, par l'intermédiaire de la Puissance protectrice, ces pièces à leur destinataire. Après l'armistice de septembre 1943, il n'y eut plus de possibilité d'obtenir des pièces justificatives pour les sanitaires en captivité. Leur situation devint alors sans remède. Les militaires italiens qui furent retenus par les troupes allemandes ne furent pas considérés par le Gouvernement allemand comme prisonniers de guerre mais comme internés militaires. Les Autorités allemandes refusèrent donc de faire bénéficier le personnel sanitaire italien de la protection de la Convention de Genève, arguant du fait que l'armée dont il dépendait n'avait pas été capturée au cours d'opérations de guerre.

Sanitaires allemands. — Le Service sanitaire n'eut pas à s'occuper des attestations pour le personnel protégé allemand jusqu'à la fin des hostilités. La Croix-Rouge allemande transmettait les duplicata directement par la Puissance Protectrice. Des demandes isolées parvenaient à Genève, que la Section allemande du Service sanitaire transmettait à la Croix-Rouge allemande.

Depuis la fin des hostilités et du fait de l'absence de Puissance Protectrice la Section allemande reçut de très nombreuses demandes de pièces justificatives pour les sanitaires allemands retenus en France, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis ou dans les zones d'Allemagne occupées par les armées de ces trois pays.

Le Service sanitaire se trouvait devant un problème nouveau,

puisque le pays d'origine des demandeurs n'avait plus de Gouvernement et que la Croix-Rouge nationale avait été dissoute. D'autre part, les fichiers du personnel sanitaire, conservés à Berlin, avaient été détruits par les bombardements. Les demandes s'accumulèrent alors au Service sanitaire sans qu'il fut possible de donner satisfaction aux nombreux demandeurs.

Relève des médecins.

En 1943, un accord fut conclu entre la France et l'Allemagne pour organiser la relève des médecins en captivité. Le Gouvernement allemand se déclara dans l'impossibilité de donner la liste des médecins français se trouvant dans des camps de prisonniers de guerre et remplissant les conditions requises pour être relevés par des collègues venant de France. Les délégués du CICR à Berlin se chargèrent de recueillir les informations au cours de leurs visites de camps et de très nombreuses listes parvinrent à Genève ; elles étaient établies généralement par l'homme de confiance du camp ou par le médecin-chef. Ces listes étaient groupées et copiées, puis transmises aux Autorités françaises, qui les utilisaient elles-mêmes pour organiser la relève.

Sociétés affiliées.

Le Service sanitaire eut à examiner les demandes des membres de Sociétés affiliées aux Croix-Rouges nationales (Friend's Ambulance, Quakers, etc.), qui désiraient être reconnues comme membres du personnel protégé. Or, les membres de ces Sociétés n'avaient pas d'attestations reconnues, de sorte que le Service sanitaire ne pouvait pas fournir la preuve de l'appartenance de ces hommes à un Service de santé. Dans certains cas seulement les démarches entreprises aboutirent à un succès.

Mais toutes les tentatives entreprises pour les cas individuels par le Service sanitaire furent vaines.

2. *Enquêtes médicales et rapatriement des blessés et malades*

Au cours de l'été 1940 commença pour le Service sanitaire une nouvelle activité, qui devait par la suite prendre un grand développement.

Les services nationaux (surtout les Services français et belge) commencèrent à recevoir des demandes de rapatriement concernant des prisonniers de guerre malades ou ayant été grièvement blessés. Or, la convention d'armistice signée par la France et l'Allemagne contenait des stipulations réglant le sort des prisonniers de guerre. De ce fait, le CICR n'avait plus la possibilité de faire appliquer la Convention de Genève dans toute son intégrité, et les malades et les blessés ne pouvaient pas s'adresser à la Commission médicale mixte. Les services transmirent ces demandes au Service sanitaire qui, ayant à sa tête un médecin, était particulièrement qualifié pour traiter ces questions.

Le Service sanitaire ne reçut pas les listes de blessés et de malades que prévoit l'article 4 de la Convention de Genève. Les Autorités allemandes se déclarèrent dans l'impossibilité de fournir de telles listes en raison du grand nombre de prisonniers faits au cours de la campagne de France. En revanche, ils donnèrent au Service sanitaire la possibilité de correspondre directement avec les médecins allemands des camps, afin d'obtenir des nouvelles individuelles des malades hospitalisés dans les infirmeries et les lazarets. Des familles de France et de Belgique, qui avaient des parents prisonniers en Allemagne, s'adressaient au CICR pour les faire rapatrier. Le Service sanitaire se fondait, pour ouvrir des enquêtes auprès des médecins des camps, sur « l'Accord-type concernant le rapatriement direct et l'hospitalisation en pays neutres des prisonniers de guerre pour raison de santé », annexe de la Convention de 1929. Le cas échéant il demandait le rapatriement immédiat des prisonniers de guerre malades, si ceux-ci remplissaient les conditions stipulées par l'Accord-type sus-mentionné.

La section des enquêtes médicales était en rapport très étroit avec les services nationaux, car il s'agissait d'ouvrir des enquêtes au sujet de prisonniers de guerre blessés ou malades.

Les faisceaux de fiches ayant trait à ces militaires se trouvaient dans les services nationaux, qui transmettaient leur dossier, après pointage, au Service sanitaire. Le tri du courrier envoyait également des lettres de malades, de familles ou d'hommes de confiance directement au Service sanitaire, qui se chargeait alors de faire lui-même le pointage aux services nationaux avant l'ouverture de l'enquête médicale. Les bases d'une telle enquête étaient généralement une demande du prisonnier lui-même, de sa famille ou de l'homme de confiance du camp.

Pour pouvoir ouvrir une enquête auprès d'un médecin de camp, il fallait savoir :

1) l'adresse exacte du prisonnier de guerre ;
2) la maladie dont il souffrait au moment de la demande ;
3) s'il était en traitement ou hospitalisé ;
4) l'adresse de la famille.

Lorsque les renseignements étaient complets, la section des enquêtes médicales se chargeait, après l'établissement de doubles fiches, d'écrire la lettre au médecin traitant du camp. Cette enquête était toujours signée par le chef du Service sanitaire, médecin lui-même, ce qui était essentiel pour la transmission de diagnostics quelquefois confidentiels.

Les réponses mettaient en général 4 à 6 semaines pour revenir au Service sanitaire ; elles étaient communiquées aux demandeurs après avoir été soumises au chef du Service. Si le diagnostic reçu mentionnait une maladie qui légitimait, selon l'Accord-type, une demande de rapatriement, celle-ci était faite en même temps que l'accusé de réception était envoyé au médecin du camp.

Toute la correspondance concernant chaque cas traité était enregistrée sur la fiche classée au Service sanitaire. Chaque prisonnier y avait son dossier personnel. Aucun diagnostic n'était porté sur les fiches des Services nationaux.

Mentionnons encore que le Service sanitaire recevait régulièrement de certains Etats détenteurs des listes des prisonniers hospitalisés se trouvant en leurs mains. Ces listes, outre qu'elles mettaient le Service en mesure de faire aux familles des intéressés des communications utiles sur leur état de santé, lui

permettaient de tenir à jour la statistique des maladies et des causes de décès. Cette statistique, fournissant un aperçu de l'état sanitaire des camps, était à son tour un auxiliaire utile au Service pharmaceutique pour la répartition entre les différents camps de ses envois de médicaments et de matériel sanitaire.

Commissions médicales mixtes.

Les Britanniques et les Américains en Allemagne, tout comme les prisonniers de guerre aux mains des Alliés, avaient la possibilité de se présenter devant les Commissions médicales mixtes visitant régulièrement les camps. Il existait différents modes adoptés par le Service sanitaire pour demander à la Puissance détentrice de présenter les prisonniers malades aux Commissions médicales. Ces requêtes étaient, selon les cas, fondées sur :

1) une demande du prisonnier malade ou blessé ;
2) une demande du médecin captif ou traitant ;
3) une demande de l'homme de confiance du camp ;
4) une demande de la famille du prisonnier ;
5) une demande de la Croix-Rouge nationale ;
6) une demande de la Puissance d'origine ;
7) le résultat d'enquêtes médicales entreprises par le Service sanitaire.

Des listes de malades étaient établies régulièrement. Un exemplaire était envoyé au chef de la Commission, un au Gouvernement de la Puissance détentrice et un à la délégation du CICR se trouvant dans le pays où devait fonctionner la Commission, afin qu'un délégué puisse contrôler si la présentation avait en effet eu lieu.

Mais le Service sanitaire, malgré les nombreuses démarches entreprises à ce sujet par les Services généraux du CICR, ne put jamais contrôler officiellement que les décisions prises par les Commissions médicales étaient bien exécutées. Très souvent des hommes étaient gardés dans les camps, alors qu'ils prétendaient avoir été désignés pour le rapatriement. Le CICR eut

l'occasion de constater que leurs réclamations étaient parfois fondées et il intervint alors auprès de la Puissance détentrice.

Extraits des rapports des délégués.

Le Service sanitaire s'est préoccupé tout spécialement de l'hygiène et de l'état sanitaire des camps. Les renseignements extraits des rapports des délégués étaient reportés sur fiches ; les renseignements récoltés au cours des différentes visites permettaient d'intervenir, le cas échéant, auprès des Autorités détentrices, lorsque l'état sanitaire des locaux n'était pas conforme aux conditions stipulées par la Convention de 1929. En cas d'épidémies, des enquêtes collectives pouvaient être faites.

Epidémies.

En hiver 1943, la délégation de Berlin signala au Service sanitaire que des cas de typhus exanthématique étaient signalés dans des camps de prisonniers de guerre et qu'il paraissait urgent de vacciner tout le personnel sanitaire occupé dans les lazarets. Une grande enquête fut ouverte auprès de tous les médecins allemands des camps. Les formules envoyées furent remplies très exactement ; elles donnaient des indications précises sur le nombre des sanitaires et du personnel chargé de la désinfection et de la désinsectisation, en mentionnant leur nationalité, enfin elles renseignaient sur le nombre d'hommes déjà vaccinés et sur la quantité de vaccin requise.

3. *Service des prothèses*

Le Service des prothèses, rattaché au Service Sanitaire, fut créé pour apporter une aide médicale aux prisonniers de guerre qui, malgré leurs amputations, avaient été gardés en captivité, et pour fournir les camps en matériel dentaire. Son activité sera décrite dans le troisième volume du présent Rapport.

* * *

Quelques indications statistiques termineront cet aperçu de l'activité du Service sanitaire de septembre 1939 à juin 1947 :

Nombre d'enquêtes entreprises	63.000
Demandes de duplicata d'attestations traitées par le Service	22.000
Messages transmis pour le compte du personnel sanitaire	49.000
Enquêtes médicales entreprises	24.000
Cas traités	200.188

Service CID

Le Service CID (civils internés divers) fut créé en 1940 pour grouper les recherches relatives à des personnes internées administrativement. Ces dernières, contrairement aux internés civils proprement dits, ne bénéficiaient d'aucune protection conventionnelle ; elles n'avaient, d'autre part, pas de Puissance protectrice. Il s'agissait de réfugiés d'origines diverses : Juifs fugitifs avant tout, mais également rescapés des brigades internationales ayant combattu en Espagne, vétérans de compagnies de travailleurs, etc. Les cas de ces personnes ne pouvaient être attribués aux services nationaux en raison de l'impossibilité, dans les circonstances prévalant à l'époque, de connaître avec certitude la nationalité des intéressés. On fut donc amené, pour leur traitement, à créer un service spécialisé.

A partir d'avril 1942, on attribua au Service CID tous les cas qui concernaient des apatrides, à l'exception des détenteurs de passeports Nansen. Les recherches concernaient entre autres des réfugiés, pour la plupart d'origine allemande ou tchèque, disséminés dans le monde entier. En automne 1942, on lui attribua également les demandes concernant des Juifs originaires d'Allemagne ou de pays contrôlés par le Reich et déportés vers l'Est. Dès lors le Service CID prit une certaine extension.

Au cours de l'année 1943, il fut décidé de remettre aux services nationaux les dossiers concernant des personnes ayant une nationalité définie et de ne conserver au Service CID que ceux qui étaient relatifs aux Juifs allemands ou autrichiens et aux apatrides.

Les bases sur lesquelles travaillait le Service CID étaient, dans ces circonstances, très incertaines. En effet, on se trouvait

toujours dans l'ignorance du lieu de destination des convois qui avaient emmené les personnes faisant l'objet des recherches. Parfois même, on ne connaissait pas la date de leur arrestation. D'autre part, il n'existait pas d'organismes compétents auxquels on pût s'adresser pour leur recherche. Dans ces conditions, le Service CID fut amené à entreprendre des enquêtes auprès de nombreux organismes qui paraissaient être en mesure de lui fournir des informations : Sociétés nationales de la Croix-Rouge, Service social d'aide aux émigrants, mairies, sociétés de secours ou de bienfaisance, communautés religieuses diverses, personnes privées. Il adressa également des formules de demande de nouvelles dans différents camps connus du CICR, dans l'espoir d'atteindre des personnes recherchées pouvant s'y trouver.

Le Service CID s'occupa en outre de la transmission des messages provenant de Juifs internés ou qui leur étaient destinés. Des milliers de messages furent ainsi réexpédiés, mais il ne revint qu'un très petit nombre de réponses.

Dans l'ensemble, les résultats obtenus par le Service CID furent donc, par la force des choses, extrêmement décevants. Ce Service eut en effet à s'occuper, on l'a vu, presque exclusivement de Juifs, et l'on sait que ni l'Allemagne ni les pays contrôlés par l'Allemagne ne donnaient de renseignements à leur sujet.

Au plus fort de son activité, soit au cours de l'année 1944, l'effectif du Service CID s'éleva à 15 personnes.

Service IMPA

Le Service « IMPA » (immigration en Palestine) fut créé le 1er décembre 1943 pour grouper le traitement des cas d'espèce relatifs aux familles juives se trouvant en Allemagne ou dans les pays occupés.

Si l'on a été amené à rassembler ces cas dans un service unique spécialisé, c'est parce que tous les intéressés se trouvaient en quelque sorte menacés d'un même sort. Cette communauté de situation nécessitait, conformément à l'organisation de l'Agence centrale, la création d'un service spécialisé. De toute façon, ces personnes ne pouvaient plus faire état de leur nationalité puisque le Gouvernement allemand ne la reconnaissait pas ; les services nationaux n'avaient dès lors pas qualité pour traiter les questions les concernant.

Notons qu'auparavant ces cas étaient traités par les divers services nationaux de l'Agence centrale si la nationalité était connue, et par le Service CID, dont il vient d'être question, si elle était inconnue ou indéterminée.

Les principaux domaines dans lesquels s'exerça l'activité du Service « IMPA » furent les suivants :

1. Certificats d'immigration pour la Palestine.
2. Passeports sud-américains.
3. Traitement de demandes et ouverture d'enquêtes diverses.
4. Radiodiffusion.

1. *Certificats d'immigration pour la Palestine*

En vue de tenter qu'il soit sursis à la déportation de familles juives, le Service « IMPA » fut amené à établir un texte de

message portant à la connaissance des intéressés que certains d'entre eux avaient été enregistrés sur une liste d'immigration pour la Palestine et que d'autres le seraient éventuellement. Ce texte, qui précisait le numéro d'enregistrement, était alors envoyé par télégramme, par lettre collective ou par l'une ou l'autre des diverses formules de messages dont disposait l'Agence centrale, dans l'espoir que ces pièces permettraient aux intéressés d'obtenir que soit différé le moment de leur déportation.

Le Service « IMPA » devait au préalable rassembler toutes les informations générales relatives à l'enregistrement sur des listes d'immigration et vérifier les demandes et les inscriptions. Pour obtenir ces informations, il s'adressait aux diverses organisations juives telles que l'Agence Juive, le Congrès Juif Mondial, les Offices Palestiniens, ainsi qu'aux communautés israélites.

Le travail fourni par le Service dans le domaine des certificats d'immigration fut considérable et tout particulièrement minutieux. Le CICR entendait, en effet, ne négliger aucun moyen de venir en aide aux Juifs menacés. Malheureusement, et comme on pouvait le redouter, le résultat ne correspondit par aux efforts déployés. En effet, bien que le Service « IMPA » ait envoyé plusieurs dizaines de milliers de numéros de certificats, 285 personnes seulement, à sa connaissance, en ont effectivement bénéficié.

2. *Passeports sud-américains*

Le Service « IMPA » fut aussi amené à s'occuper de diverses questions connexes à l'obtention, par des personnes juives désirant quitter l'Europe, de passeports d'Etats de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale.

3. *Enquêtes*

A partir de mai 1945, après la fin des hostilités, le Service « IMPA » procéda à de laborieuses enquêtes relatives aux personnes dont il s'était occupé pendant la guerre. Comme il s'agissait pratiquement dans tous ces cas de personnes disparues sans laisser de traces, on ne s'étonnera pas que les résultats

aient été très décevants. Les cas d'enfants déportés furent particulièrement nombreux et douloureux.

4. *Radiodiffusion*

A partir de juillet 1945, le Service « IMPA » a fait radiodiffuser dans le cadre des émissions du CICR [1], des listes de rescapés de camps de concentration, portant ainsi à la connaissance des familles, souvent elles-mêmes déplacées, des nouvelles de parents dont elles ne savaient plus rien depuis de nombreuses années.

Enfin, dans le courant de l'année 1947, il fut procédé à des essais d'utilisation de la radiodiffusion pour tenter d'obtenir des renseignements de rescapés de camps de concentration susceptibles d'avoir eu connaissance de certains faits concernant des disparus.

---

[1] Voir page 90.

Service de l'internement en Suisse

Le Service de l'internement en Suisse de l'Agence centrale, ou « Service de l'Internement » fut créé en janvier 1942 pour centraliser le traitement des cas individuels relatifs aux internés militaires et aux civils réfugiés en Suisse. On distinguait parmi ces internés et réfugiés les catégories suivantes de militaires et de civils :

1. les *internés militaires* proprement dits, au sens de l'art. 11 de la Ve Convention de La Haye de 1907 ;

2. les *prisonniers de guerre évadés*, au sens de l'art. 13 de la même Convention ;

3. les *réfugiés militaires* : tels étaient, par exemple, les militaires italiens appartenant à des unités désarmées par les troupes allemandes et qui, se sentant en danger, avaient gagné individuellement ou en groupes la Suisse, où ils furent internés ;

4. les *partisans*, surtout des Italiens, qui étaient venus se réfugier en Suisse, isolément ou en groupes, et parfois accompagnés de leur famille ;

5. les *déserteurs* ;

6. les *réfractaires*, militaires ayant abandonné une armée qu'ils ne considéraient pas comme celle de leur pays ; c'était le cas de nombreux Alsaciens ;

7. les *hospitalisés*, soldats étrangers malades soignés en Suisse en vertu de conventions spéciales passées avec les Etats intéressés ;

8. les *civils*, comprenant :

a) les *émigrants*, munis de papiers en règle avec visa pour un pays de destination et séjournant temporairement en Suisse en attendant la possibilité de poursuivre leur voyage ;

b) les *réfugiés civils* : civils sans papiers ou munis de papiers périmés, apatrides, etc., au bénéfice du droit d'asile ;

c) les *réfugiés politiques*, dont la vie, dans leur pays d'origine, était en danger, et qui bénéficiaient également du droit d'asile ;

d) les *transitaires*, civils divers hébergés momentanément en Suisse [1].

Si le traitement de ces cas fut confié, dès 1942, à un service spécialisé et non plus aux services nationaux de l'Agence, c'est pour des raisons de commodité et pour assurer une liaison efficace avec les diverses Autorités suisses intéressées, en particulier le Commissariat fédéral à l'Internement et à l'Hospitalisation, organe militaire compétent en matière d'internement.

Les tâches du Service de l'internement en Suisse étaient les suivantes :

1. Réception et insertion dans ses fichiers des renseignements fournis par les Autorités suisses compétentes ou parvenant de sources privées sur les internés militaires ou civils.

En ce qui concerne les militaires, le Service envoyait lui-même dans les camps d'internés, afin qu'elles y fussent remplies, des fiches signalétiques portant l'entête du CICR et admises par les Autorités suisses comme équivalent aux cartes d'avis de capture en usage dans les pays belligérants. Le Service recevait en outre de ces autorités des listes de mutations signalant les changements de camp, les évacuations sur les hôpitaux et les évasions, ainsi que les actes de décès.

En ce qui concerne les civils, les Autorités suisses, à la demande du CICR, remettaient à l'Agence centrale un double de la fiche signalétique qu'elles établissaient à l'entrée en Suisse de tout réfugié civil.

---

[1] Le nombre total de réfugiés entrés en Suisse, du début de la guerre au 31 décembre 1946, s'est élevé à 295.381, soit 103.869 militaires, 124.963 civils et 66.549 transitaires.

Sur la base de ces renseignements, le Service de l'Internement tenait à jour, par nationalité, des fichiers militaires et des fichiers civils. Comme les autres services spécialisés, il établissait des fiches de liaison à l'intention des services nationaux intéressés.

La communication aux pays d'origine des internés des actes de décès reçus de l'Autorité suisse n'incombait pas au Service de l'Internement, mais aux services nationaux de l'Agence.

2. Réponse aux demandes diverses présentées par les internés ou leurs familles.

Si les renseignements se trouvant aux fichiers du Service étaient insuffisants, ce dernier ouvrait des enquêtes auprès des Croix-Rouges nationales ou auprès d'autres organismes.

3. Transmission de messages échangés entre les internés et réfugiés et leurs familles.

Les internés et réfugiés avaient en effet été autorisés, à titre exceptionnel, à utiliser, lorsqu'ils ne pouvaient correspondre directement avec leurs familles du fait de la suspension des relations postales entre la Suisse et les pays considérés, la formule du message civil réservée en principe à l'échange de nouvelles entre civils de pays ennemis.

4. Fourniture, sur demande des intéressés, d'attestations officielles d'internement devant permettre aux ex-internés de toucher des arriérés de solde, des indemnités d'invalidité ou des allocations de secours.

* * *

Jusqu'en 1943, le Service de l'Internement en Suisse de l'Agence centrale n'occupa que deux collaborateurs. Les internés français du 45e Corps d'armée, entré en Suisse en juin 1940, ayant regagné leur patrie au bout de peu de temps, c'est principalement des 13.000 Polonais qui avaient franchi la frontière à la même date et qui devaient demeurer en Suisse jusqu'après la fin des hostilités que le Service eut à s'occuper au début. Mais à partir de janvier 1943, la Suisse accueillit un nombre croissant

de civils étrangers, dont les fiches nominatives furent dès lors remises à l'Agence centrale.

Ce sont toutefois les événements de septembre 1943 en Italie qui contribuèrcnt à donner au Service son plein développement. En effet, de nombreux militaires britanniques, grecs et yougoslaves, profitant de l'effondrement des forces italiennes, quittèrent les camps de prisonniers et réussirent à gagner la Suisse, suivis peu de temps après d'un nombre beaucoup plus important de soldats et de civils italiens. Devant cet afflux de nouveaux réfugiés et l'accroissement parallèle du volume du travail, l'effectif du personnel du Service dut être considérablement augmenté. C'est ainsi qu'il passa à 27 en mars 1944 pour atteindre par la suite, au moment du plus grand développement du Service, le chiffre de 47 collaborateurs.

Au cours de l'année 1945 presque tous les internés militaires et la plus grande partie des réfugiés civils purent être rapatriés. Le Service obtint des Autorités suisses compétentes communication régulière des listes nominatives de rapatriés militaires et des fiches individuelles de rapatriement des réfugiés civils. Les rapatriements eurent pour conséquence de réduire considérablement l'activité du Service ; aussi ce dernier cessa-t-il d'exister comme service spécialisé de l'Agence centrale à partir du 1er septembre 1945. Ses fichiers furent alors répartis dans les divers services nationaux. Toufetois jusqu'à fin 1946, un secrétariat, réduit à deux personnes, continua à assurer la liaison entre les services nationaux de l'Agence et les organes officiels suisses, pour le traitement des cas spéciaux (en particulier pour les demandes d'attestation dont il a été question plus haut).

Service des familles dispersées

Un des faits caractéristiques des dernières années de la seconde guerre mondiale fut le nombre considérable de personnes amenées à quitter leur domicile habituel sous la contrainte de nécessités multiples : capture par l'ennemi, exode devant l'invasion, abandon motivé par les destructions de guerre, évacuation ordonnée par les Autorités nationales ou occupantes, transplantation de populations, enrôlement massif de travailleurs, émigration volontaire ou forcée, déportation enfin, pour des raisons politiques ou raciales.

Ces transferts se sont opérés dans toutes les directions, sans ordre ni loi, tantôt collectivement, tantôt individuellement. Ils frappèrent parfois toute une région, parfois au contraire des individus isolés amenés non seulement à quitter brusquement leur domicile, mais encore à abandonner les membres de leur famille, ces derniers étant à leur tour souvent entraînés, sous le coup d'autres circonstances, vers une destination inconnue.

Les conséquences de cet arrachement au domicile habituel et de cette rupture de l'unité familiale furent aggravées par la difficulté et, plus souvent encore, par l'impossibilité où se trouvèrent, pendant un laps de temps indéterminé, les personnes transplantées de donner de leurs nouvelles. Le lien entre des êtres unis par des attaches vitales fut ainsi rompu d'une manière brutale et parfois définitive. Il importait donc que certaines dispositions fussent prises pour remédier, dans la mesure du possible, à un état de choses pouvant influer d'une manière désastreuse sur l'existence de milliers d'individus.

Le CICR a toujours estimé qu'une de ses principales tâches en temps de guerre était de chercher à maintenir et à renouer

les relations familiales entre les personnes séparées par les événements. A côté de la tâche accomplie en faveur des prisonniers de guerre, l'Agence centrale s'est occupée des civils, soit pour tenter de retrouver leur lieu de séjour ou d'internement, soit pour acheminer de leurs nouvelles à leurs proches. On sait quelle extension a pris cette activité et comment l'Agence s'est occupée de plusieurs millions de civils répartis dans toutes les parties du monde. Aussi le travail de recherche dans le domaine des familles dispersées entrait-il bien dans le cadre de l'activité de l'Agence.

* * *

Dès juillet 1943, le CICR chargeait l'Agence centrale d'établir une carte-formule sur laquelle les personnes ayant été contraintes de quitter leur domicile ensuite de faits de guerre pourraient s'annoncer et donner le signalement du membre de leur famille qu'elles désiraient retrouver. Ce fut la carte « P 10027 ». Le CICR, qui ne se dissimulait pas les difficultés de la tâche entreprise, ignorait alors dans quelle mesure cette carte de signalement pourrait être utilisée par les civils déportés et les émigrés. On prévoyait que, dans certaines contrées, on devrait attendre la fin des hostilités pour que les personnes déplacées aient la possibilité de la remplir. Le CICR estimait cependant que, tout bien considéré, la carte envisagée serait le meilleur système pour les diverses catégories d'individus.

Mais un répertoire n'est utile que s'il est complet. Or, comment faire savoir à toutes les personnes déplacées qu'elles devaient se signaler à Genève ? Et comment leur faire comprendre qu'il était dans leur intérêt de le faire ? A cette intention, le CICR décida d'informer de ses projets, par une circulaire datée du 1er décembre 1943, toutes les Croix-Rouges nationales ainsi que les divers organismes nationaux ou internationaux susceptibles de s'y intéresser pratiquement. Il en informa également ses délégations à l'étranger, pour qu'elles en nantissent les Gouvernements et leur demandent leur appui pour la distribution des cartes de signalement aux intéressés et la diffusion des informations relatives à leur emploi.

Le CICR fut encouragé dans ses efforts par les réponses reçues et l'appui qui lui fut prêté. Un grand nombre de Croix-Rouges et d'organisations se firent envoyer des cartes « P 10027 » établies en diverses langues et, au printemps 1944, quelques-unes de ces dernières commençaient à revenir, remplies, à l'Agence centrale.

En avril 1944, à la demande de l'AMGOT (Gouvernement militaire allié dans les territoires occupés), le CICR envoya un de ses techniciens de l'Agence en mission spéciale en Afrique du Nord, en Italie méridionale et au Caire. Il s'agissait, d'une part, de prendre contact avec les organisations chargées de l'assistance aux réfugiés dans ces contrées et, d'autre part, de procéder, par le moyen de la carte « P 10027 », à leur recensement et à la collecte des noms de ceux dont les événements les avaient séparés.

Grâce à l'obligeance de certains Gouvernements, des cartes purent être mises à la disposition du public dans les bureaux de poste. Il en fut également distribué dans les bureaux spéciaux installés dans certains pays pour la distribution et l'acheminement des « messages civils » de la Croix-Rouge. Enfin, les sections locales des Croix-Rouges nationales ainsi que les bureaux créés par des organisations telles que l'International Migration Service, l'Office international des réfugiés, les Centres de secours pour les réfugiés, en furent également munis.

Signalons à ce propos que le CICR obtint de l'Union postale universelle la franchise postale pour ces cartes, ce qui représentait un grand avantage pour les expéditeurs.

L'acheminement vers Genève, isolément ou par envois collectifs, des cartes remplies, rencontra certaines difficultés, suivant les contrées et les circonstances. Lorsqu'il n'était pas possible de recourir à la voie postale ordinaire, les délégués du CICR cherchaient avec les autorités responsables et les organes de censure d'autres voies d'acheminement, telles que l'utilisation de courriers spéciaux.

Ces cartes n'étaient destinées à rendre des services effectifs qu'après la fin des hostilités; on envisageait, en effet, d'entreprendre alors de vastes opérations de recherche en Allemagne et dans les pays occupés par elle. Néanmoins, le CICR ne crut

pas devoir attendre plus longtemps pour constituer dès cette époque un fichier central des familles dispersées, qui se trouverait prêt à fonctionner dès que les circonstances le permettraient. A cet effet, un service spécialisé, le *Service des familles dispersées*, fut créé au sein de l'Agence centrale.

Dès le début, le CICR comprit la nécessité absolue de centraliser en un fichier unique les informations et les demandes relatives à des membres de familles dispersées de toutes les nationalités. C'était à son avis le seul moyen d'arriver à un résultat vraiment positif. En effet, le critère « nationalité », sur lequel était fondé le travail de l'Agence, devait, selon toute vraisemblance, constituer dans la plupart des cas un élément peu sûr en ce qui concerne les personnes déplacées. Trop d'entre elles, en particulier les réfugiés, avaient intérêt à celer leur nationalité ou même à faire état d'une nationalité qu'elles estimaient plus avantageuse. Dans ces conditions, le fichier international unique, quand même sa réalisation paraissait devoir se heurter à des difficultés considérables, représentait aux yeux du CICR la seule solution raisonnable.

Une des principales difficultés qui se présentaient dans l'organisation d'un fichier central résidait dans le fait qu'il était impossible de prévoir la tournure que prendraient les événements et la situation telle qu'elle se présenterait à la fin de la guerre. On estimait alors à 20 ou 30 millions le nombre des personnes déplacées en Europe et l'on prévoyait que le fichier prendrait une grande extension si le système était accepté par tous les pays. Cette opinion était d'ailleurs renforcée par les événements : il ne semblait pas que la situation de l'Europe dût évoluer aussi vite et l'on pouvait croire que les familles déplacées dans les territoires occupés et séparées par des fronts de guerre feraient largement usage de la carte de signalement pour se regrouper. Il était donc nécessaire de s'assurer le plus grand nombre de possibilités techniques, quitte à les abandonner à mesure que la situation se modifierait.

Précisons que le CICR, en créant le Service des familles dispersées, avait uniquement en vue le rétablissement des communications familiales. Le champ de son activité devait donc se limiter aux membres des familles dispersées — d'où le

nom donné au Service — et non point s'étendre à toutes les « personnes déplacées » (displaced persons). A cet égard et en vue de serrer de plus près la définition du terme « famille dispersée », on posa comme conditions que le demandeur et le destinataire devaient tous deux se trouver hors de leur domicile habituel, ne pouvoir y retourner par leurs propres moyens, être séparés par une frontière et être dans l'incertitude au sujet de leur adresse réciproque. La tâche assumée par le CICR n'en était pas moins considérable, car si le nombre des personnes appartenant à des familles dispersées était impossible à évaluer avec précision, on pouvait cependant présumer qu'il atteindrait plusieurs millions.

Dès la création du Service des familles dispersées, les services nationaux de l'Agence furent priés de lui communiquer tous les cas de familles dispersées se trouvant dans leurs dossiers. Cette mesure avait pour but de rendre le fichier du Service aussi complet que possible.

L'intérêt du fichier central en formation résidait dans le fait que toutes les nationalités y seraient représentées. Mais c'est précisément dans l'accomplissement de ce travail de « fichage » que les difficultés surgirent. Il arrivait en effet que des membres d'une même famille se trouvaient dans des pays différents, dont ils avaient adopté la nationalité, et à la langue desquels ils avaient adapté l'orthographe de leur nom. C'est ainsi qu'il se présenta des cas où cinq nationalités étaient représentées dans la même famille avec une multiplicité d'orthographes pour le même nom. Pour que la rencontre des fiches pût tout de même se produire, il fallait établir un classement phonétique, permettant le groupement de toutes les fiches relatives au même nom, qu'il fût interprété par des Slaves, des Latins, des Germains ou des Anglo-Saxons. On chargea un groupe de spécialistes d'établir, sur la base des expériences acquises à l'Agence centrale dans ce domaine, certaines règles de fusionnement ramenant les diverses prononciations à la phonétique française.

Mais on eut aussi à surmonter les obstacles créés par les écritures illisibles, les inexactitudes d'orthographe, les états-civils incomplets ou même volontairement faussés, enfin l'anonymat de beaucoup d'enfants en bas âge.

C'est pourquoi le classement en un seul fichier alphabético-phonétique devait être complété par la possibilité d'autres classements soit, selon les cas, par nationalité, lieu d'origine, provenance immédiate, etc. Le fichier des familles dispersées dut donc être établi en double exemplaire, dont l'un sur fiches Watson, afin de permettre les regroupements qui paraîtraient nécessaires.

* * *

Dès la création de l'UNRRA à Atlantic City en novembre 1943, le CICR avait pris contact avec cette institution, qui fut ainsi informée de l'initiative qu'il avait prise pour résoudre le problème dont il est ici question. Le Directeur de l'UNRRA en prit acte le 14 décembre 1943.

Au cours des négociations qui suivirent, l'UNRRA demanda au CICR d'assumer les fonctions de Bureau central de recherche, tâche qui fut acceptée dans l'idée qu'il s'agissait de centraliser l'activité des bureaux nationaux que l'UNRRA avait constitués.

Sur ces entrefaites, le CICR fut invité, en été 1945, à conclure, au cours d'une conférence tenue à Paris avec l'UNRRA, un arrangement aux termes duquel il devrait, dès que les Autorités militaires alliées le permettraient, être en mesure de distribuer aux administrations des camps de personnes déplacées, en Allemagne notamment, ses cartes de signalement et de recherche. C'est en effet dans ce dernier pays que devaient se trouver la très grande majorité des personnes déplacées qui n'avaient pas encore pu se signaler à Genève. Cette distribution ne devait toutefois être faite, à l'exclusion des ex-ennemis, qu'en faveur des personnes de nationalités alliées qui avaient perdu toute trace de leur famille et ne voulaient ou ne pouvaient rejoindre leur pays d'origine. Le CICR accepta cette tâche qui répondait à son ardent désir de développer l'action entreprise par lui en faveur des familles dispersées, mais il tint à exprimer ses regrets de ce que toute une catégorie de personnes déplacées se trouvaient de cette façon exclues de la distribution des cartes « P 10027 ».

A la suite de l'arrangement conclu avec l'UNRRA, l'Agence centrale fit imprimer un premier million de cartes « P 10027 », modèle revisé à double volet ; elle les fit transporter en Alle-

magne avec des instructions imprimées destinées aux administrations des camps et des traductions en plusieurs langues des rubriques portées sur les cartes.

Le CICR n'attendait donc plus que le moment de pouvoir procéder aux distributions massives de ces cartes en Allemagne, conformément à l'arrangement de Paris.

Toutefois, l'agrément des Autorités militaires alliées se fit attendre, malgré toutes les démarches du CICR pour l'obtenir, et l'UNRRA créa finalement un Bureau central de recherches installé au début de 1946 à Francfort, puis transféré ultérieurement à Arolsen près de Cassel, en zone américaine, et reconnu par les Autorités alliées comme le seul organisme compétent pour le traitement des cas de personnes déplacées, englobant donc les familles dispersées.

Le CICR se trouvait ainsi brusquement dessaisi d'une activité qu'il jugeait pouvoir exercer mieux que tout autre, en tant qu'institution neutre universellement connue et, de ce fait, toute désignée pour centraliser, dans le monde entier, les renseignements sur les dispersés. Les efforts qu'il avait déployés depuis deux ans ne pouvaient dès lors plus atteindre leur but, puisque l'Agence centrale n'avait pas le possibilité de distribuer ses cartes « P 10027 » en Allemagne, pays où l'initiative avait le plus de raison d'être et où les personnes déplacées, évacuées, les travailleurs étrangers, les hôtes des camps de réfugiés, etc., se comptaient par millions. Si le CICR avait été mis en mesure d'appliquer en Allemagne le système envisagé, il n'est pas téméraire de prétendre qu'il aurait obtenu des résultats d'une grande envergure. Il n'est pour s'en convaincre que de mentionner le succès qu'il remportera après la fin de la guerre en distribuant la carte « P 10079 », spécialement créée pour permettre aux familles allemandes de reprendre contact avec leurs parents prisonniers.

Il ne lui restait plus dès lors qu'à tirer le meilleur parti possible de la documentation en sa possession, dans le désir de venir tout de même en aide à ceux qu'il s'était promis d'assister. Il le fit en collaborant avec le Bureau central de recherche de l'UNRRA et en lui soumettant les renseignements qui continuaient de parvenir à Genève.

A fin mars 1946, la statistique des cartes « P 10027 » rentrées à Genève, remplies, était la suivante :

1944	76.300
1945	155.948
1946 (jusqu'à fin mars).	14.996
Total	247.244

ce qui correspondait en fait à un nombre double de cas. Indiquons que le nombre des cartes imprimées et en partie distribuées avait été de plus de 3 millions.

A partir du 1er avril 1946, le Service des familles dispersées arrêta son travail de report sur fiches. Le fichier établi au moyen de fiches Watson fut classé alphabétiquement par nationalité et rangé dans les archives de l'Agence centrale. Quant à l'autre fichier, comprenant en particulier les cartes « P 10027 » ayant fait retour, remplies, à l'Agence, les éléments en furent incorporés aux fichiers des divers services nationaux entrant en considération, et ces services assurèrent le traitement et la liquidation des cas arriérés.

En ce qui concerne les demandes nouvelles qui continuaient à parvenir aux services nationaux, ceux-ci avisaient dorénavant les demandeurs d'avoir à s'adresser aux Bureaux nationaux de recherche créées par l'UNRRA dans les différents pays [1]. Les divers organismes intéressés furent en même temps priés de cesser de transmettre de telles demandes à l'Agence centrale et de faire le nécessaire pour qu'il ne soit désormais plus distribué ni rempli de cartes « P 10027 ». Le CICR fonctionna alors comme Bureau national pour la Suisse.

L'existence du Bureau central et des divers Bureaux nationaux créés par l'UNRRA n'ayant pas été suffisamment portés à la connaissance du public, l'Agence centrale continua, au cours des mois suivants, à recevoir un grand nombre de demandes et de cartes « P 10027 ». Aussi les Croix-Rouges nationales furent-elles priées, en juin 1946, de donner par voie de presse les informations nécessaires.

* * *

[1] Indiquons que le Bureau central de recherche créé par l'UNRRA avait assumé le traitement des cas d'apatrides et de tous ceux auxquels les Bureaux nationaux ne pouvaient donner suite.

En juillet 1947, l'Organisation internationale des Réfugiés reprit les tâches de l'UNRRA en ce qui concerne les personnes déplacées, et pour le CICR, l'œuvre de recherche et de regroupement en faveur des familles dispersées était pratiquement terminée.

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES DE L'AGENCE CENTRALE DES PRISONNIERS DE GUERRE AU 30 JUIN 1947

NOMBRE DES FICHES dans les fichiers :

Allemand	9.451.000
Américain	477.000
Autrichien	480.000
Balte	44.000
Belge	590.000
Britannique	1.811.000
Bulgare	5.000
Colonial (Français)	525.000
Divers	115.000
Finlandais	2.000
Français	5.893.000
Hellénique	125.000
Hollandais	289.000
Hongrois	337.000
Ibérique	38.000
Internés militaires en Suisse	56.000
IMPA	144.000
Italien	4.906.000
Japonais	208.000
Polonais	780.000
Roumain	119.000
Scandinave	50.000
Tchécoslovaque	82.000
U.R.S.S.	215.000
Watson	8.574.000
Yougoslave	682.000

COURRIER

Arrivée	54.500.000
Départ	50.400.000*

* Dont 23.858.000 Messages civils